



Commune de
Val-de-Travers

**Rapports de gestion
des différents dicastères
relatifs à l'exercice 2012**

Rapports :

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement

Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture

Dicastère des infrastructures

Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale

DICASTÈRE DE L'ADMINISTRATION, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	5
1. ORGANIGRAMME	6
2. CHANCELLERIE.....	7
2.1. Rôle et fonction du service	7
2.2. Commissions du Conseil général	7
2.3. Activité 2012	8
2.4. Effectif du personnel.....	10
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012.....	10
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2012	12
3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH).....	12
3.1. Rôle et fonction du service	12
3.2. Commissions	12
3.3. Activité 2012	14
3.4. Effectif du personnel.....	15
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012.....	15
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2012	16
4. SECRÉTARIAT CENTRAL	16
4.1 Rôle et fonction du service	16
4.2 Activité 2012	16
4.3 Effectif du personnel.....	17
4.4 Projets importants réalisés ou initiés en 2012	17
5. ARCHIVES	18
5.1. Rôle et fonction du service	18
5.2. Activités 2012	18
5.3. Effectif du personnel.....	19
6. BUDGETS ET COMPTES DE L'ADMINISTRATION.....	19
7. POLICE ADMINISTRATIVE ET DU FEU.....	19
7.1. Police administrative.....	19
7.2. Police du feu.....	22
7.3. Centre de secours (CS).....	23
7.4. Le corps des sapeurs-pompiers (CSP)	26
8. PROTECTION CIVILE – OPC	30
8.1. Rôle et fonction du service	30
8.2. Activités 2012	30
8.3. Effectif du personnel.....	32
8.4. Projets importants.....	32
8.5. Etat de la situation	32
8.6. Budgets et comptes.....	33
9. SERVICE DES AMBULANCES.....	33
9.1. Rôle et fonction du service	33
9.2. Activités 2012	33
9.3. Effectif du service	35
9.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2012.....	36
9.5. <i>Budgets et comptes</i>	37
9.6. Etat de situation à la fin de l'année 2012	38
10. PROJET INTÉGRAVAL	38
DICASTÈRE JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT	40

1. GÉNÉRALITÉS	41
1.1. Introduction	41
1.2. Organigrammes	41
2. ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU.....	43
2.1. Rôle et fonction du service	43
2.2. Commissions du Conseil communal	43
2.3. Activités enseignement 2012.....	45
2.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2012	49
2.5. Activités inhérentes à la vie de l'école et diverses	49
3. CENTRE SPORTIF RÉGIONAL ET PISCINE DES COMBES.....	52
3.1. Rôle et fonction du service	52
3.2. Activités 2012	52
3.3. Effectif du personnel.....	53
3.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2012.....	53
3.5 Quelques chiffres.....	53
4. CRÈCHE COMMUNALE	55
4.1. Rôle et fonction du service	55
4.2. Prestations de l'établissement.....	56
4.3. Activité 2012	56
4.4. Effectif du personnel.....	58
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012.....	58
4.6. Etat de situation a la fin de l'année 2012	59
DICASTÈRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE.	60
1. GÉNÉRALITÉS	61
1.1. Introduction	61
1.2. Organigramme.....	61
2. SERVICE DE L'URBANISME	62
2.1. Rôle et fonction du service	62
2.2. Commission d'urbanisme et du développement durable	62
2.3. Activités 2012	62
2.4. Effectif du personnel.....	64
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012.....	65
3. SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE.....	69
3.1. Rôle et fonction du service	69
3.2. Commissions du Conseil communal	69
3.3. Activités 2012	70
3.4. Effectif du personnel.....	72
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012.....	72
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2012	72
DICASTÈRE DES INFRASTRUCTURES.....	73
1. GÉNÉRALITÉS	74
1.1. Introduction	74
1.2. Organigramme.....	74
2. TRAVAUX PUBLICS.....	75
2.1. Rôle et fonction du service	75
2.2. Commissions du Conseil communal	75

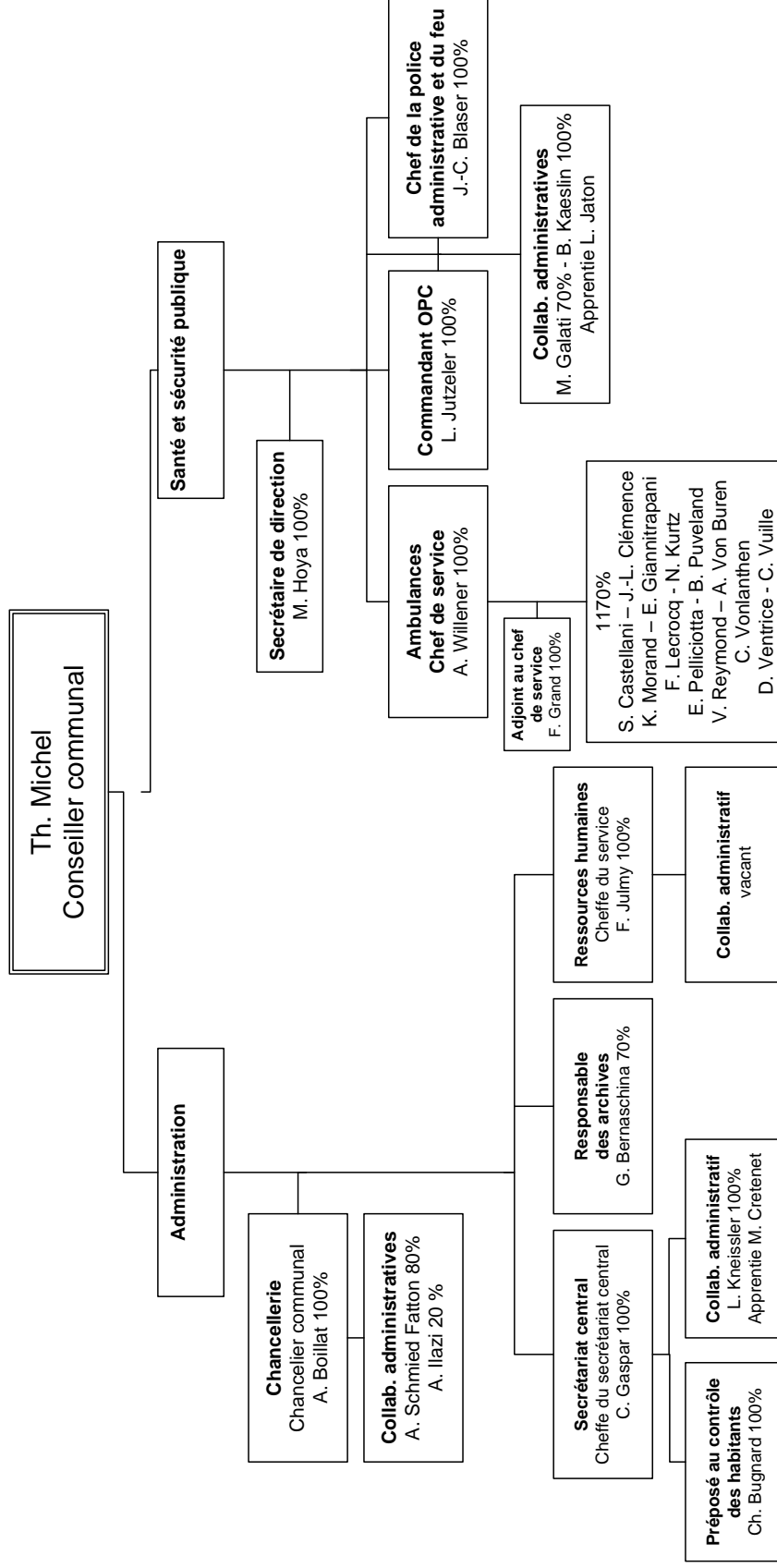
2.3. Activité 2012	76
2.4. Effectif du personnel	77
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012	77
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2012	78
3. SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION	78
3.1. Rôle et fonction du service	78
3.3. Activité 2012	79
3.4. Effectif du personnel	79
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012	80
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2012	80
4. DICASTÈRE DES BÂTIMENTS	80
4.1. Rôle et fonction du service	80
4.2. Commissions du Conseil communal	80
4.3. Activité 2012	81
4.4. Effectif du personnel	82
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012	82
4.6. Etat de situation à la fin de l'année 2012	83
DICASTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INTEGRATION SOCIALE	85
1. GÉNÉRALITÉS	86
1.1. Introduction	86
1.2. Organigramme	86
2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	87
2.1. Rôle et fonction du service	87
2.2. Commissions du Conseil communal	87
2.3. Activité 2012	88
2.4. Effectif du personnel	96
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012	97
2.6. Etat de situation à la fin de l'exercice 2012	99
3. SERVICE FORESTIER	100
3.1 Rôle et fonction du service	100
3.2 Commission forestière	101
3.3 Activité 2012	101
3.4 Effectif du personnel	102
3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2012	102
3.6 État de situation à la fin de l'année 2012	102
4. ÉQUIPE FORESTIÈRE	103
4.1 Rôle et fonction du service	103
4.2 Commissions du Conseil communal	103
4.3 Activité 2012	103
4.4 Effectif du personnel	104
4.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2012	105
4.6 État de situation à la fin de l'année 2012	105
5. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL	106
5.1. Rôle et fonction du service	106
5.2. Commissions du Conseil communal	106
5.3. Activité 2012	106
5.4. Effectif du personnel	107

5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012	107
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2012	108
6. ECOVAL PROGRAMME D'INSERTION	109
6.1. Rôle et fonction du service	109
6.2. Commissions du Conseil communal	109
6.3. Activité 2012	110
6.4. Effectif du personnel	116
6.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2012	116
6.6. Etat de situation à la fin de l'année 2012	117

**Dicastère
de l'administration,
de la santé
et de la sécurité publique**

1. ORGANIGRAMME

Dicastère de l'administration de la santé et de la sécurité publique Etat au 31 décembre 2012



2. CHANCELLERIE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie est le secrétariat des Autorités (Conseil communal et Conseil général). Elle n'assume pas un rôle transversal dans l'appareil communal, mais assure le suivi des décisions prises et prend les dispositions nécessaires pour qu'elles soient mises en application.

La Chancellerie est la gardienne des institutions. A ce titre, elle est garante du respect des droits politiques et de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet de traitement des données.

La Chancellerie est en charge du protocole et de l'organisation des manifestations officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que des relations avec les médias, avec la publication des annonces dans la rubrique hebdomadaire de « La vie communale » en page 2 du Courrier du Val-de-Travers et la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal. Elle est aussi en charge de la diffusion des informations du Conseil communal au personnel via les « Brèves communications ».

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Chancellerie centralise les convocations des trois commissions du Conseil général, à savoir :

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (CGF)

9 convocations (30 janvier, 12 mars, 16 avril, 4 juin, 20 août, 1^{er} octobre, 19 novembre, 26 novembre et 10 décembre 2012). Cette commission a enregistré une mutation au sein de ses membres, la nouvelle commissaire (Mme Nathalie Ebner Cottet) a été élue tacitement lors de la séance du Législatif du 20 février. Pour la législature 2012-2016, les 9 membres de la CGF ont été nommés lors de la séance de constitution du Conseil général du 25 juin 2012, seul le représentant du groupe UDC (M. Alexandre Willener) fonctionnait déjà lors de la législature 2009-2012.

COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGRÉGATIONS (CNAT)

5 convocations (15 février, 3 avril, 23 mai, 11 et 24 septembre 2012). Lors de la séance de constitution du Législatif, 7 commissaires ont été nommés tacitement, seul M. Loris Vuilliomonet (PS) fonctionnait déjà au sein de la CNAT.

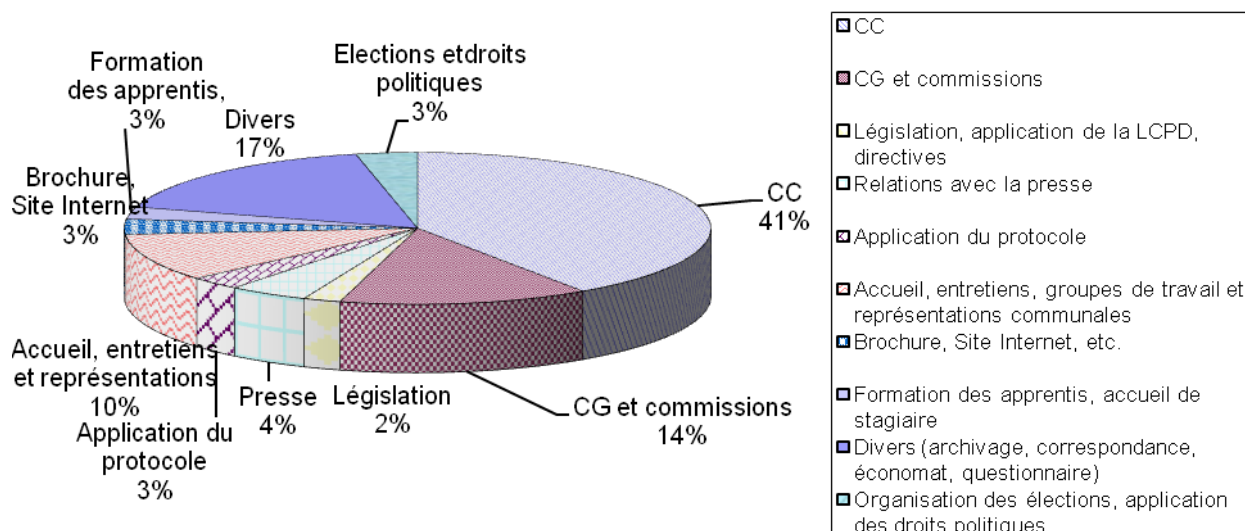
COMMISSION DES RÈGLEMENTS (CREGL)

4 convocations (17 janvier, 14 février, 8 mars et 12 novembre 2012). Les 2 premières séances que la commission a tenues ont été consacrées à la fin de la révision du règlement général de commune. Elle a ensuite préavisé le règlement sur les transports scolaires et la modification du règlement de police relative à la vidéosurveillance. 7 membres ont été nommés pour la législature 2012-2016, 2 représentants du PS (MM. François Oppliger et Sven Schwab) et un représentant du PLR (M. Nicolas Stauffer) ont poursuivi leur mandat au sein de la CREGL.

2.3. ACTIVITÉ 2012

Les missions de la Chancellerie se sont réparties de la manière suivante :

Activités de la Chancellerie en 2012



CONSEIL GÉNÉRAL

La particularité de l'année 2012 est qu'elle s'est déroulée sur 2 législatures distinctes (2009-2012 et 2012-2016). Elle a donc connu un renouvellement de ses Autorités. Les élections communales se sont déroulées le 15 mai 2012. 5 listes ont été déposées pour un total de 88 candidats au Conseil général, répartis ainsi :

Parti libéral-radical (PLR)	38 candidats
Parti socialiste (PS)	30 candidats
Parti ouvrier et populaire (POP)	7 candidats
Les Verts, écologie et liberté (Les Verts)	5 candidats
Union démocratique du centre (UDC)	8 candidats

Au lendemain des élections, les résultats font apparaître la répartition des 41 sièges comme suit :

PLR	:	17
PS	:	14
POP	:	2
Les Verts	:	2
UDC	:	6

L'étape suivante est la séance de constitution du Législatif, au cours de laquelle le Conseil général a notamment élu son bureau pour un an, le Conseil communal et les commissions pour 4 ans. Cette séance s'est déroulée le 25 juin. Le Conseil général a élu en la personne de M. Bernard Rosat (PS) son premier président. L'élection de l'Exécutif a nécessité 2 tours. A l'exception de M. Claude-Alain Kleiner qui ne s'est pas représenté aux élections communales, les 4 autres membres de l'Exécutif sont réélus. La première dame à faire son entrée au sein du Conseil communal est Mme Chantal Brunner (PLR). Ensuite, les membres du Conseil général ont nommé les commissions législatives et leurs représentants (CGF, CREGL, CNAT, membres du Conseil général au CES). Après que le nouvel Exécutif ait proclamé élu les viennent-ensuite pour les remplacer au Conseil général, 21 nouveaux conseillers généraux sont à dénombrer pour cette législature 2012-2016, les 20 autres membres ayant déjà fonctionné durant la précédente.

Dans le cadre de la législature 2009-2012, le Conseil général a tenu 4 séances représentant la rédaction de 97 pages de procès-verbaux et l'adoption de 11 arrêtés, 2 règlements et une modification de plan d'aménagement. 2 nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite aux démissions de membres du groupe socialiste. Le 2 avril 2012, le Législatif a accepté la révision du règlement général abrogeant la version précédente du 15 décembre 2008, sur la base

des travaux de la CREGL. Cette réglementation constitue la colonne vertébrale de notre commune. Le Législatif a notamment adopté les comptes 2011 lors de sa séance du 11 mai 2012. A cette occasion, les membres du Conseil général et du Conseil communal ont pris congé et ont remercié chaleureusement le président de l'Exécutif M. Claude-Alain Kleiner qui participait alors à sa dernière séance.

A l'aube de la législature 2012-2016, le Législatif tient sa séance de constitution tel que rapporté plus haut. 4 autres séances se sont tenues jusqu'à la fin 2012. Le 22 octobre, le Conseil communal a présenté son programme de législature. Celle du 14 décembre a été consacrée à l'adoption du budget 2013. Ces séances représentent la rédaction de 110 pages de procès-verbaux et l'adoption de 10 arrêtés et de 4 modifications de plans d'aménagement et/ou d'alignement.

En 2012, le Conseil général s'est donc réuni à 9 reprises pour étudier 24 rapports au total qui ont abouti à l'adoption de 21 arrêtés, 5 modifications de plans et 2 règlements. 6 motions ont été déposées et une seule a été transmise au Conseil communal afin qu'il présente un rapport au Conseil général à son sujet. Il a également accepté la prolongation du délai de traitement de la motion PLR « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès ». Ces 9 séances représentent la rédaction de 207 pages de procès-verbaux.

CONSEIL COMMUNAL

Dans le cadre de la législature 2009-2012, le Conseil communal était composé comme suit :

Fonction	Chef dicastère	Dicastères
Président	Claude-Alain Kleiner	Education et enseignement (DEE) Culture, loisirs et sports (DCLS)
Vice-président	Thierry Michel	Administration (DA) Sécurité publique (DSP)
Secrétaire	Jean-Nat. Karakash	Economie et Finances (DEFI)
Membre	Yves Fatton	Travaux publics (DTP) Bâtiments (DBAT)
Membre	Christian Mermet	Affaires sociales (DAS) Urbanisme et développement durable (DUDD)

Il a tenu 25 séances représentant la rédaction de 342 pages de procès-verbaux et l'adoption de 12 arrêtés.

A l'aube de la législature 2012-2016, le Conseil communal a tenu sa séance de constitution en date du 27 juin au cours de laquelle il a nommé son nouveau bureau 2012-2013. Lors de sa séance du 3 juillet, il a réparti ses dicastères comme suit :

Fonction	Chef dicastère	Dicastères
Président	Thierry Michel	Administration, santé et sécurité publique (DASSP)
Vice-président	Jean-Nat. Karakash	Economie, finances et intégration sociale (DEFI)
Secrétaire	Yves Fatton	Infrastructures (DI)
Membre	Chantal Brunner	Jeunesse et enseignement (DJE)
Membre	Christian Mermet	Développement territorial, vie associative et culture (DTVAC)

Il a siégé à 24 reprises, ce qui représente la rédaction de 380 pages de procès-verbaux et l'adoption de 23 arrêtés.

Au total, le Conseil communal a donc tenu 49 séances sur 2012 représentant la rédaction de 722 pages de procès-verbaux et l'adoption de 35 arrêtés.

Lors de ses séances hebdomadaires, le Conseil communal a reçu différents comités, groupes de travail, ou conseils d'administration pour collaborer et faire avancer certains projets. Des entrevues ont été fixées au sujet des projets de parcs éoliens ; de notre collaboration avec le service cantonal de l'emploi dans le cadre du programme d'insertion professionnelle EcoVal ; de la réorganisation du Centre sportif ; de l'organisation des classes pour la rentrée scolaire 2012-2013 de l'Ecole JJRVdT ; et du centre de jeunesse de l'association Barak.

En outre, il a également rencontré la Députation valloisienne à quatre reprises afin d'échanger les différents points de vue sur les dossiers étudiés en session du Grand Conseil. Il a également mis en place des rencontres régulières avec les entreprises de la région, par le biais des 7 à 9 de l'économie, dans le prolongement du cocktail des entreprises du 26 avril 2012.

Dans le cadre des relations qu'il entretient avec le Gouvernement cantonal, les villes et les communes amies, et afin de consolider les liens de collaboration tissés durant les 3 premières années de la législature ou encore de présenter « la fusion », le Conseil communal a rencontré :

7 mars	Conseil d'Etat et les 3 villes
11 et 12 mai, 21 et 22 juin	Glaris Nord
3 septembre	Conseil d'Etat
28 novembre	Conseil communal du Locle

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un ou plusieurs de ses membres, ou le chancelier, à une multitude de manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des sociétés diverses neuchâteloises tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et malheureusement le Conseil communal ne peut pas y prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. Le calendrier 2012 a été riche de plus de 144 représentations officielles.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

La Chancellerie est dotée de 2 postes équivalents plein temps (EPT), soit un chancelier (100%) et 2 collaboratrices administratives se répartissant l'autre 100% (80-20). Du 1^{er} janvier au 31 juillet, le service comptait également une apprentie à 100% dans son effectif, puis dès le 30 août une stagiaire en préapprentissage à raison de 2 jours par semaine.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

APPLICATION DU PROTOCOLE

A l'instar des années précédentes, la Chancellerie a organisé la réception des Nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans, avec 64 participants, et des couples fêtant leurs Noces d'Or, 22 couples y ont pris part. Elle a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 38 personnes fêtant leurs 90 ans et assurer la visite à 3 personnes entrant dans leur 100^{ème} année.

La Chancellerie a prêté mains fortes à l'ex-DCLS dans l'organisation de la 3^{ème} édition de la fête du 24 février, via la création et la diffusion des programmes, la mise en place du cérémonial et en conviant les communes invitées d'honneur et les différentes autorités politiques.

A l'occasion de la tenue le 12 juin de la deuxième cérémonie accueillant officiellement les nouveaux citoyens naturalisés, la Chancellerie a convié les 90 personnes domiciliées dans notre commune ayant obtenu leur naturalisation suisse et neuchâteloise à partir du second trimestre 2010 jusqu'à fin février 2012. Cette réception a réuni 68 participants.

COMMUNICATION À LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie se charge de la mise à jour du volet politique du site Internet, dans la partie « vivre ». Elle assure notamment la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la publication des rapports, des règlements et des arrêtés du Conseil général avant la tenue des séances, les résultats des débats du Législatif en regard des arrêtés acceptés ou la diffusion des procès-verbaux, la mise à jour du recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT) et de l'annuaire communal (composition des Autorités et commissions).

48 parutions de la rubrique de « La vie communale » sont recensées en page 2 du Courrier du Val-de-Travers. L'élaboration d'un calendrier communal 2013 étant abandonnée au profit d'une brochure communale, les démarches pour sa première parution, prévue au début de l'année 2013, ont été lancées.

Dans le prolongement des rencontres déjà organisées dans les villages des Bayards, Môtiers, Noiraigue, St-Sulpice et Travers, avec pour objectif de favoriser des échanges entre les Autorités et la population, le Conseil communal a eu l'avantage de convier les Vallonnières et les Vallonniers à des « cafés-citoyens » les 16 janvier au Cavallino Snack-Bar à Fleurier, 2 février au Central à Boveresse, 5 mars à l'Hôtel de l'Aigle à Couvet et 8 mars 2012 au Lion d'Or à Buttes. A l'occasion de ces rencontres citoyennes, le Conseil communal a répondu aux interrogations et questions des concitoyennes et concitoyens.

Dans ses relations avec les médias, la Chancellerie a transmis les invitations à 6 conférences de presse, le 14 février pour la présentation de la position du Conseil communal sur le projet TransRun ; le 22 mars pour tirer le bilan à 100 jours de la fin de la législature 2009-2012 ; le 3 avril en collaboration avec la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) et le Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM) pour aborder le projet IntégraVal ; le 24 avril pour la présentation des comptes 2012 ; le 4 octobre pour le programme de législature ; et le 28 novembre pour présenter le budget 2013. 3 invitations à des point-presse ont été adressées, tout d'abord le 15 février pour présenter le programme des festivités prévues pour la 3^{ème} commémoration en l'honneur de la naissance de notre commune ; en date du 9 novembre pour le deuxième scrutin de l'Ecole JJRVdT sur la coopération au développement ; et le 19 novembre pour présenter le mémento santé-social.

34 communiqués de presse ont été diffusés aux représentants des médias.

COMMUNICATION « CONSEIL COMMUNAL -> PERSONNEL »

Afin d'améliorer la communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal a décidé d'informer régulièrement l'ensemble du personnel communal sur les décisions prises lors de ses séances hebdomadaires et ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion doit aussi permettre à nos collaborateurs de mieux renseigner la population et d'être en quelque sorte des ambassadeurs de notre commune.

La Chancellerie est en charge de la rédaction et de la diffusion des « Brèves communications du Conseil communal ». Cette mesure est en place depuis le début décembre 2011. En 2012, 28 brèves ont été transmises au personnel communal.

La diffusion d'une Newsletter mensuelle au personnel a été ébauchée et validée par le Conseil communal. Sa première diffusion est prévue en janvier 2013.

PORTAIL COLLABORATIF ECHOVDT

La Chancellerie, en collaboration avec le Secrétariat central, s'est attelée à la mise en place d'un portail collaboratif pour notre commune, EchoVDT. Ce site Intranet permet la diffusion de dossiers sur des pages sécurisées et leurs notifications à des groupes d'utilisateurs ciblés. L'intégration des informations liées aux Autorités politiques et à leur fonctionnement a débuté à la fin de l'année dans le but de convoquer, dans un premier temps, les commissions législatives par ce biais, avant d'étendre ces prestations au Conseil général et aux autres commissions.

En parallèle, les prestations de ce portail seront étendues à l'ensemble du personnel communal et permettront d'assurer les essentielles communications internes au bon fonctionnement de l'administration et à la collaboration inter-services.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

La Chancellerie est un véritable service d'état-major des autorités exécutive et législative communales et est garante de leur fonctionnement. Avec des ressources humaines limitées, elle a travaillé sur une corde tendue, au maximum de ses capacités. Une nouvelle organisation de l'administration est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et, une fois les premiers réglages initiaux apportés, la situation de son personnel devrait s'améliorer. Dans ces conditions difficiles, la Chancellerie se fait un devoir d'exercer ses activités en 3 « D » : Disponibilité, Diplomatie et Discrétion !

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Outres le paiement des salaires et la gestion administrative des dossiers, le service des ressources humaines est chargée des missions suivantes :

- Veiller à garantir une équité de traitement entre les collaborateurs ;
- Assurer un suivi de l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux ;
- Gérer les dossiers liés aux assurances sociales (AVS-AC, LAA, LPP, APG, AI, ALFA) ;
- Veiller à la bonne application des dispositions légales et réglementaires sur l'ensemble de l'administration ;
- Evaluer les salaires initiaux ;
- Examiner les demandes de réévaluation salariale et les modifications des cahiers des charges ;
- Apporter un soutien et un appui aux autres services sous forme de conseils, notamment pour les questions juridiques ainsi que dans les procédures de recrutement et de gestion du personnel ;
- Gérer les contrats de travail (élaboration, modification, résiliation) ;
- Veiller à la bonne application des horaires de travail et de la gestion du temps de travail ;
- Organiser et assurer le recrutement centralisé des apprentis et coordonner la formation professionnelle (employé de commerce, socio-éducateur, agent d'exploitation et forestier bûcheron) et continue.

Aujourd'hui, dans un paysage social changeant, la gestion du personnel ne se limite plus aux aspects administratifs et de salaires, la gestion RH ne peut plus se résumer à une vision aussi réduite. La part d'écoute et de développement du personnel prend une place de plus en plus importante.

3.2. COMMISSIONS

3.2.1. COMMISSION DU PERSONNEL

Conformément à l'Arrêté sur la commission du personnel du 8 juillet 2009 édicté par le Conseil Communal, une commission du personnel a été créée.

La commission est composée de 10 membres désignés par le personnel, un par domaine d'activités, soit :

- Administration
- Sécurité publique
- Crèche, enseignement et formation
- Culture, loisirs et sports
- Action sociale
- Travaux publics
- Urbanisme et développement durable
- Economie et finances
- Bâtiments
- Forêts

La commission du personnel représente l'ensemble du personnel de l'administration communale vis-à-vis du Conseil communal. Elle fonctionne indépendamment des organisations politiques, syndicales ou professionnelles, ainsi que de la hiérarchie. Depuis sa création en octobre 2009, la commission a siégé à quatre reprises en 2009, six en 2010, cinq en 2011 et 2012.

Avant la fin de législature, la commission du personnel a procédé à des élections pour élire les membres de la 2^{ème} législature, 6 membres ont été réélus et 4 nouveaux membres ont débuté en juillet 2012.

3.2.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉVOYANCE.NE

La Commune est également représentée au sein de la caisse de pension prévoyance.ne par le chef de dicastère qui siège au Conseil d'administration. Ce dernier s'est réuni à 13 reprises.

Le processus de recapitalisation de prévoyance.ne s'est poursuivi en 2012. Le degré de couverture du prévoyance.ne était à 55.7% au 1^{er} janvier 2012. Pour respecter les seuils prévus par la nouvelle loi fédérale, prévoyance.ne doit remonter son taux de couverture à 60% au 1^{er} janvier 2020 et 75% au 1^{er} janvier 2030.

Pour tenir compte de la volatilité des marchés boursiers, prévoyance.ne doit disposer d'une réserve de fluctuation de 270 millions, représentant au minimum 10% de sa fortune. Cette réserve serait apportée solidairement par les 170 employeurs de la caisse dans la mesure où, conformément à la législation fédérale, les employeurs sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que le degré de couverture ne diminue pas.

Une commission paritaire employés-employeurs, dans laquelle notre commune était représentée par le chef de dicastère, a entrepris des négociations et a formulé une proposition dont les mesures sont les suivantes :

- augmentation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, accompagnée de mesures transitoires ;
- augmentation des cotisations ordinaires de 2.5% des traitements, dont 1% nécessaire à l'augmentation de la longévité et 1.5% destiné à la recapitalisation (1.7% à la charge des employeurs et 0.8% pour les assurés) ;
- suspension de l'indexation des rentes durant 5 ans ;
- engagement irrévocable des employeurs de provisionner au 1^{er} janvier 2014 un apport supplémentaire de 60 millions, versés au plus tôt le 1^{er} janvier 2019.

Le Grand Conseil neuchâtelois se prononcera en 2013 sur le plan de recapitalisation de prévoyance.ne.

3.3. ACTIVITÉ 2012

L'effectif du personnel communal était le suivant au 31 décembre 2012.

Nombre de collaborateurs	Décembre	Décembre	Décembre
	2010	2011	2012
Administratifs et d'exploitation	162	150	158
Femmes	51%	49%	53%
Hommes	49%	51%	47%
EPT	125.72	118.93	123.41
Personnel enseignant	140	127	146
Femmes	73%	78%	80%
Hommes	27%	22%	20%
EPT	97.10	94.92	102.11

Mutations fiches salaire	2009	2010	2011	2012
Personnel communal	727	1117	1146	1235
Remplacements enseignants	89	53	102	118

LES MISSIONS DES RH SE SONT RÉPARTIES DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

	2009	2010	2011	2012
Gestion des dossiers du personnel (Caisse de pension, caisse de compensation, suivi des dossiers, etc.)	35%	40%	38%	40%
Mutations des salaires	25%	40%	42%	38%
Gestion des assurances (annonces des cas maladie, accident, suivi des dossiers, etc.)	15%	10%	13%	15%
Timelead (saisie des données des collaborateurs et des projets).	17%	5%	4%	6%
Divers	8%	5%	3%	1%

FORMATION PROFESSIONNELLE

En matière d'apprentissage, l'année 2012 a nécessité quelques adaptations notamment au niveau de la nouvelle Ordonnance sur la formation des employés de commerce. Les apprentis-es engagés-es en août 2012 ont débuté leur apprentissage avec le nouveau régime, ce qui a nécessité une formation complémentaire pour nos formateurs et un suivi encore plus spécialisé pour nos apprentis-es.

Nos apprentis-es employés-es de commerce suivent leur formation, soit dans le profil B (voie de base), soit dans le profil E (voie élargie). Dans la formation en entreprise, comme dans les cours interentreprises, les mêmes objectifs de formation valent pour les apprentis-es des deux profils.

Avec le profil B, les apprentis-es acquièrent de plus amples connaissances en information, communication et administration. Avec le profil E, les apprentis-es approfondissent une 2^{ème} langue étrangère et acquièrent des connaissances en économie et société. Les deux profils

comptent désormais au total 1800 heures de formation répartie sur trois années de formation, ce qui représente 100 heures supplémentaires pour le profil B par rapport à ce qui se fait aujourd'hui.

En 2012, nous formions :

- 7 apprenti-e-s employé-e-s de commerce
- 5 apprenti-e-s socio-éducatif
- 4 agents d'exploitation
- 2 forestiers bûcherons
- 1 ambulancière diplômée ES
- 1 technicienne ambulancière

A noter que le ratio « apprentis-collaborateurs » est très favorable à la Commune de Val-de-Travers, en comparaison avec la moyenne des administrations publiques. Celui-ci résulte d'un rapport entre le nombre de places occupées par les apprentis et les EPT de l'ensemble de l'administration; il est de 11.39% en 2012 pour notre commune, contre 5.7% pour la moyenne suisse et 4.3 % pour le Canton de Neuchâtel.

Nos apprentis-es ont réussi leurs examens en août 2012, certains ont souhaité continuer leurs études en préparant une maturité professionnelle commerciale et les autres ont trouvé un emploi.

Chaque année et pour que l'ensemble de nos apprentis-es puissent échanger leurs expériences, nous organisons une sortie avec leurs formateurs respectifs. En septembre 2012, toute l'équipe s'est rendue à Berne pour visiter le Palais fédéral et rencontrer deux conseillers nationaux.

DÉPARTS EN RETRAITE ET DÉMISSIONS (SANS LES ENSEIGNANTS)

Au 31 décembre 2012, les RH ont enregistré 1 départ en retraite et 13 démissions contre 12 engagements de collaborateurs.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Les RH sont dotés de 2 EPT, soit un collaborateur administratif et une cheffe de service.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

Le succès d'une entreprise dépend des compétences et de la motivation de son personnel.

Dans ce cadre, différentes mesures ont été mises en œuvre, parmi lesquelles : l'amélioration de la communication avec le personnel, l'identification des problèmes de suppléance, la formation continue et l'harmonisation des entretiens individuels.

Le Conseil communal encourage ainsi ses collaborateurs à se former et à suivre des cours adaptés à leurs fonctions. Le développement de ces mesures de formation contribuera à accroître les qualifications et les capacités en fonction des besoins, tout en assurant l'exploitation optimale du potentiel de chacun.

Le processus de développement du personnel comprend plusieurs étapes comme l'évaluation des besoins, l'identification des compétences et des potentiels, la définition de mesures à prendre, l'application de mesures de formation individuelle et ensuite les analyses des résultats. En 2012, plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation continue, des séminaires ainsi que des formations spécifiques qui vont conduire à l'obtention de certificats, brevets ou master.

Pour garantir une équité de traitement entre les dicastères, le Conseil communal a décidé d'harmoniser la procédure des entretiens individuels. Un canevas spécifique a été mis à disposition des chefs de services qui auront la responsabilité d'écouter et d'évaluer leurs collaborateurs tout en fixant des objectifs communs. Le retour de ce document au service des ressources humaines permettra d'identifier tant les besoins que les potentiels.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

L'année 2012 a permis au service des ressources humaines de mettre en œuvre les projets liés à la formation du personnel. Cet objectif est maintenu, il doit encore être consolidé pour les prochaines années à venir.

La gestion des ressources humaines est en constante évolution, le service est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions du personnel, il apporte des réponses aux diverses interrogations. Cependant, suite à une incapacité de travail longue durée au sein même des RH, l'année 2012 a été un peu exceptionnelle, la gestion du quotidien et des urgences a engendré quelques retards dans la mise en place de projets et du suivi de certains dossiers.

Une nouvelle équipe sera prête à relever de nouveaux défis en 2013, elle assurera pleinement les tâches qui lui seront confiées.

4. SECRÉTARIAT CENTRAL

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Secrétariat central est au service de la population pour toutes les prestations liées au contrôle des habitants (arrivées et départs, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour,...). Il a également reçu pour mission de distribuer et gérer les cartes moloks. De plus, il gère l'affichage dans les vitrines officielles, il tient les registres des cimetières et assume la notification des commandements de payer en collaboration avec la sécurité publique.

D'autre part, il offre les prestations suivantes aux autres services de l'appareil communal : tri et distribution du courrier, économat, gestion de la téléphonie fixe et mobile, gestion du parc informatique et celui des multifonctions (copieurs, imprimantes, scanners, fax) et gestion du site Internet.

4.2 ACTIVITÉ 2012

Les mutations suivantes ont notamment été effectuées par le Secrétariat central :

Mutations	2009	2010	2011	2012
Déménagements	891	966	877	965
Arrivées	654	547	612	689
Départs	615	554	562	624
Décès	113	110	121	120
Naissances	90	86	95	111
TOTAL	2363	2263	2267	2509

Les documents suivants ont notamment été établis :

Documents	2009	2010	2011	2012
Documents d'identités – Suisse	987	722	821	747
Documents d'identités – Etrangers	908	759	896	1254
Attestations	782	1153	1306	1372
TOTAL	2677	2634	3023	3373

Enfin, le Secrétariat central a été chargé d'organiser les 4 votations populaires et les élections communales 2012.

4.3 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le Secrétariat central dispose de 3 EPT ainsi que d'une apprentie au 31 décembre 2012.

4.4 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

Portail ECHO-VDT

En collaboration avec le CEG et la Chancellerie, le Secrétariat central a mis en place le nouveau portail ECHO-VDT qui devra encore être développé en 2013.

Le portail ECHO pour le Val-de-Travers est une plateforme utilisée pour la publication d'informations de l'administration et des instances politiques. Il permet par exemple le partage d'informations au sein du Conseil général ou des membres des commissions. Dans un deuxième temps, il servira également au partage d'informations pour les différents services. Basé sur une structure type, il peut être personnalisé selon les besoins spécifiques. Il permet de publier des documents, des textes, ainsi que des images.

Cet outil se présente sous forme d'une application Web, accessible par un navigateur Internet, dont les accès sont réservés uniquement aux utilisateurs autorisés. Il est disponible à l'intérieur et à l'extérieur du réseau cantonal.

Guichet unique

Le Secrétariat central a également participé aux différents travaux pour la mise en place de nouvelles prestations pour les usagers du Guichet Unique des collectivités publiques neuchâtelaise, qui ont été mises en ligne le 1^{er} décembre 2012. Depuis cette date, ils bénéficient de la prestation « Consultation des données » qui leur permet au travers du registre du contrôle des habitants de consulter leurs données, mais également de proposer des modifications au niveau de la confession, des numéros de téléphone, de la profession et de l'employeur. Toutes ces propositions de modifications sont visualisées et validées par la commune dans son registre informatique du contrôle des habitants.

5. ARCHIVES

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les archives communales se définissent comme l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par la commune dans le cadre de son activité.

Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration).
- 2) La justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve).
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique tant du point de vue politique, économique que social).

La commune a une responsabilité légale sur ses archives, elle doit en assurer la conservation et le classement, et les entreposer dans un local sûr, sec et à l'abri du feu. Quant au Conseil communal, il est chargé d'assurer la conservation et le classement des archives de la commune. Cette dernière doit également permettre l'accès aux documents officiels à toute personne qui en fait la demande. Pour faciliter l'exercice de ce droit, elle doit disposer d'un plan de classement de ses documents conformément au principe qui permet à toute personne d'accéder aux documents officiels dans la mesure prévue par la législation sur la transparence des activités étatiques (LTAE), du 28 juin 2006. En conséquence, le Conseil communal est chargé de veiller à ce que le classement des documents officiels soit assuré de telle manière que leur accès soit facilité. Enfin, la commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

5.2. ACTIVITÉS 2012

Le travail qui a été effectué en 2012 par la responsable des archives a consisté à poursuivre le tri, à conditionner les documents de nos anciennes communes et syndicats et à harmoniser les pratiques de conservation et de classement des archives de la nouvelle commune par différentes directives.

Les réflexions visant à centraliser la gestion des archives sur un nombre de sites restreint, voire sur un seul site, ont été poursuivies afin de s'assurer de la mise à disposition de locaux adaptés sur le long terme. A ce sujet, le Conseil général, dans sa séance de décembre 2011, avait accepté la création d'une réserve de Fr. 500'000.- provenant de la dissolution du fonds d'aide à la fusion. Une analyse a été effectuée sur huit bâtiments communaux susceptibles de recueillir l'ensemble des archives communales. Vu les contraintes particulières liées au stockage d'archives, la réflexion a été étendue à des locaux propriétés de tiers.

Le choix s'est porté sur des locaux industriels situés à l'ouest du site Dubied à Couvet qui présentent des caractéristiques intéressantes : locaux chauffés et ventilés situés au sous-sol et au 1^{er} étage avec ascenseur et monte-charge, surface de 197 m² au sous-sol et de 280 m² au 1^{er} étage avec un espace assez grand pour aménager un bureau et une salle de consultation ainsi que des compactus d'une capacité de 748 mètres linéaires à disposition.

Lors des discussions sur le prix de location, un accord a été trouvé avec le bailleur afin que les travaux à réaliser soient entièrement à charge de la commune, en contrepartie d'un loyer préférentiel. Les investissements envisagés ont nécessité une demande de crédit de Fr. 272'000.- qui a été acceptée par le Conseil général dans sa séance du 17 décembre 2012. Les travaux débiteront dans le courant du premier semestre 2013

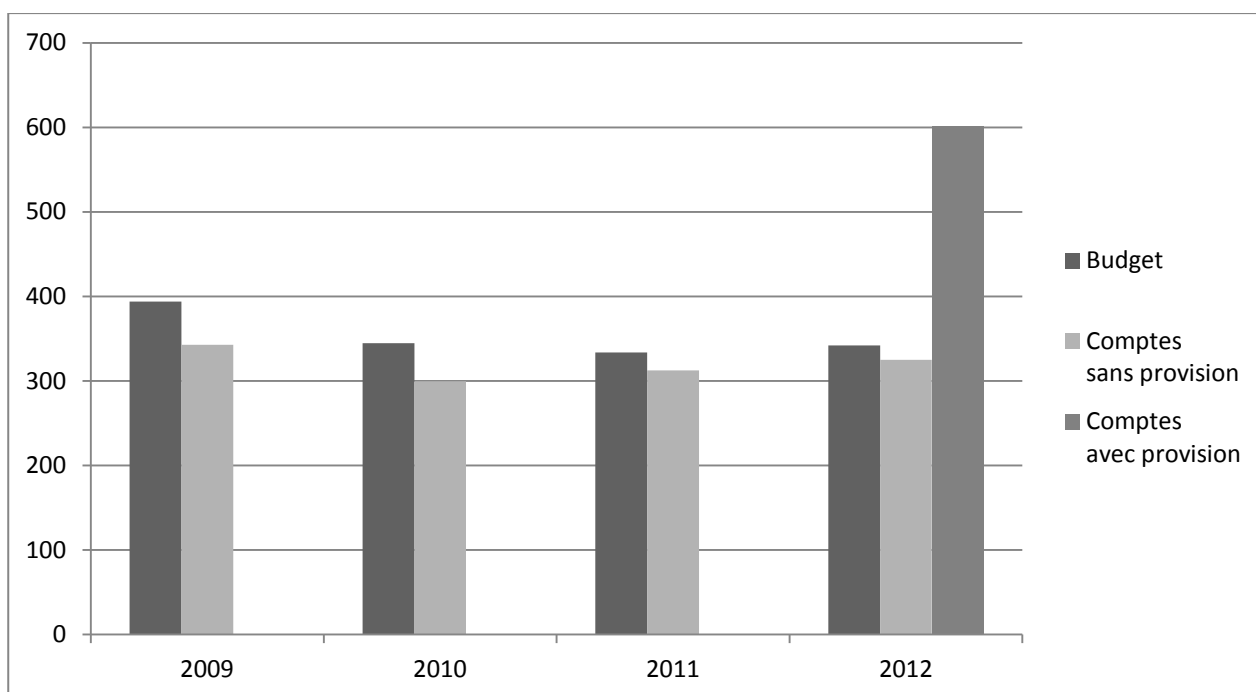
5.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Les archives des anciennes communes ont révélé 1'365 mètres linéaires d'archives répartis sur neuf sites, sans les syndicats intercommunaux et les archives scolaires. Selon les recommandations de l'Office cantonal des archives, lui-même se basant sur les recommandations intercantionales, la gestion courante de 1 km linéaire d'archives devrait être assurée par 1 EPT pour éviter une détérioration ou une perte des ouvrages ainsi que pour assurer une mise à disposition du public de certains documents comme l'exige la législation. Cela signifie un minimum de 1,35 EPT pour notre commune alors que notre responsable des archives est seule pour affronter cette masse de document avec un taux d'occupation de 70%.

Des réflexions ont ainsi été menées dans le cadre de la réorganisation de l'administration pour intégrer les archives à la Chancellerie afin de bénéficier d'un maximum de synergies possibles.

6. BUDGETS ET COMPTES DE L'ADMINISTRATION

L'évolution du budget et des comptes de l'administration du DASSP durant ces 4 dernières années est la suivante (charges nettes en francs par habitant) :



7. POLICE ADMINISTRATIVE ET DU FEU

7.1. POLICE ADMINISTRATIVE

7.1.1. RÔLE ET FONCTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

L'une des missions principales de la police administrative est son rôle d'interface entre la commune et la police neuchâteloise (PNE). Plus précisément, par l'intermédiaire d'un mandat de prestations, la commune s'engage à financer l'équivalent de 0,869 EPT à la police neuchâteloise, soit Fr. 134'000.-.

7.1.2. COMMISSIONS

La police administrative assure le secrétariat de la commission des naturalisations et agrégations du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission). La commission des naturalisations s'est réunie à 6 reprises en 2012, elle a traité au total 19 dossiers impliquant 30 personnes. 37 personnes ont obtenu la nationalité suisse dont 28 par une demande ordinaire et 9 par une procédure facilitée, contre 60 en 2011, 51 en 2010 et 91 en 2009.

La police administrative assure également le secrétariat du groupe circulation. Ce dernier est une commission interne à l'administration et regroupe les chefs des dicastères en charge des infrastructures, du développement territorial et de la sécurité publique. Participent également aux séances la secrétaire de direction à la santé et à la sécurité publique, le voyer-chef et le chef de la police administrative et du feu. Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches avec un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public,..). En 2012, le groupe circulation s'est réuni à 9 reprises et a traité 74 dossiers.

A noter encore que la commune siège au Conseil cantonal de la sécurité publique, par l'intermédiaire du chef de dicastère.

7.1.3. ACTIVITÉ 2012

En sus de sa mission principale d'interlocuteur de la Police neuchâteloise, la police administrative intervient dans les domaines suivants :

- Gestion administrative des 2'408 notifications de commandement de payer en étroite collaboration avec le Secrétariat central.
- Police du commerce : heures d'ouverture, utilisation du domaine public, activités foraines, contacts avec l'Office cantonal du commerce,..
- Etablissements publics (77 patentes fixes + les patentes provisoires) : heures d'ouverture, permissions tardives (28 demandes), vente de boissons alcoolisées, utilisation du domaine public,..
- Sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PNE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, police-route, police du commerce et des établissements publics).
- Objets trouvés.
- Gestion complète des foires de Couvet (145 exposants 2 jours par année) et de Travers (28 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (49 stands et forains durant 3 jours).
- Plans de signalisation : fermetures de route, déviations, manifestations, travaux,..
- Circulation routière : sécurité générale de la circulation et des piétons sur le domaine public.
- Application du règlement de police.
- Véhicules sans plaques.
- Naturalisations (voir 7.1.2.).
- Police sanitaire et salubrité publique (5 rapports d'intervention).
- Renseignements à la population.

7.1.4. MANDAT DE PRESTATIONS AVEC LA POLICE NEUCHÂTELOISE

Les précieuses économies structurelles réalisées avec la conclusion du mandat de prestations ont touché à leur fin avec la décision prise par l'Etat d'augmenter sensiblement le coût du policier de la manière suivante :

- 1) Augmentation de Fr. 6'000.- par année pour 1 EPT.
- 2) Ajustement du nombre d'heures travaillées annuellement par policier. De 1'800 à 1'450 pour 1 EPT, l'Etat estimant que seules 1'450h sont réellement productives. Cela signifie que, avec cette seule mesure, il serait à l'avenir nécessaire d'augmenter notre participation financière de 24% pour bénéficier des mêmes prestations qu'en 2012.
- 3) Passage au système de facturation de l'heure par prestation à l'heure par agent.

Dans la foulée, le Conseil d'Etat a résilié le mandat de prestations pour le 31 décembre 2012. Une nouvelle convention a été proposée en août 2012 avec les incidences suivantes :

- Prestations : statu quo
- Coûts : Fr. 453'000.-, soit une augmentation de Fr. 313'000.- par rapport au budget 2012, représentant plus d'un point d'impôt pour notre commune.

Plus que sur le fond, c'est sur la forme que le Conseil communal regrette le procédé qui a consisté à démanteler, par un prix d'appel, les anciennes structures communales de sécurité de proximité pour augmenter ensuite les tarifs après avoir créé un monopole en la matière. Le montant qui serait consacré au mandat de prestations dépasserait même les budgets consolidés des anciennes communes en matière de police locale.

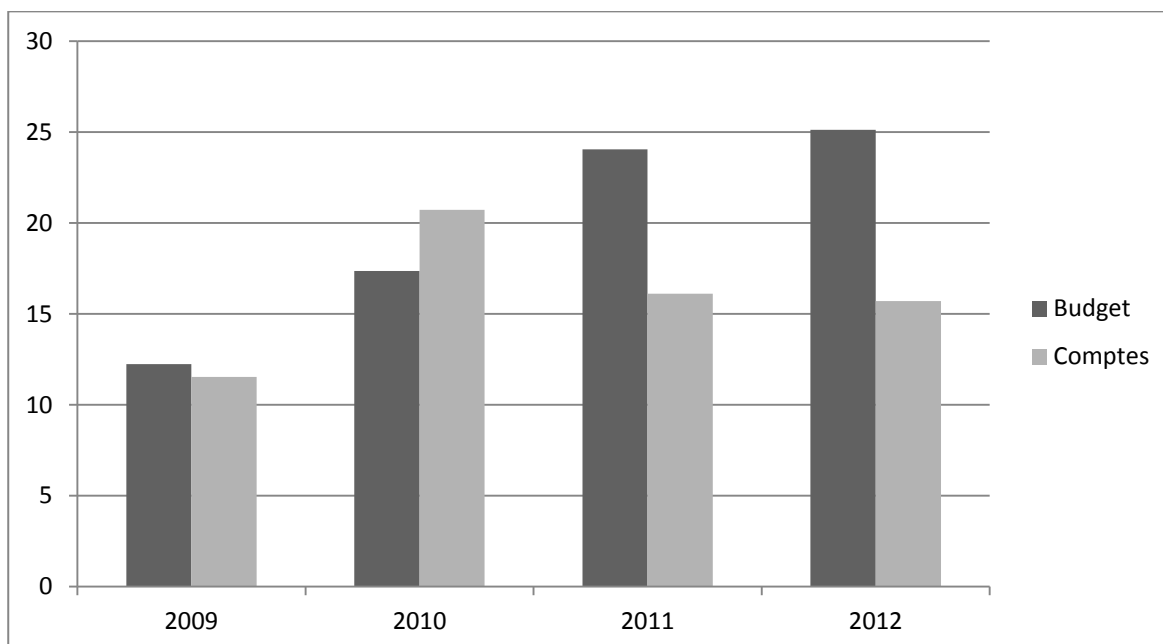
Cette situation a amené le Conseil communal à revoir fondamentalement son concept de sécurité de proximité avec le désagréable sentiment d'un retour à la situation ante. Des réflexions visant à internaliser certaines missions, à augmenter les heures effectuées par des agences de sécurité privées et à diminuer les heures confiées à la PNE ont été menées en 2012. Elles seront finalisées durant le premier semestre 2013.

7.1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la police administrative a nécessité un effectif de 1,37 EPT qui s'additionne au mandat de prestations avec la police neuchâteloise.

7.1.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 4 dernières années est la suivante :



7.2. POLICE DU FEU

7.2.1. RÔLE ET FONCTION DE LA POLICE DU FEU

La police du feu au sens strict est l'une des missions les plus importantes de la sécurité publique sous l'angle de la prévention incendie. Elle est impérative pour limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la loi sur la police du feu et son règlement d'application, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des Normes et Directives AEAI, notamment en ce qui concerne :

- Les visites périodiques de bâtiments ;
- Les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- La sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- Le contrôle des demandes de permis de construire ;
- Les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAI.

7.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Le DASSP bénéficie du travail réalisé par une commission de police du feu et de salubrité publique, présidée par le chef de dicastère et forte de 9 commissaires, appuyés par 26 inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois planifiées et organisées par la sécurité publique (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

En outre, le DASSP assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les industries.

7.2.3. ACTIVITÉS 2012

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2009	2010	2011	2012
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	129	121	161	91
Bâtiments devant être visités au moins tous les 8 ans	409	443	458	336
Bâtiments devant être visités au moins tous les 4 ans	138	174	166	150
Bâtiments devant être visités au moins tous les 2 ans	27	21	26	8
Bâtiments devant être visités annuellement	6	2	0	0
Nombre total de bâtiments visités	709	761	811	585

Ces 585 visites ont donné lieu à 72 décisions rendues pour non conformité, contre 122 en 2011, 118 en 2010 et 167 en 2009.

A ce nombre de visites, s'ajoutent 33 décisions pour non conformité faisant suite aux 126 installations de chauffage contrôlées par le ramoneur.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre de sinistres incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi notablement améliorée et les frais de sinistres diminués. Par ailleurs, avec ce pourcentage de visites, le DASSP répond aux exigences de la Loi sur la police du feu.

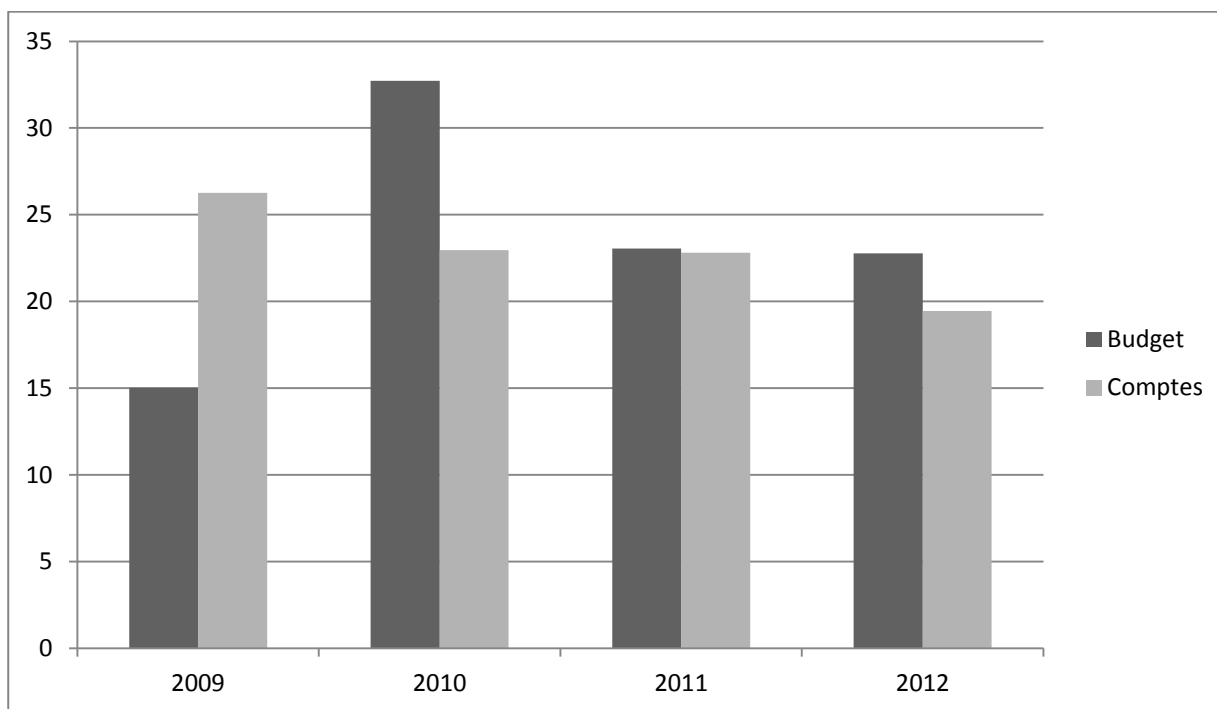
7.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DASSP en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 0.49 EPT en 2012.

Le travail accompli par la commission est précieux et d'autant plus conséquent que le DASSP a diminué l'effectif qu'il consacrait à cette mission.

7.2.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 4 dernières années est la suivante :



7.3. CENTRE DE SECOURS (CS)

7.3.1. RÔLE ET FONCTION

Le centre de secours (CS) est chargé de la lutte contre les dégâts causés par le feu et par les épandages accidentels d'hydrocarbures, de la désincarcération, ainsi que des mesures d'urgence en cas d'accidents chimiques ou radioactifs.

7.3.2. ACTIVITÉS 2012

Le CS est géré par la commune de Val-de-Travers sous le commandement du Maj Jean-Blaise Curtit, mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations, ainsi qu'à Brot-Dessous.

A noter que le nombre d'exercices et des interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du CS qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

SOUTIEN DU DASSP

Le personnel du CS est composé de 44 personnes, entièrement bénévoles. Ces dernières bénéficient toutefois d'un soutien du DASSP, notamment dans les domaines suivants : secrétariat, soutien logistique à l'état major et au commandant, contrôle des factures, renseignements à la population et aux entreprises, convocations aux exercices et séances, correspondance, demandes de congé aux employeurs, inscriptions aux cours, demandes de subvention, gestion de l'effectif, recrutement, contrôle des heures d'exercice et des certificats médicaux, établissement des plannings de piquet, gestion des radios, facturation des frais de sinistre, contact avec les assureurs, gestion des soldes et élaboration des plans d'interventions.

EXERCICES

Les exercices internes au centre de secours se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	Nombre d'exercices			
	2009	2010	2011	2012
Exercices officiers et sous-officiers	4	6	4	15
Chauffeurs	9	15	19	12
Sanitaire	10	11	16	11
Groupe d'intervention en milieu périlleux (SAS)	10	9	10	10
Exercices feu	5	5	4	7
Radiotéléphoniste	8	13	18	6
Séances d'état-major	7	6	8	6
Chimique, hydrocarbure	2	2	3	5
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	5	5	5	5
Désincarcération	3	3	5	4
Tonne-pompe avec les sections villageoises	10	4	2	3
Exercice sur alarme surprise	2	1	2	1
Nouveaux sapeurs CS	9	5	0	0
Total des exercices et des séances	84	85	96	85

En 2012, les exercices du CS ont représenté un total de 2'250 heures de formation interne à raison de 20 participants en moyenne par exercice.

INTERVENTIONS

Nombre d'interventions sur sinistre, détaillées par genre :

Sinistres	2009	2010	2011	2012
Feu	18	23	26	27
Hydrocarbures	1	4	4	11
Soutien à l'ambulance	6	5	11	7
Désincarcération	5	8	2	6
SAS	3	3	1	2
Chimique	3	0	0	1
Inondation	1	0	1	0
Alarme automatique	38	21	31	29
Divers	12	2	5	4
Total interventions	87	66	81	87

Nombre de sinistres par commune :

Commune	2009	2010	2011	2012
Val-de-Travers	81	62	73	80
Les Verrières	3	1	3	4
La Côte-aux-Fées	3	2	4	2
Brot-Dessous	0	1	1	1
TOTAL	87	66	81	87

En 2012, les sinistres qui se sont déroulés au Val-de-Travers ont nécessité pour le CS un total de 823 heures d'intervention à raison de 9 participants en moyenne par intervention.

FORMATION

En sus des exercices énumérés ci-dessus, le personnel bénévole du CS a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Genre de cours	Nombre de participants			
	2009	2010	2011	2012
BLS RCP sanitaire	9	12	13	10
Formation Tonne-pompe	-	6	-	8
Chef d'intervention	-	3	-	3
Porteurs d'appareils respiratoires	9	2	4	2
Nouveau règlement officiers	-	-	4	1
Cours officiers	1	0	4	1
Chef de groupe	-	4	-	1
Cours préparatoire d'instructeur	0	0	1	1
Technique extinction	4	6	0	1
Cours préposé aux appareils resp.	2	0	2	0
Chimique	0	0	0	0
Cours de base nouveaux CS	2	5	0	0
Flashover-Backdraft	3	5	1	0 ¹
Machiniste motopompe	3	4	0	- ²
Tactique	1	0	0	- ²
Divers	3	4	8	2
Total cours	37	51	37	30

¹ Ce cours n'a pas pu avoir lieu suite à une panne des installations

² Suppression de la formation

En 2012, les cours spécifiques du CS ont représenté un total de 550 heures de formation externe à raison de 18h par participant en moyenne.

7.3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le soutien du DASSP pour le CS a nécessité un effectif de 0,59 EPT. L'encadrement du CS en termes administratifs, logistiques et de commandement est toutefois insuffisant à l'heure actuelle pour pérenniser une défense incendie de milice comme en témoigne l'absence de formation pour les recrues en 2012 afin d'assurer la relève.

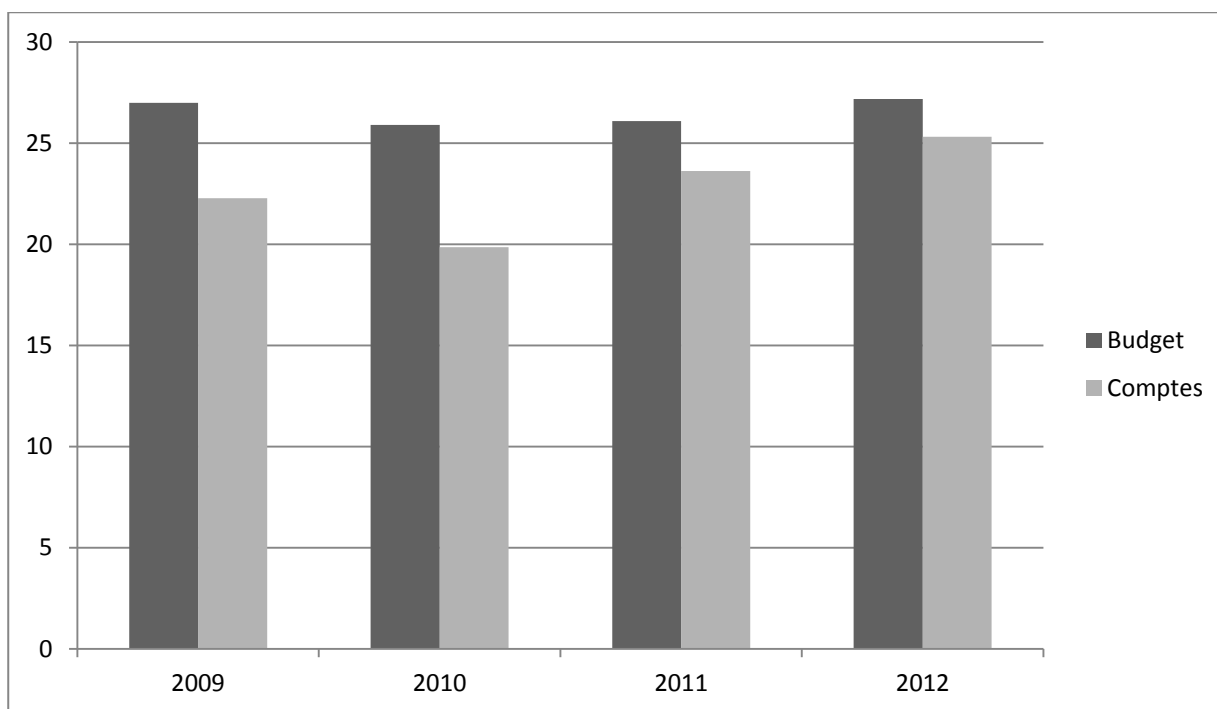
7.3.4. PROJETS IMPORTANTS

RÉFORME CANTONALE DE LA DÉFENSE INCENDIE

Lors de sa session de juin 2012, le Grand Conseil a accepté la loi sur la protection et la défense incendie et les événements naturels qui réforme en profondeur l'organisation des sapeurs-pompiers dans le canton. Notre commune a été très active en amont des réflexions en siégeant dans les différents groupes de travail qui ont été constitués à cette occasion. Une simplification des structures et une meilleure coordination entre les régions seront mises en place dès le 1er juillet 2013, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. En résumé, les changements seront les suivants : passage de 16 CSP et 6 CS en 4 services de défense contre l'incendie (Littoral, Montagnes, Val-de-Ruz et Val-de-Travers), analyse et appréciation des risques pour chaque région (nombre d'habitants, éloignement des centres de renfort, nombre d'emplois, type d'entreprises et d'établissements, valeur immobilière des bâtiments, voies de communication,...), définition des périmètres d'intervention, définition des emplacements des unités d'intervention sur la base du standard de sécurité CSSP 2015, définition du matériel nécessaire, définition des secteurs d'intervention pour chaque mission et planification des renforts d'une région à l'autre.

7.3.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 4 dernières années est la suivante :



7.4. LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS (CSP)

7.4.1 RÔLE ET FONCTION

Les missions du corps de sapeurs-pompiers (CSP) sont le sauvetage des personnes, des animaux et des biens, immobiliers et mobiliers, les mesures propres à empêcher la propagation du feu, l'extinction du feu, la protection contre les dégâts causés par l'eau ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à ce qu'ils soient placés en lieu sûr. Le personnel du CSP est composé de 254 sapeurs-pompiers, entièrement bénévoles, qui sont également appelés à intervenir pour des missions de préventions lors de manifestations publiques. Ils peuvent aussi être mobilisés dans le but de sauvegarder la vie ou les biens des personnes, dans certaines circonstances graves, notamment en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs.

Le CSP du Val-de-Travers est divisé en 3 centres d'intervention (Couvét, Fleurier et La Côte-aux-Fées), eux-mêmes subdivisés en sections villageoises. Ces dernières sont appelées à travailler en renfort, tout d'abord au sein d'un même centre d'intervention, puis sur l'ensemble du périmètre d'intervention du CSP si nécessaire.

7.4.2. ACTIVITÉS

Le CSP est géré par la commune de Val-de-Travers mais il intervient aussi sur les territoires des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

Le CSP bénéficie du même soutien que le CS de la part du DASSP (voir le point 7.3.2 ci-dessus).

En fin d'année, le Conseil communal a procédé à 4 nominations d'officiers, 3 au grade de lieutenant et un premier-lieutenant avec la fonction de chef de section Fleurier-Saint-Sulpice.

EXERCICES

En 2012, les exercices du CSP se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	Nombre d'exercices			
	2009	2010	2011	2012
De section	32	38	36	31
Etat-major	12	28	28	22
Officiers et sous-officiers	16	18	23	21
PAR	20	18	16	13
1 ^{er} secours	9	8	9	9
Chauffeur	8	8	2	0
Pompiers sanitaires, La Côte-aux-Fées	11	7	14	- ¹
Officiers de service	0	0	9	- ²
Divers	12	7	15	9
Total exercices	120	132	152	105

¹ Dès cette année, la formation de tous les pompiers sanitaires se fait avec le CS

² Suppression de la formation

En 2012, les exercices du CSP ont représenté un total de 2'978 heures de formation interne à raison de 20 participants en moyenne par exercice.

INTERVENTIONS

Nombre d'interventions sur sinistre, détaillées par genre :

Genre	2009	2010	2011	2012
Inondations	19	16	13	28
Feu	39	31	23	25
Pompiers-sanitaires, La Côte-aux-Fées	27	24	20	14
Police-route (manifestations)	15	18	21	13
Hydrocarbures	4	3	2	6
Chimique	3	0	0	1
Sauvetage animaux	2	3	3	0
Sauvetage personne	3	2	0	0
Alarme automatique sans intervention	38	21	25	24
Divers	11	7	3	6
Total interventions	161	125	110	117

En 2012, les sinistres qui se sont déroulés au Val-de-Travers ont nécessité pour le CSP un total de 1'177 heures d'intervention à raison de 12 participants en moyenne par intervention.

FORMATION

En sus des exercices ci-dessus, le personnel bénévole du CSP a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Genre de cours	Nombre de participants			
	2009	2010	2011	2012
Cours de base nouveaux sapeurs	31	11	16	13
BLS RCP	13	10	16	10
Porteurs d'appareils respiratoires	23	8	7	8
Technique d'extinction	1	15	2	5
Chef de groupe	-	7	-	5
Journée des commandants	2	3	3	3
Machinistes motopompes	8	6	6	3
Formation tonne-pompe	-	9	-	2
Formation d'instructeur phases 1 et 2	0	0	1	1
Cours officiers	2	5	7	0
Préposés aux appareils	4	0	4	0
Tactique	2	0	0	0 ²
Flashover-Backdraft	0	7	4	0 ¹
Divers	8	10	12	5
Total cours	94	91	78	55

¹ Ce cours n'a pas pu avoir lieu suite à une panne des installations

² Suppression de la formation

En 2012, les cours spécifiques du CSP ont représenté un total de 1'306 heures de formation externe à raison de 22h par participant en moyenne.

7.4.3. EFFECTIF

Le CSP est sous le commandement du Maj. Patrick Piaget, secondé par les Cap Stéphane Aellen, chef du CI de La Côte-aux-Fées, Jean-Blaise Curtit, chef du CI de Couvet ainsi que Albano Boscaglia et Dominique Wyss, chefs a.i. du CI de Fleurier.

Le regroupement des CSP a permis de substantielles économies. Ces dernières reposent en grande partie sur l'engagement bénévole des membres de l'état-major et du commandant qui ont repris le travail qui était auparavant effectué par 11 états-majors.

L'effectif du CSP demeure l'une de nos plus grandes préoccupations, avec 195 personnes au 31 décembre 2012, en diminution de 59% depuis 2007. C'est plus que la diminution de 47% initialement envisagée. Comme prévu, cette nette réduction a tout d'abord permis d'améliorer l'efficacité de la défense incendie, avec un effectif allégé mais mieux formé. Cet objectif a progressivement été atteint entre 2009 et 2011 avec la qualité des interventions qui a sensiblement augmenté et d'importantes économies structurelles. En 2012 toutefois, l'effectif a atteint le seuil plancher en deçà duquel la qualité des interventions, en termes de nombre d'intervenants formés et de délai de déplacement depuis l'alarme, n'est plus garantie. En conséquence, l'effectif doit impérativement être stabilisé pour préserver le système de milice et un effort particulier doit à l'avenir être consacré au recrutement de jeunes sapeurs-pompiers, à l'encadrement du personnel de milice et à la collaboration avec les entreprises de la région. Nous

devons également assurer une présence plus soutenue vis-à-vis des miliciens. L'objectif est d'améliorer la communication, expliquer les décisions prises et répondre à leurs préoccupations. Or, ce travail n'a pu être réalisé avec les 1,08 EPT que le DASSP a été en mesure de fournir.

Il a été établi que, au-delà de 300 membres, l'effectif est trop lourd pour notre région. Il nécessite de former et d'équiper un trop grand nombre de personnes sans augmenter la qualité des interventions, au contraire, il présente même le risque que certains sapeurs-pompiers se retrouvent sur un lieu de sinistre alors qu'ils n'ont pas une formation adaptée. En deçà de 200 en revanche, nous ne pouvons plus garantir un nombre suffisant d'intervenants sur les lieux d'une intervention selon les normes CSSP 2015 établies par la Confédération et qui prévoient notamment une présence sur site de 8 intervenants formés, porteurs d'appareil respiratoire, en moins de 15 minutes après l'alarme dans 80% des cas. Or, nous avons traversé ce seuil plancher à la fin de l'année dernière.

Le commandement de milice de la défense incendie dans notre région a donc atteint ses limites si l'on veut stabiliser et pérenniser ce précieux système basé sur le volontariat.

7.4.4. COLLABORATION FRANCO-SUISSE

Des rencontres franco-suisse ont continué de se dérouler en 2012. L'objectif étant de développer un partenariat lors d'interventions, y compris en premier répondant, sur des zones géographiques pour lesquelles les critères de qualité risqueraient de ne pas être respectés (délai d'intervention, nombre d'intervenants, niveau de formation du personnel,...).

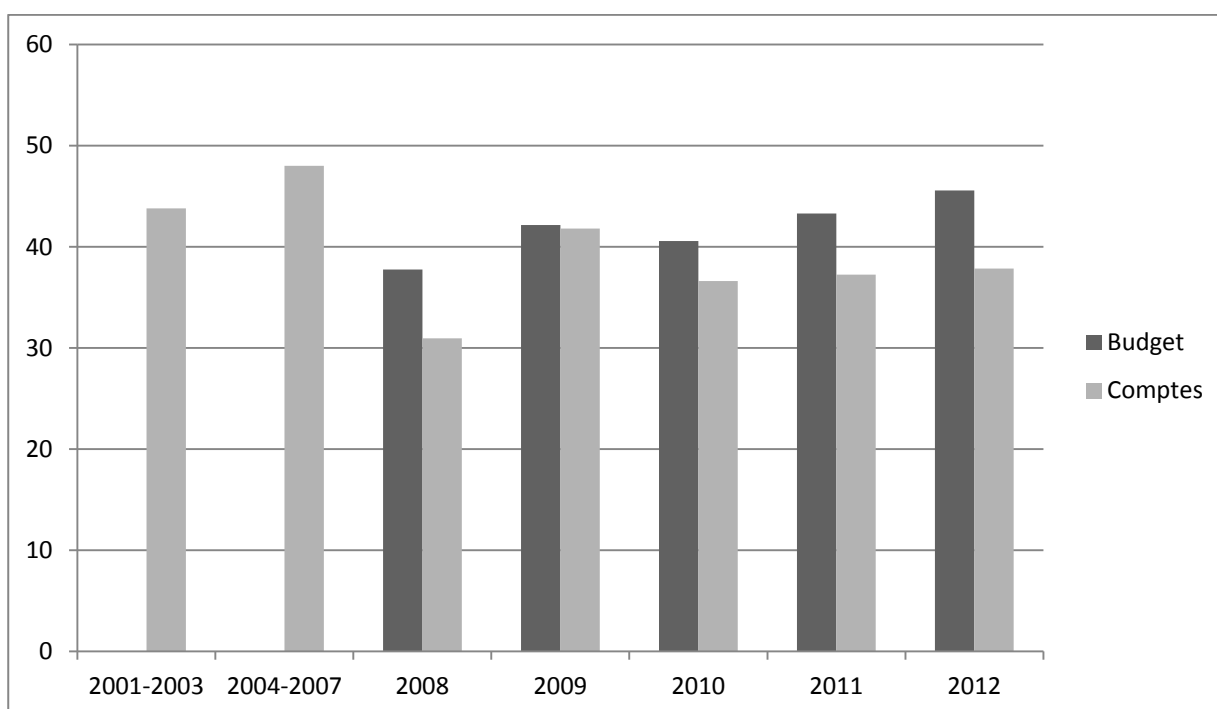
Des exercices en commun ont été organisés et des analyses d'ordre technique, notamment de compatibilité de matériel, ont été réalisées. Ces tests de terrain en grandeur nature seront suivis d'une convention entre les deux Autorités, appelée à être validée par le Département de la Justice, de la Sécurité et des Finances.

Relevons aussi que, dans ce cadre, 4 membres du CSP ont intégré la structure sanitaire des sapeurs-pompiers Verrières-de-Joux et ont suivi la formation française. Des exercices et des interventions en commun ont déjà eu lieu.

Le projet de collaboration sera finalisé par une convention franco-suisse en 2013.

7.4.5. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 4 dernières années est la suivante :



8. PROTECTION CIVILE – OPC

8.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir les contrôles des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés. L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population et les consignes sur le comportement à adopter. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la communauté.

L'OPC est gérée par la commune de Val-de-Travers qui a également repris la gestion de la protection civile des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées suite à la conclusion de mandats de prestations.

8.2. ACTIVITÉS 2012

L'OPC a organisé 345 jours/homme de cours de répétition, 210 jours/homme d'intervention au profit de la collectivité, 28 jours/homme d'intervention d'urgence et 112 heures de service horaire/homme pour les états-majors avec un effectif de 106 personnes, ce qui fait un total de 595 jours/homme et une moyenne de 5.6 jours/homme sur l'ensemble de l'année.

Une augmentation de 24 jours de service, par rapport à 2011, est principalement due à l'intervention d'urgence, en fin d'année, pour le déneigement des hydrants. L'effectif global du personnel est identique à 2011, ce qui représente 106 personnes astreintes à la protection civile du Val-de-Travers.

8.2.1. COURS PRÉPARATOIRE (CP) ET COURS DE RÉPÉTITION (CR)

- Du 16 au 17 février 2012, CR 201 contrôle périodique des abris, 6 participants.
- Le 17 mars 2012, CR 202 exercice avec le service d'ambulances, 3 participants.
- Du 19 au 23 mars 2012, CP + CR 203 He-Arc PBC gestion de sinistre, 8 participants.
- Du 12 au 13 avril 2012, CP 204 appui, 8 participants.
- Du 7 au 8 mai 2012, CR 204 appui et logistique, 21 participants.
- Du 9 au 11 mai 2012, CR 205 contrôle périodique des abris, 5 participants.
- Du 21 au 24 mai 2012, CP + CR 206 assistance au home médicalisé des Sugits, 14 part.
- Du 5 au 6 juillet 2012, CP 207 préparation du CR GIR et collaborateurs EM, 9 participants.
- Le 5 juillet 2012, CPA contrôle périodique des abris par le canton, 2 participants.
- Du 13 au 14 août 2012, cours de rattrapage, déménagement matériel, 6 participants.
- Du 3 au 7 septembre 2012, CR GIR, collaborateur EM et contrôle périodique des abris, 47 part..
- Le 20 septembre 2012, CPA contrôle périodique par le canton de l'UHP à Couvet, 2 part.
- Du 29 au 30 novembre 2012, CR 208 contrôle périodique des abris, 9 participants.

L'année 2012 a comptabilisé 3 cours préparatoires, 13 cours de répétitions, ce qui représente 345 jours de service pour un total de 140 participants.

8.2.2. INTERVENTIONS AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ (IPPC)

- Du 16 au 20 avril 2012, IPPC 301 VVT démontage et montage d'un baraquement, 17 participants.
- Du 9 au 11 mai 2012, IPPC 302 Service forestier, entretien de sentiers, 18 participants.
- Du 14 au 16 juin 2012, IPPC 303 DEFI 2012, 29 participants

L'OPC a participé à 3 interventions au profit de la collectivité, ce qui représente 210 jours de service pour un total de 64 intervenants.

8.2.3. INTERVENTIONS D'URGENCES (IU)

- Du 12 au 14 décembre 2012, IU 101 Déneigement des hydrants, 11 intervenants.

L'OPC a été appelée en urgence à 1 reprise pour une intervention à laquelle ont participé 11 intervenants du groupe GIR pour un total de 3 jours de service.

8.2.4. ETAT-MAJOR

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, 6 états-majors avec une moyenne de 5 participants, qui représente 12 jours de service soit 112 heures au total.

Le taux moyen de participation est de 81%. Nous constatons une stabilité des demandes de dispenses et des demandes de congés. Il faut savoir que les personnes faisant une demande de dispense sont automatiquement replacées dans un autre cours durant l'année en cours. Une seule personne n'a pas suivi de cours de répétition en 2012, pour raison de santé.

8.2.5 FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET SÉANCES

Formation	Nombre de participants	Nomination
Chef de section assistance	1	Lieutenant
Chef de groupe appui	1	Caporal
Chef de groupe appui GIR	1	Sergent
Spécialiste GIR	2	Appointé
Spécialiste préposé matériel	2	Spécialiste

Ces formations sont données au niveau romand dans le cadre du GTIR ou par la Confédération.

8.2.6. FORMATION CONTINUE DU COMMANDANT

- Du 12 au 13 janvier 2012, GTIR cours des instructeurs romands et latins, 2 jours à Grône (VS).
- Du 23 avril au 4 mai 2012, PCi 52 cadres appui, 10 jours à Schwarzenburg (BE).
- Du 10 au 28 septembre 2012, PCi 21 aide à la conduite, 15 jours à Schwarzenburg (BE).
- Le 18 décembre 2012, BLS AED, 1 jour au centre d'instruction à Couvet.
- Les 14, 15 et 19 novembre 2012, évaluation des acquis par la Confédération, lors des cours diffusés comme chef de classe au centre d'instruction à Couvet dans le cadre de la formation d'instructeur PCi.

8.2.7. INSTRUCTION DONNÉE PAR LE COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX

Cours préparatoire (CP) / Cours de base (CB) / Cours cadre (CC)

- Du 20 au 21 février 2012, CC cours instructeurs appui, 2 jours au centre d'instr. à Couvet.
- Du 5 au 16 mars 2012, Chef de classe CB 310 appui, 10 jours au centre d'instr. à Couvet.
- Le 17 août 2012, CP 322, 1 jour au centre d'instruction à Couvet.
- Du 20 au 31 août 2012, Observateur CB 322 assistance, 10 jours au centre d'instr. à Couvet.
- Du 7 au 9 novembre 2012, CP 330, 3 jours au centre d'instruction à Couvet.
- Du 12 au 23 novembre 2012, Chef de classe CB 330 collaborateur d'état-major, 10 jours au centre d'instruction à Couvet.

8.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'OPC est sous la responsabilité professionnelle du Cap Laurent Jutzeler. Ses missions nécessitent un effectif de 1,5 EPT en termes de personnel.

8.4. PROJETS IMPORTANTS

8.4.1 SIRÈNES

Le Conseiller d'Etat en charge du département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), a lancé, fin 2011, un projet de réforme de la protection civile neuchâteloise appelé «PCI 2013+».

Dans ce cadre, le chef de dicastère siège dans un comité de pilotage (COFIL) et des sous-groupes de travail ont été formés afin d'élaborer la refonte du système. Ils sont composés des six commandants régionaux, des professionnels de la protection civile neuchâteloise et de quelques personnes du SSCM.

Cette réforme a pour objectifs :

- Adaptation de la loi cantonale d'application en rapport avec la nouvelle loi de la protection de la population et de la protection civile.
- Répartition des tâches entre l'Etat et les communes/régions.
- Mise en place d'une nouvelle structure soit : une protection civile cantonale (cantonalisation) ou calquée au modèle de la défense incendie, avec quatre structures régionales à la place des six actuelles.
- Eviter les doublons entre les régions et le service de la sécurité civile et militaire.
- Mettre en place des synergies.
- Redéfinir les missions de la protection civile en lien avec l'étude des risques et des dangers du Canton de Neuchâtel.
- Réviser le mode de financement et maîtrise des coûts.

Après plusieurs séances du COFIL et suite aux travaux des sous-groupes, la tendance serait de se conformer à la nouvelle organisation de défense incendie, à savoir quatre régions PCi.

8.5. ETAT DE LA SITUATION

La qualité de formation, le niveau d'instruction ainsi que l'engagement du personnel astreint est bon. L'effort permanent portant sur la conduite des hommes, la répétition dans les domaines de compétences et les divers exercices mis en place, prouve que nous sommes sur la bonne voie.

La collaboration entre les différents partenaires de la sécurité publique du Val-de-Travers demeure excellente et contribue également au bon fonctionnement de l'OPC. Diverses instructions ont été données par les sanitaires du CS, les chefs d'interventions CS et SP et par le service d'ambulances au personnel du groupe d'intervention rapide (GIR).

Thème récurrent, l'OPC peine à renforcer son effectif global malgré un engagement important au sein de son GIR. Chaque année, environ dix à douze nouveaux astreints sont incorporés dans notre organisation, ce qui ne suffit pas à augmenter l'effectif mais qui contribue à combler les départs pour raison d'âge ou pour cause de déménagements hors région.

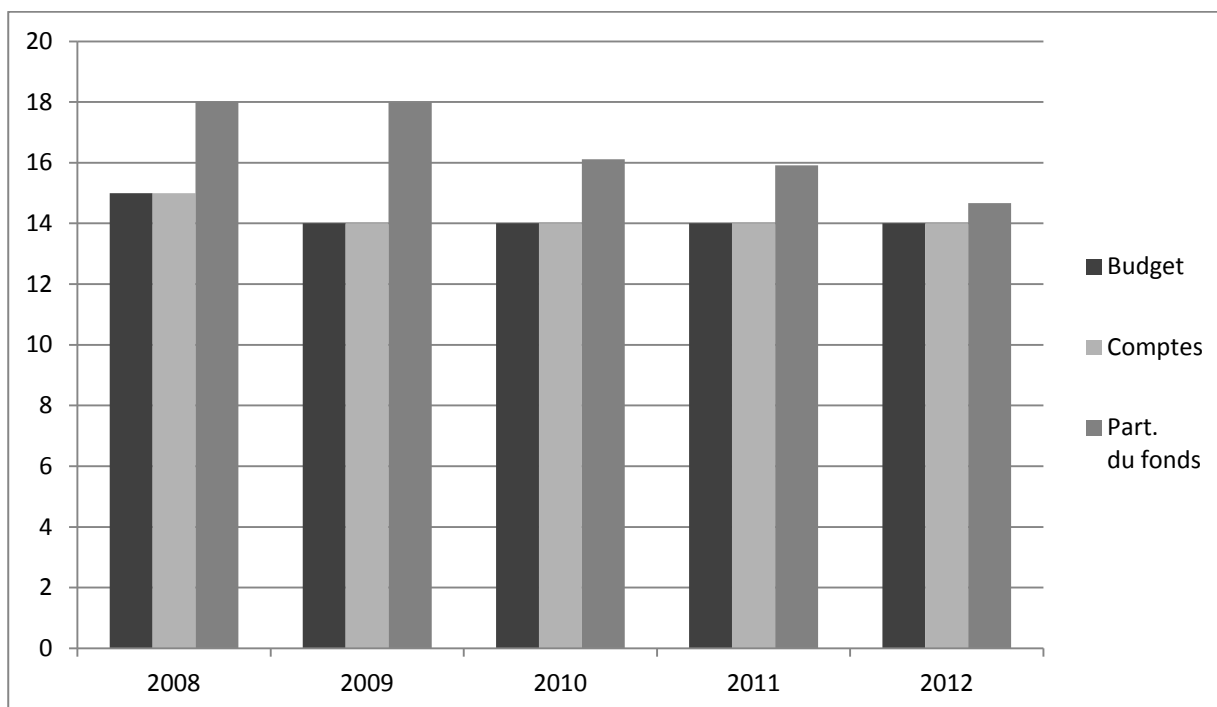
Etat des effectifs depuis 2007 :

Années	Nombre d'astreints	Evolution
2007	72	
2008	86	+14
2009	93	+7
2010	104	+11
2011	106	+2
2012	106	+0

En conclusion, l'effectif est stable mais il n'y a pas de progression de personnel en 2012 entre les départs et les arrivées.

8.6. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant ces quatre dernières années est la suivante :



Le service de la Protection civile est entièrement financé par un fonds cantonal auquel la commune participait annuellement à hauteur de Fr. 15.-/habitant jusqu'en 2008, puis Fr. 14.-/habitant dès 2009. A noter que, pour pouvoir remplir ses missions malgré une masse critique insuffisante par rapport aux autres régions du canton, le fonds cantonal participe pour un montant supérieur à la contribution communale.

9. SERVICE DES AMBULANCES

9.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des ambulances a pour mission générale la prise en charge professionnelle, 24h/24 et tous les jours de l'année, de patients accidentés ou malades dans les situations d'urgence pré-hospitalières sur le territoire de la commune ainsi que, sur mandat de prestations, celles des Verrières, La Côte-aux-Fées et Brot-Dessous. Il est également appelé à assurer des transferts programmés.

Par mandat confié par l'Etat, le service des ambulances assure aussi les sorties SMUR.

9.2. ACTIVITÉS 2012

Le service a assuré un total de 808 interventions en 2012, soit une augmentation de 13% par rapport à 2011 et de plus de 22% par rapport à 2010. Le SMUR est, quant à lui, intervenu à 194 reprises (+26% par rapport à 2011). Le service a fait appel à la REGA à 18 reprises.

A noter que le service a dû assurer plus de 102 interventions simultanées avec 2 ambulances la journée. Des services extérieurs ont renforcé notre service à 40 reprises (36 de nuit et 4 en journée). Globalement, il y a donc eu 142 interventions simultanées sur notre secteur. Une intervention simultanée peut avoir pour cause un accident avec plusieurs blessés, mais aussi et surtout des interventions différentes qui ont lieu dans la même heure.

Les différents types d'intervention se sont répartis de la manière suivante :

Problème	Quantité
Trauma des membres (y compris luxation)	107
Cas de psychiatrie (agitation, angoisse,...)	63
Malaise cardiaque, douleur thoracique non-traumatique (victime consciente)	60
Détresse ou insuffisance respiratoire	57
Douleurs abdominales non-traumatiques	49
Perte de connaissance brève, malaise non cardiaque (vagal, hypoTA)	45
Intoxication sans coma (OH, médicaments, drogues, CO, fumée)	38
Baisse de l'état général (BEG)	35
Trauma cranio-cérébral	34
Déficit neurologique sans coma et non-traumatique	24
Soins impossible à domicile	19
Crise convulsive	18
Hémorragie sans trauma (digestive, ORL, gynécologique)	18
Trauma de la colonne	17
Douleurs lombaires non-traumatiques	15
Arrêt cardio-respiratoire (ACR)	12
Troubles de la vigilance	10
Polytraumatisme	9
Trauma maxillo-facial	9
Trauma thoracique	9
Maux de tête	8
Coma non-traumatique	7
Crise d'asthme	7
Etat de choc (hypovolémique, cardiogène, septique, anaphylactique)	7
Urgence hypertensive	5
Troubles du rythme et/ou de la conduction (bradycardie, bloc AV, ...)	3
Cas d'allergie (sans état de choc anaphylactique)	3
Trauma abdominal	3
Grossesse, accouchement, naissance	3
Brûlure	3
Trauma pelvien (périnée)	2
Hypothermie sans ACR	2
Autre	107
Total	808

Les degrés de gravité de la prise en charge des patients ont été inventoriés comme suit :

Degré d'urgence	Statistique des sorties par degré d'urgence	Nombre d'intervention			
		2009	2010	2011	2012
1	Urgence avec probable atteinte des fonctions vitales	509	476	536	605
2	Urgence sans probabilité d'une atteinte des fonctions vitales	133	152	147	176
3	Sans urgence	27	32	32	27
	TOTAL	669	660	715	808

Le service a été appelé à intervenir dans les communes suivantes :

Commune	2009	2010	2011	2012
Val-de-Travers	571	494	544	565
Les Verrières	22	28	33	36
La Côte-aux-Fées	39	33	20	33
Brot-Dessous	2	4	3	1
HNE Val-de-Travers et hors zone	35	101	115	173
Policlinique de Couvet				141
CTR de Couvet				29
Hors zone				3
TOTAL	669	660	715	808

L'IAS préconise que le délai de réponse, depuis l'alarme de l'ambulance jusqu'à l'arrivée sur site, soit au maximum de 15 minutes dans 90 % des P1.

Ces délais n'ont pas été respectés dans 122 situations, soit 19% des P1, dont 40 renforts par des services extérieurs. Ce chiffre diminue à 82 (14% des P1) si l'on ne comptabilise que les interventions auxquelles notre service a pu répondre, et à 60 (10%) si l'on retire les interventions avec un premier répondant déjà sur place (médecin, SMUR ou sapeurs-pompiers sanitaires) ainsi que les interventions hors secteur.

Nous pouvons dans tous les cas constater que le service est à la limite maximale des directives suisses en la matière.

Il est intéressant de noter que ce délai excessif atteint 19% (!) des P1 durant la nuit, période durant laquelle les ambulanciers sont à domicile (pour le personnel habitant Couvet) ou dans un appartement de garde, faute de centrale d'ambulances adaptée.

9.3. EFFECTIF DU SERVICE

Le personnel professionnel, au 31 décembre 2012, se compose ainsi :

- 11 ambulanciers diplômés ES
- 3 techniciens-ambulanciers, dont une étudiante ambulancière
- 1 ambulancier chauffeur

Représentant 13 EPT sur les 13,7 prévus au budget.

Un pool d'une dizaine d'auxiliaires renforce le dispositif.

Etant également mandaté par l'Etat pour assurer les interventions du SMUR, en sus des deux ambulances, le service peut assumer les missions qui lui sont dévolues avec les collaborateurs en place. L'équilibre reste toutefois précaire et repose sur un système de piquet à domicile qui implique des astreintes supplémentaires pour le personnel. Ce fonctionnement a été abandonné par la plupart des autres services d'ambulances de Suisse.

Une négociation avec le personnel a permis de prolonger cet état de fait dans l'attente d'une solution satisfaisante. Néanmoins, dans un contexte de pénurie de personnel formé, l'attractivité du service est mauvaise, surtout pour une région périphérique telle que la nôtre.

9.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

POURSUITE DES DÉMARCHES POUR PÉRENNISER LE DEUXIÈME ÉQUIPAGE

Le Val-de-Travers représente le 7% de la population du canton, mais, par son éloignement avec les centres, doit assurer des interventions en urgence sur le 24% de la surface du territoire cantonal.

Rappelons qu'avec la restructuration hospitalière, les temps d'intervention se sont sensiblement allongés, passant d'une moyenne de 1h30, jusqu'à la fermeture du bloc opératoire du site de Couvet, à 2h30 actuellement.

En conséquence, avec un total de 808 interventions durant l'année 2012, si le service ne disposait que d'une seule ambulance, le Val-de-Travers souffrirait d'un manque de couverture sanitaire durant plus de 5 heures 30 par jour en moyenne. Durant ce temps, le Val-de-Travers serait couvert par une ambulance venant en renfort de Sainte-Croix, Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds, soit 25 à 45 minutes d'attente supplémentaire pour le patient, en fonction du lieu d'intervention. S'il n'y avait pas eu 2 ambulances en 2012, le Val-de-Travers se serait trouvé dans ce cas de figure à 182 reprises.

Suite à une séance avec le Conseil d'Etat, ce dernier a accepté de prolonger d'une année l'aide financière de l'Etat, limitée initialement au 31 décembre 2010, et qui avait permis l'engagement de 3 ambulanciers en 2009 afin de maintenir en place le deuxième équipage d'ambulanciers.

Nonobstant l'aspect financier de cette situation, la pérennisation du deuxième équipage doit être la priorité. Différentes pistes ont continué d'être explorées. La solution envisagée est de développer les collaborations avec les autres services d'ambulances du canton. Une définition plus cohérente des périmètres d'intervention, qui épousent actuellement les frontières des districts, et une meilleure coordination entre les ambulances de piquet des différents services, ajoutées à une centrale d'alarme 144 professionnelle, permettront d'aboutir à l'efficacité recherchée.

CENTRALE 144

Dans la plupart des cantons suisses, les personnes qui répondent au numéro 144 sont des « régulateurs » possédant une solide formation sanitaire. Ils sont aptes à réagir aux appels d'urgence de manière efficace, médicalement adéquate et appropriée. Plus précisément, ils procèdent à un tri en fonction du degré d'urgence, ils prodiguent des conseils à l'appelant pour les premières mesures à prendre dans l'attente de l'arrivée de l'ambulance, ils coordonnent les interventions de l'ensemble des services ambulanciers tout en déterminant les moyens à engager pour chaque cas (service à engager, nombre d'ambulances, SMUR, REGA,...) et en anticipant sur la prise en charge.

Dans le canton de Neuchâtel toutefois, le système de réception des appels d'urgence 144 est clairement insatisfaisant. Les policiers qui répondent au 144 à la CET de la police neuchâteloise possèdent certes une excellente formation dans leur domaine d'activité mais pas dans celui du sanitaire. Ils prennent note des besoins de l'appelant avant de couper la communication et d'engager l'un des services ambulanciers du canton selon des critères purement géographiques, en fonction de périmètres d'intervention qui épousent les frontières des districts, et non selon des critères de disponibilité, de gravité ou de temps de déplacement. Conséquences : une perte de temps dans la transmission de l'information, un engagement « aveugle » dans la mesure où le contact avec l'appelant est coupé et une difficulté à apprécier la situation et son évolution afin de déterminer les moyens à engager.

Pour le patient, il convient de trouver une solution qui améliore les délais d'intervention sanitaire, qui lui assure de disposer de conseils par téléphone pour porter les premiers secours et qui lui garantit l'engagement de moyens appropriés à sa situation.

Pour notre commune, il convient de trouver une solution qui assure des prestations de qualité, qui rationalise les moyens à engager par un tri plus efficace et qui permet un potentiel d'économies par une meilleure coordination des services ambulanciers.

Dans ce cadre, convaincu que la mise en place d'une véritable structure 144 est le préalable de toute réorganisation et optimisation des services ambulanciers et du SMUR dans notre canton, le chef de dicastère a participé aux discussions concernant la mise sur pied d'une centrale de régulation. Le Conseil communal a répondu à la consultation sur le projet de rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de loi sur la mise sur pied d'une nouvelle centrale d'appels sanitaires urgents 144. Nous estimons que le choix de la localisation devra se porter sur la centrale qui :

- 1) Garantira des prestations de qualité en étant certifiée IAS ;
- 2) Sera indépendante de tout service ambulances, au niveau de la gouvernance, afin d'assurer une régulation objective ;
- 3) Sera le plus rapidement opérationnel afin de limiter sans tarder les risques auxquels s'exposent les patients avec le système actuel ;
- 4) Fournira ses prestations à moindres coûts.

DÉLAIS DE RÉPONSE

Nous l'avons vu plus haut : les délais d'interventions sont dans la limite maximale des normes suisses.

La superficie du secteur est en cause pour une part. Cette problématique est toutefois compensée en partie par la réponse précoce des pompiers sanitaires à la Côte-aux-Fées en tant que premiers répondants, dans l'attente de l'ambulance.

L'absence d'une seconde ambulance la nuit est également problématique. En effet, les délais d'interventions des services voisins sont largement supérieurs aux 15 minutes exigées par les normes suisses.

L'absence d'une centrale d'ambulances (caserne) est non seulement problématique en termes de santé et sécurité au travail pour les ambulanciers, mais aussi pour les délais de réponses. Un lieu de vie adjacent aux véhicules permettrait de ramener le temps de départ à moins de trois minutes la nuit et les week-ends en lieu et place des 5 à 10 minutes actuelles.

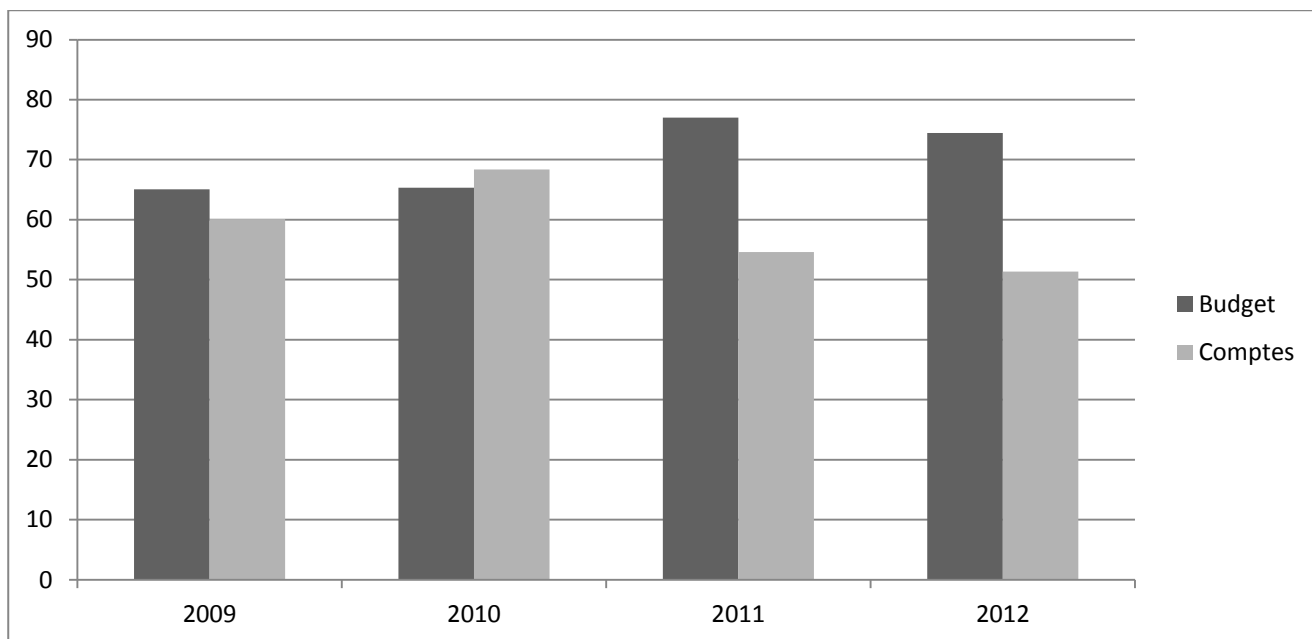
RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION IAS

La certification du service obtenue en février 2010 est à renouveler en février 2014. Le dossier devra être rendu 6 mois avant cette échéance.

Au vu des éléments en attente ci-dessus (centrale 144 et centrale d'ambulance), nous demanderons une prolongation du délai de 6 mois afin d'entrevoir des solutions à ces problématiques. En effet, il est fort probable qu'en l'absence de solutions, notre certification se voit retirée ; avec des éventuelles conséquences sur le remboursement par les assureurs maladie à terme.

9.5. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant ces quatre dernières années est la suivante :



9.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

Outre la poursuite de la mise en œuvre des projets ci-dessus, les démarches visant à nous assurer que les locaux utilisés par le service puissent pleinement répondre aux normes en vigueur, notamment en matière d'infrastructure, de stockage du matériel et de conditions de travail, devront être finalisées en 2013. A ce sujet, un montant avait déjà été intégré dans le budget des investissements 2012 en prévision d'une centrale d'ambulances.

10. PROJET INTÉGRAVAL

Le projet IntégraVal a été déposé dans le cadre de la mise au concours lancée par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) « Périurbain – Cohabitation dans les régions rurales ».

Le but du projet est de réaliser un bouquet de mesures simples visant à renforcer l'action des autorités de Val-de-Travers pour promouvoir à long terme une bonne cohésion sociale et une intégration réussie des nouveaux arrivants, notamment pour les personnes issues de la migration.

Les mesures envisagées sont les suivantes :

1. Remise de la Charte de la citoyenneté
2. Accueil des nouveaux arrivants
3. Application d'un dispositif ajusté pour chaque migrant qui le souhaite : PrimoInformation
4. Mise en réseau des associations et des personnes issues de la migration
5. Intégration des associations issues de la migration dans l'organisation des manifestations publiques
6. Assurer le contact entre le Conseil communal et les personnes issues de la migration
7. Mise en place d'une structure d'accueil des nouveaux arrivants dans les écoles
8. Organiser des cours de langues et de culture étrangère pour l'ensemble de la population
9. Mise en réseau de jeunes issus de la migration avec la jeunesse indigène
10. Mise en réseau des personnes domiciliées à l'extérieur de la commune qui travaillent dans les entreprises de la région
11. Facilitation et encouragement à l'implication des entreprises qui accueillent de nouveaux collaborateurs en faveur de leur installation et de leur bonne intégration dans la région
12. Extension du programme de la célébration annuelle des naissances d'enfants domiciliés dans la commune et adaptation du concept des documents aux familles non francophones
13. Traduction du site internet communal dans d'autres langues
14. Développement d'un réseau d'anciens habitants issus de la migration

15. Pérennisation et mise en valeur du concept d'attribution de l'aide communale au développement mis en place par la commune
16. Création d'un groupe de coordination

En mars 2012, La CFM a accepté de soutenir le projet à hauteur de Fr. 200'000.- répartis sur une période de 4 ans. Le Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM) a également pris la décision de le soutenir.

La mise en place de la plupart des mesures décrites ci-dessus a débuté dans le courant de l'année 2012. L'on peut citer la création d'un kit d'accueil pour les nouveaux arrivants disponible en plusieurs langues, l'identification et l'intégration dans notre annuaire communal des associations regroupant des personnes issues de la migration et la mise en réseau des jeunes au travers des activités de l'Association Barak.

Les représentants des huit projets retenus par la Confédération (le Chablais VD-VS, le Rheintal SG, le Valais central VS, le Freiamt AG, le Fricktal AG, Glaris-Sud GL et Weinfelden TG) ont participé à une première journée d'échanges en date du 12 juin 2012 à Berne. Une seconde rencontre a été organisée le 22 août 2012 à Aigle entre les projets romands.

Le 22 novembre 2012, la commune de Val-de-Travers a accueilli au Centre sportif régional des représentants de la Confédération et des sept autres projets de Suisse.

En présence de représentants du Conseil communal et des services communaux concernés, les participants ont échangé sur le thème « économie et intégration ». Cette journée a également été l'occasion de débattre du thème de l'intégration des personnes domiciliées à l'extérieur mais qui travaillent dans les entreprises de la région afin de faciliter leur installation dans la commune.

Le personnel de la sécurité publique a été mandaté par le Conseil communal pour coordonner la mise en œuvre des mesures et assurer l'interface avec la CFM et les autres régions de Suisse. Le DASSP a consacré l'équivalent de 0,11 EPT pour cette mission.

DICASTÈRES DE L'ADMINISTRATION ET
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



Thierry Michel

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

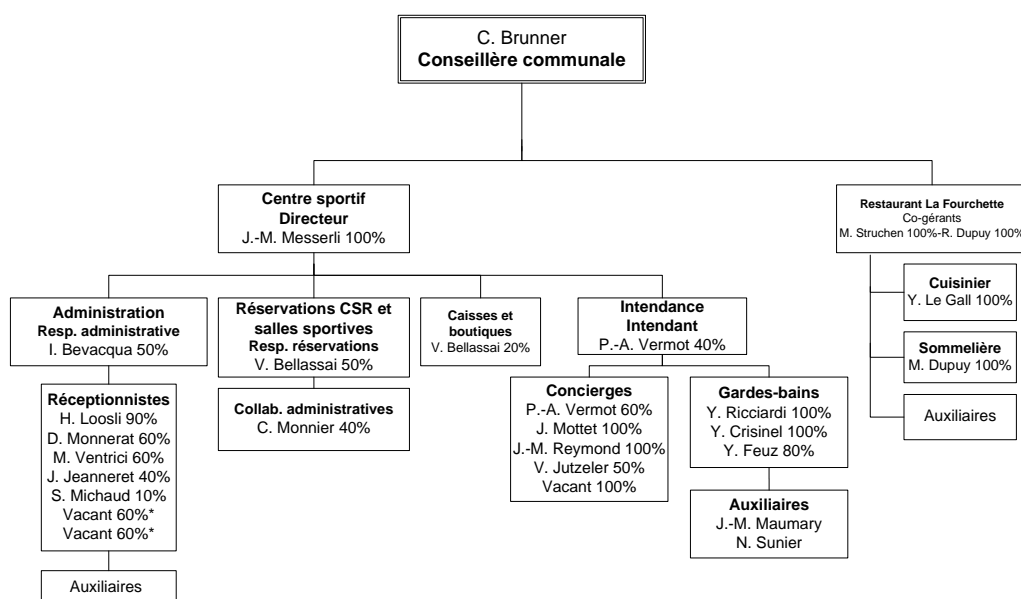
L'année 2012 marque la fin de la législature et de nouvelles élections communales qui ont lieu à la mi-mai. M. Claude Alain Kleiner, chef du dicastère durant la première législature de la commune fusionnée, ne se représente pas. Il termine sa fonction le 30 juin 2012. Nos vifs remerciements lui sont adressés pour l'énorme travail fourni durant son mandat. Il fait ses « au revoir » lors du Conseil général du 11 mai et prend congé des enseignants et de la direction du JJRVdT lors de l'Agape du 6 juillet 2012.

Après un mois de vacance, le dicastère est repris par Mme Chantal Brunner à compter du 1^{er} août 2012.

Le dicastère qui s'appelait jusqu'alors « éducation et enseignement » devient dicastère de la jeunesse et de l'enseignement. Une nouvelle répartition de quelques services a lieu entre les membres du Conseil communal au début de cette nouvelle législature : la culture et les sports (sans la gestion du Centre sportif régional) sont repris par M. Christian Mermet dont le dicastère devient celui du territoire, de la vie associative et culture (DTVAC).

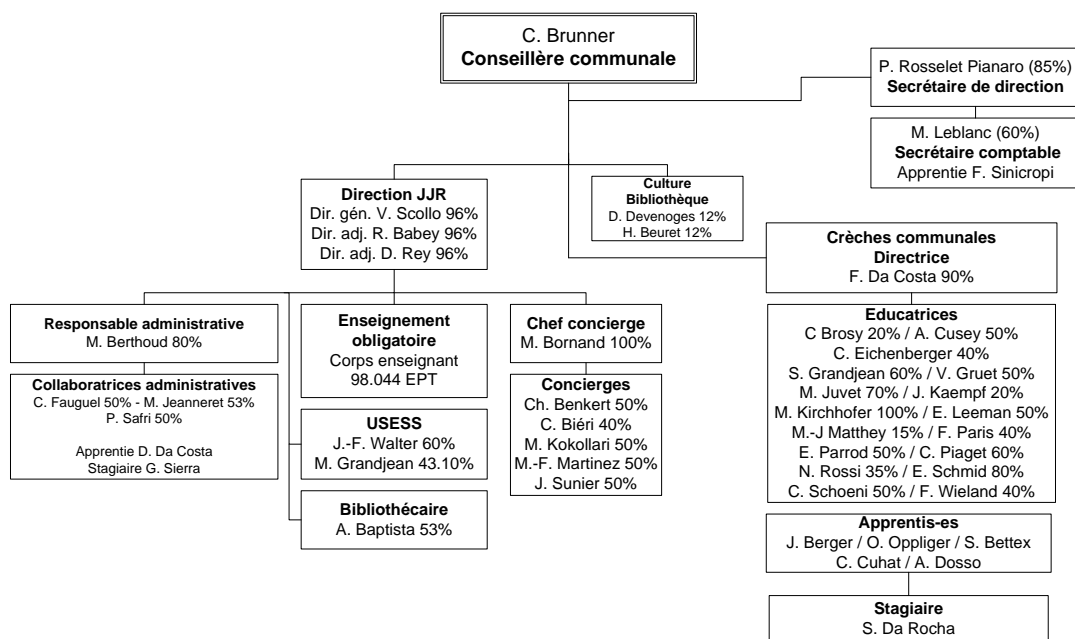
1.2. ORGANIGRAMMES

Dicastères de la jeunesse et de l'enseignement Etat au 31 décembre 2012



* engagement sur 4 mois à la Piscine des Combes

**Dicastères de la jeunesse et de l'enseignement
Etat au 31 décembre 2012**



2. ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Août 2012 marque l'entrée en fonction du Cercle scolaire du Val-de-Travers qui regroupe les écoles de notre Commune, de la Côte-aux-Fées et des Verrières. Une convention relative au fonctionnement du Cercle scolaire du Val-de-Travers est signée entre les trois communes le 30 avril 2012 à la Côte-aux-Fées. La convention indique que c'est désormais le Cercle scolaire du Val-de-Travers qui assure l'organisation de l'enseignement obligatoire des trois cycles à tout enfant en âge de scolarité obligatoire domicilié sur les territoires des trois Communes signataires. La gestion du Cercle scolaire est confiée à la Commune de Val-de-Travers, d'entente avec celles des Verrières et de la Côte-aux-Fées.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) dont la composition est quelque peu modifiée à la suite des élections, s'est réuni 5 fois durant l'année 2012.

Dès le 1^{er} juillet 2012, le Conseil d'établissement scolaire est formé de la manière suivante :

Mme Chantal Brunner	Conseil communal Val-de-Travers
M. Laurent Piaget	Conseil communal La Côte-aux-Fées
Mme Martine Behrend	Conseil communal Les Verrières
Mme Johanna Eidam Vautherot	Conseil général Val-de-Travers
Mme Nathalie Ebner Cottet	Conseil général Val-de-Travers
M. Alexandre Willener	Conseil général Val-de-Travers
Mme Laure Schlichtig	Conseil général La Côte-aux-Fées
Mme Odile Churchward	Conseil général Les Verrières
Mme Brigitte Jéhlé	Parents d'élèves
Marie-Angèle Clerc	Corps enseignant
Gabriel Bobillier	Corps enseignant
Pascale Boehlen	Corps enseignant
Mme Carole Stähli	Comité d'école Les Bayards
Mme Christiane Sancey	Comité d'école Les Verrières
M. Yves Tabasso	Comité d'école Boveresse
Mme Valérie Masi	Comité d'école Buttes
Mme Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Mme Sandra Eggenschwiler	Comité d'école Fleurier
Mme Oxana Puccini	Comité d'école Môtiers
Mme Christine Furer	Comité d'école Noiraigue
Mme Patricia Bellenot	Comité d'école St-Sulpice
Mme Stéphanie Wyss	Comité d'école Travers
Mme Sandra Robert	Comité d'école La Côte-aux-Fées
Mme Valeria Generoso	Communautés étrangères
Mme Valérie Scollo	Direction des écoles
M. Romuald Babey	Direction des écoles
M. Denis Rey	Direction des écoles
Mme Claudine Paris	Commune invitée

Outre les informations d'ordre général données aux membres du CES sur la vie de l'école, les réformes cantonales (application du concordat HarmoS ; mise en œuvre du Cercle scolaire), etc.... l'organisation des classes constitue un point de débat important de la commission.

L'organisation des classes doit répondre à des objectifs multiples et parfois divergents, à savoir :

- répondre aux exigences de l'arrêté cantonal y relatif,
- établir une organisation des classes cohérente pour l'ensemble du cercle scolaire,
- mettre en place des conditions pédagogiques en lien avec les trois cycles
- si possible maintenir l'emploi en tenant compte des nominations, formations, etc....

La garantie de scolariser les enfants du cycle 1 dans leur village est un point essentiel dont il faut également tenir compte, tout comme celui de déplacer le moins possible d'élèves d'un village à l'autre.

Au printemps 2012, un groupe de travail a été mis en place et a rendu son rapport en mars 2012.

La question des transports d'élèves est également un sujet important. Un groupe de travail, constitué à l'automne 2011 s'est également penché sur cette problématique qui doit tenir compte à la fois des normes fédérales et cantonales (exigences de sécurité), des moyens mis à disposition sous forme de subventions selon le type de transports et des contraintes propres à notre région, avec des enfants peu nombreux mais habitant à des endroits éloignés de leur école.

Le groupe de travail a ainsi passé en revue divers scénarios et leurs conséquences financières pour la Commune, à savoir :

- a) système de défraiement généralisé, par site ou individualisé;
- b) transport scolaire primaire seul, primaire et secondaire séparés, primaire et secondaire groupés avec garde d'enfants du primaire durant les pauses;
- c) avec retour à midi ou sans retour, mais avec prise en charge de l'encadrement de la cantine par la Commune.

La recherche d'une solution prioritairement favorable aux enfants a donné lieu à l'élaboration d'un règlement sur les transports des enfants dits « de la montagne ». Ainsi, la Commune assure le transport des élèves des degrés 1 à 7 H au départ des lieux sur lesquels un collège d'environ a été fermé. Les sites concernés sont le collège du Mont-de-Travers, celui du Couvent-sur-Couvet, du Mont-de-Boveresse, des Parcs-Les Bayards, des Prises-les Bayards, du Mont-de-Buttes et de la Montagne-de-Buttes.

Lors de la séance du Conseil général du 2 avril 2012, le rapport est accepté à l'unanimité.

La direction du dicastère tient ici à remercier la direction de l'Ecole JJR de l'important travail d'information du CES et adresse également ses sincères remerciements à l'ensemble des membres du CES pour leur investissement important, leur intérêt aux questions scolaires, travail effectué dans un esprit constructif.

De même, les comités d'école de chaque village, comités qui représentent le lien entre les parents et les écoles, qui se chargent de l'organisation des manifestations qui animent les villages et dont le président est membre du CES doivent également être chaleureusement remerciés pour leur engagement et leur dévouement.

2.3. ACTIVITÉS ENSEIGNEMENT 2012

L'école Jean-Jacques Rousseau assure la scolarisation des élèves des années 1 à 11 de la scolarité obligatoire du cercle scolaire du Val-de-Travers.

Le nouveau plan d'études romand (PER) est entré en vigueur en août 2012 dans les années scolaires 3, 6 et 10.

La nouvelle grille horaire (dite grille HarmoS) est entrée en vigueur jusqu'en 6^e année.

2.3.1 ORGANISATION DE LA DIRECTION

De janvier à juillet 2012, la direction est composée de Mme Valérie Scollo, directrice, et de Messieurs Romuald Babey et Raphaël Simon, directeurs adjoints, pour un 2.88 EPT.

M. Simon a démissionné au 30 juin pour poursuivre sa mission au centre scolaire de la Côte. C'est M. Denis Rey, instituteur, marié et domicilié à 2036 Cormondrèche qui lui succède.

2.3.2 ORGANISATION DU SECRÉTARIAT / CONCIERGERIE

Mme Michèle Berthoud Reinhard, responsable administrative à 80 %, est secondée de Mme Mireille Jeanneret à 53 %. Mme Stéphanie Thiébaud quitte le service au 30 avril 2012. Mme Patricia Safri, tout d'abord stagiaire, est engagée à 50 % dès le 1^{er} mai 2012. Céline Fauguel termine son apprentissage en été. Après avoir donné naissance à son enfant, elle réintègre le secrétariat à 50 % dès le 1^{er} novembre 2012. L'équipe est également constituée de Mme Christelle Monnier, stagiaire de mai à septembre 2012 à 20 %, de Mme Daniela Da Costa, apprentie en 2^e puis 3^e année et de M. Gaétan Sierra qui valide sa maturité par un stage professionnel de la rentrée scolaire au 31 décembre 2012.

Concernant la conciergerie, l'équipe de M. Michel Bornand est stable. Elle représente 3.4 EPT.

2.3.3 PERSONNEL ENSEIGNANT

Il y a 92 EPT durant l'année scolaire 2011-2012 et 98 EPT à compter d'août 2012. Cette augmentation est liée à l'intégration du personnel enseignant de la Côte-aux-Fées et des Verrières.

Le nombre d'enseignants varie en fonction du nombre de classes, de l'enveloppe de périodes d'appui pédagogique, de celles du soutien pédagogique, des activités complémentaires facultatives (ACF) données par les enseignants, des autres mesures de soutien mises en place (soutien langagier, etc.).

2.3.4 USESS

La mise en œuvre de l'Unité Socio-Éducative et de Santé Scolaire se poursuit.

Créée à la rentrée d'août 2011, l'unité est composée d'un poste de conseiller socio-pédagogique à hauteur de 43%, occupé par Mme Margit Grandjean qui est également enseignante au sein de notre école. Ce poste est venu compléter celui de conseiller socio-éducatif occupé par Jean-François Walther qui a quant à lui été augmenté de 50 à 60%. M. Walther assume la responsabilité de l'unité.

Cette première année de fonctionnement est marquée par l'ouverture massive de dossiers. Ceci est directement lié à la reprise de l'ensemble des dossiers des trois cycles au sein de l'établissement. Lors du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2012-2013, il y a moins de dossiers ouverts et un important travail de suivi se met en place.

Les suivis prennent la forme :

- Accompagnement des enseignants ou des parents
 - Demandes d'interventions diverses (soutien, orthophonie, soutien pédagogique spécialisé, orientation en écoles spécialisées, etc.)
 - Réseaux, entre professionnels ou avec les familles
-

Des contacts réguliers ont lieu avec la médecine scolaire, l'office de l'enseignement spécialisée (OES), l'office cantonal d'orientation professionnelle, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, etc.

2.3.5 ORGANISATION DES CLASSES

Comme indiqué ci-dessus, l'organisation des classes concerne désormais les écoles de la Commune de Val-de-Travers, de la Côte-aux-Fées et des Verrières.

En raison de la baisse des effectifs, il est nécessaire de regrouper les élèves des années 5 à 7. Cela a pour conséquence la fermeture d'une classe dans les villages de St-Sulpice, Noiraigue, de La Côte-aux-Fées et des Bayards, alors qu'une nouvelle classe est ouverte à Travers.

Ainsi, par rapport à l'année scolaire précédente qui comptait 45 classes, il en a 42 à la rentrée d'août 2012, pour 792 élèves (803 en 2011)

Notre vallée compte également plus de classes hétérogènes, comptant jusqu'à 4 degrés par classe, dans lesquelles les enseignants sont secondés par des collègues qui donnent des périodes d'appui.

La ferme volonté de maintenir le cycle 1 dans chaque village du cercle scolaire, conformément au règlement général de l'école Jean-Jacques Rousseau, permet toutefois de conserver une scolarisation de proximité à chaque élève des années 1 à 4.

Le cycle 3 compte 31 classes réparties en section préprofessionnelle, moderne et maturité (ainsi qu'une classe spécialisée Passer'ailes) pour 573 élèves.

Même si une grande majorité des élèves suit sa scolarité sans problème particulier, un petit pourcentage d'entre eux a besoin de mesures de soutien ou d'aide qui s'articulent sous plusieurs formes, selon les besoins spécifiques de l'enfant :

Au cycle 1 et 2 :

- Soutien pédagogique ou Soutien pédagogique intensif
- Soutien par le mouvement
- Soutien langagier

Au cycle 3, les élèves peuvent bénéficier de périodes d'appui pédagogique (en classe ou individualisé).

Les cours de raccordement sont organisés pour les élèves qui visent un changement de section afin qu'ils puissent couvrir l'ensemble du programme de la section visée.

Le programme ASPEDI (Aide socio-pédagogique aux élèves en difficulté) s'adresse aux élèves de 9^e ou 10^e année qui ne sont pas promus pour un seul critère. Les élèves ont la possibilité d'être promus conditionnellement et doivent ensuite suivre des leçons de soutien en français, allemand, mathématiques et anglais ainsi que du coaching durant un semestre. Le soutien est dispensé le mercredi après-midi et durant une partie des vacances d'octobre. Afin de confirmer leurs promotions, ils doivent être promus régulièrement à la fin du 1^{er} semestre de l'année scolaire suivante. Depuis la rentrée 2012-2013, seuls 3 élèves ont participé à ce programme.

Le mentorat a pour but de mettre en relation des élèves demandeurs d'aides avec des pairs. Les mentors doivent démontrer de leurs compétences dans la branche concernée par la demande de mentorat. Les binômes d'élèves sont informés des conditions de fonctionnement et travaillent ensuite dans les locaux de l'école selon un horaire défini à l'avance. À l'issue des leçons, le mentor touche une somme symbolique, payée en partie par l'élève demandeur d'aide et en partie par l'école.

Une classe Passer'ailes permet aux élèves en décalage important de travailler sur l'estime de soi et la confiance. Ils y suivent un enseignement individualisé, d'une part, ainsi que l'enseignement de leur classe habituelle, d'autre part.

2.3.6 ACTIVITÉS SCOLAIRES

La vie de l'école permet aux élèves de suivre de nombreuses activités sportives et culturelles tout au long de l'année.

Outre les courses d'école, les élèves de 7 H et 10 H vont en camp de ski (alpin, fond, snowboard), ceux de 9 H font un camp polysportif /aquatique/randonnée en montagne en été et ceux de 11 H se rendent au fameux camp d'Ardèche.

Des élèves du primaire font une journée d'initiation au ski de fond mise en place par le Ski Club des Cernets-Verrières.

Les élèves de 8 H n'ont pas de camp mais une journée d'accueil et d'intégration leur est réservée durant les premières semaines d'école.

Les élèves de 11 H se rendent au spectacle Les Indes Noires, dans le cadre du 300^e anniversaire des Mines d'Asphalte.

Du 20 avril au 12 mai, les classes visitent l'exposition du patrimoine culturel qui rassemble les plus belles œuvres culturelles de la Commune à la Chapelle de Couvet.

Les camps de rattrapage et immersion en allemand ont lieu durant les vacances de printemps et d'automne. L'échange scolaire des 10 H avec les élèves de Wollen est organisé.

Les écoles des cycles 1 et 2 organisent des soirées scolaires, les classes participent au cortège de la Fête de jeunesse de Couvet, de Travers, à l'Abbaye de Fleurier, etc.

Le 27 juin a lieu la cérémonie de remise des attestations de fin de scolarité, suivie du bal des 11 H qui rencontre un vif succès.

Plusieurs élèves musiciens prennent part au concert Le Petit Prince avec l'ESN.

D'autres activités liées aux festivités du 150^e du collège de Longereuse ont lieu tout au long de l'année : elles sont détaillées dans le chapitre consacré à cette manifestation.

2.3.7 BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Alors que les élèves de 9e et de 11e ont emprunté moins d'ouvrages que durant la période scolaire précédente, le prêt de ceux de 8e et de 10^e est en revanche en augmentation. Enfin, l'emprunt des revues et des bandes dessinées continue à avoir du succès auprès des lecteurs.

Si les élèves ont emprunté moins d'ouvrages, ils fréquentent néanmoins très souvent la bibliothèque, lieu de vie convivial du collège où ils aiment se retrouver pour lire, travailler sur leurs devoirs, leurs rapports de science ou jouer aux échecs. En effet, un jeu est à leur disposition grâce à un tronc d'épicéa de 148 ans transformé en table par les bons soins de M. Raphaël Perregaux et ses élèves dans le cadre des AMB.

Parmi les activités de la bibliothèque, il est à rappeler que des concours et des expositions sont organisés de façon périodique. Durant l'année scolaire écoulée, plusieurs thématiques ont été ainsi proposées aux élèves et aux enseignants :

- ✓ Le concours du poids de la courge, grand classique du genre, rencontre toujours autant de succès auprès des participants.
- ✓ Le calendrier de l'Avent qui est présenté par les membres du club de lecture et la bibliothécaire. Cette dernière activité permet en outre de partager les coups de cœur de chacun(ne) autour d'un ouvrage.
- ✓ Dans le cadre de « dégustalivres », les visites ponctuelles des classes d'Or se poursuivent. Dans le but de susciter l'intérêt des lecteurs, il s'agit ici de présenter de manière ludique un roman, ses personnages, son contexte et sa thématique.
- ✓ L'exposition « A chacun sa cabane » a permis aux élèves d'une classe de 11Pp de réaliser des cabanes composées uniquement de matériaux de récupération. En plus du côté original, ce fût l'occasion de lire aussi les rédactions au contenu souvent riches en

imagination des élèves, puisque que pour chacune des œuvres présentées on pouvait découvrir son texte d'accompagnement. Ces cabanes ont également pu être découvertes durant les portes ouvertes du collège à l'occasion de son 150ème anniversaire.

- ✓ Via le RPN, un blog (<http://blogs.rpn.ch/jjrlire/>) à disposition des élèves a été créé. Son contenu est alimenté régulièrement par la bibliothécaire. On y trouve notamment des actualités autour du thème de la lecture ainsi que des sujets consacrés aux activités de la bibliothèque. Il est difficile de connaître l'impact exact de ce blog sur les élèves. Il s'inscrit néanmoins comme une plateforme incontournable où le blogueur peut s'exprimer librement et dénicher toutes sortes d'informations utiles suscitant l'intérêt pour la lecture.
- ✓ L'animation « 123 albums » a été reconduite avec succès. À travers la lecture d'albums destinés au plus de dix ans, ce fût l'occasion pour les jeunes de s'évader un moment dans un voyage à la découverte d'histoires originales. Présenté pour la troisième fois par la classe 8Tr aux élèves de 8Or, il s'agit ici de promouvoir des albums en trois étapes. Grâce à une présentation originale sous forme de scénographie, les élèves lisent les ouvrages durant un laps de temps défini soit entre février et mai, puis ils procèdent au vote pour les 3 albums qu'ils ont préférés. Les élèves de la classe de transition ont effectué à ce sujet un travail de présentation remarquable, en transmettant notamment leur motivation pour la lecture de ces albums.
- ✓ Les élèves de la classe 8Tr ont également partagé cette présentation avec les résidents du Home « ValFleuri » à Fleurier. À cette occasion, ils ont pu partager les albums avec leurs aînés et ceci à deux reprises. Une première fois pour la présentation de la scénographie et une seconde fois pour discuter avec les résidents des différentes thématiques de ces albums. Lors de cette deuxième rencontre, ils ont également offert aux résidents une jolie chanson, que certains ont reprise en chœur. Un bel échange entre génération !
- ✓ La « bataille des livres » a également été reconduite en faveur de 2 classes d'Or. Cette activité est prise en charge par les enseignants de français. Les élèves ont pu ainsi rencontrer un auteur jeunesse, M. Jean-Marie Defossez, avec qui ils ont passé un moment d'échange fort intéressant autour du métier d'écrivain.
- ✓ Le club de lecture était composé de 14 participants. La traditionnelle visite au salon international du livre et de la presse à Genève a lieu avec le groupe des plus grands. Tous ont apprécié ce moment particulier de découverte au milieu des livres et des maisons d'éditions. Grâce au palmarès lecture proposé par la HEP Bejune, les participants ont eu la possibilité de se familiariser avec de nouveaux horizons de lecture et de voter aussi pour leur livre préféré. N'étant pas reconduite par la HEP Bejune, cette activité ne sera plus organisée.

D'autres activités en lien avec la lecture sont offertes tout au long des séances ; rallye-lecture, histoire à terminer, mime et impro ainsi que séance de cinéma consacré à un ouvrage adapté en film, ouvrage lu avant la projection. Pour notre séance de clôture, nous avons eu le plaisir d'accueillir un slameur, M. Pablo Michellod alias l'Indomptable, qui est spécialement venu expliquer les règles du slam et faire partager sa passion pour cette discipline. Les participants ont eu ainsi la possibilité de s'essayer au slam en déclamant leur propre création.

2.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

2.4.1 150^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

Réparties sur l'année, les animations liées à l'anniversaire de l'école secondaire ont rythmé 2012.

L'ouverture s'est réalisée au travers d'un lâcher de ballons de 3 couleurs communales (vert, jaune et bleu) sur le terrain des Lerreux. Les élèves et le personnel de l'école formaient les chiffres 1, 5 et 0, permettant de distinguer nettement l'âge respectable de l'école.

Un spectacle musical a été présenté au printemps par des élèves du JJR, mis en scène par Blaise Berthoud : Ma copine Gaïa. Parallèle entre la société d'aujourd'hui et un sentiment grandissant de préservation des ressources naturelles, cette pièce a été l'occasion d'accueillir une classe d'Argovie pour renforcer le final.

Au début de l'été, les élèves de 11^e année sont montés sur les planches pour présenter un spectacle autour des 150 ans d'histoire de l'école secondaire.

La grande journée officielle s'est déroulée à la rentrée scolaire. Durant une journée, les portes de Longereuse étaient ouvertes au public qui pouvait voir les locaux ainsi que diverses présentations et expositions préparées par les classes depuis l'année scolaire précédente.

Un bus radio permettait d'émettre en direct sur la bande FM sur tout le vallon. Cette diffusion en direct était l'aboutissement d'un projet pédagogique mené depuis une année.

Un repas organisé à la patinoire a réuni les anciens élèves qui ont souhaité vivre ce moment de rencontre.

Une plaquette a été éditée à cette occasion, illustrant la vie scolaire avec quelques témoignages touchants et plusieurs illustrations tant anciennes que modernes.

En collaboration avec le théâtre des Mascarons qui fêtaient également un anniversaire, la pièce "Comment élever un ado d'appartement ?" a été jouée pour les élèves en octobre. C'est à cette même période que la fresque peinte par C. Vaucher sous le nouveau bâtiment de Longereuse a été inaugurée officiellement.

Une clôture de la manifestation à Noël a permis au Père Noël de faire une escale sous nos latitudes, offrant à chaque élève et collaborateur, après un bref cérémonial, un cadeau commémoratif de ces 150 ans.

Ces événements n'auraient pas pu être mis sur pied sans le travail des enseignants et du comité d'organisation qui a réuni autour de la direction un petit groupe d'enseignants en poste et d'enseignants retraités. Nous les remercions chaleureusement pour leur investissement et leur aide.

2.5. ACTIVITÉS INHÉRANTES À LA VIE DE L'ÉCOLE ET DIVERSES

2.5.1 MÉDECINE SCOLAIRE ET MÉDECINE DENTAIRE

La mise en œuvre de la Convention relative au cercle scolaire du Val-de-Travers a nécessité quelques adaptations dans l'organisation du travail de la médecine scolaire, respectivement du temps de travail des personnes concernées.

Ainsi le taux d'activité du Dr. Jean-Pierre Monod a passé de 6 à 6.5 %; Mme Dominique Ionescu qui a repris du GIS certaines missions en particulier d'audiométrie a vu son taux d'activité augmenter de 18 à 25 %, alors que celui de Mme Mercedes Tâche a lui baissé de 6 à 2.5. %, au 1^{er} août 2012.

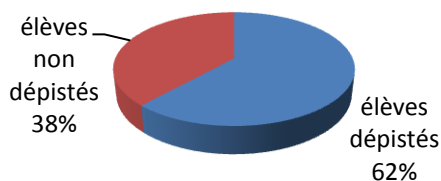
Sur le plan de la médecine dentaire, l'Association des cliniques dentaires mobiles a été dissoute en été 2012. La Commune, ayant anticipé cette nouvelle, a déjà mis en place dès 2011 des mandats de prestations avec les dentistes de la région. Tous les élèves du cercle scolaire ont ainsi reçu un courrier et un bon leur permettant de bénéficier d'un dépistage dentaire gratuit chez le praticien de

leur choix, ainsi que d'un subventionnement des soins dentaires par la Commune, pour autant que les conditions financières définies dans un arrêté soient réalisées.

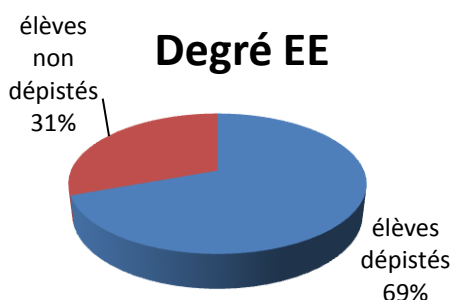
Cette formule rencontre un vif succès étant donné qu'un pourcentage important des élèves y donne suite:

ANALYSE DES DEPISTAGES DENTAIRES 2011-2012

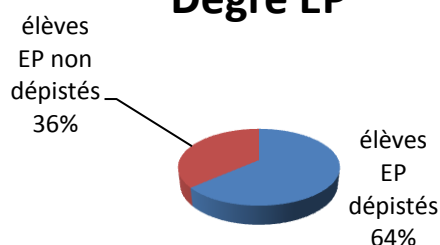
Total élèves dépistés



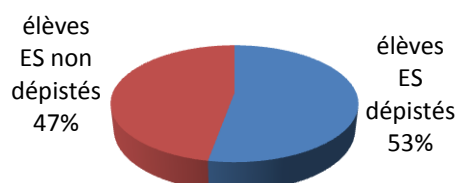
Degré EE



Degré EP



Degré ES



2.5.2 SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE

Une meilleure connaissance des troubles de dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie et dysphasie permettent aux enseignants d'adapter leur enseignement (matériel, attentes, outils, etc.) au bénéfice des élèves "dys-".

Le séminaire pédagogique de novembre 2012 a été consacré à l'acquisition d'une meilleure connaissance des troubles suivants :

- Dyslexie
- Dysphasie
- Trouble de l'attention
- Hauts potentiels
- Autisme

2.5.3 ACTIVITÉ CITOYENNE

En collaboration avec la fédération Latitude 21 et pour la deuxième année consécutive, les élèves des classes de 11H qui suivent le cours de MCC (monde contemporain et citoyenneté) ont été appelés à voter sur deux projets d'aide au développement qui leur ont été présentés.

L'association Betsaleel a présenté un projet sis à Ndjamena au Tchad et qui soutient un centre de protection mère-enfant ou orphelins par un programme de lutte contre la malnutrition. Le projet de l'association Imbewu-Suisse portait lui sur un programme d'activités sportives extrascolaires dans un township d'Afrique du Sud dont le but est de prévenir la criminalité et de soutenir l'éducation.

Par un scrutin démographique organisé avec le soutien de la Chancellerie, ils ont choisi le projet de lutte contre la malnutrition au Tchad qui s'est vu attribuer l'enveloppe budgétaire communale.

2.5.4 AGAPE DU CORPS ENSEIGNANT

Le désormais traditionnel repas du corps enseignant a lieu le dernier vendredi de l'année scolaire à la Grande salle de Couvet. Il réunit l'ensemble du corps enseignant, le personnel de la direction, de l'administration et de la conciergerie ainsi que les membres du CES. Cette agape permet par ailleurs de marquer le départ en retraite des collaborateurs qui quittent leur fonction. En juillet 2012, c'est ainsi M. Jean-Luc Steinmann et Michel Audétat, enseignants qui ont fait toute leur carrière dans nos écoles qui ont été chaleureusement remerciés pour leur engagement sans faille au sein de notre école.

C'est également à cette occasion que M. Claude-Alain Kleiner a pris congé des enseignants et du personnel du dicastère de l'enseignement.

2.5.5 ANTENNE DU LYCEE DDR DE FLEURIER

Après la fermeture de la classe de 1ère année à la rentrée d'août 2011, un important mouvement de soutien a réuni le comité de sauvegarde du Lycée et les autorités communales afin de promouvoir les avantages de rouvrir cette antenne du Lycée. Cet important travail, mené avec l'aide du DECS et des services cantonaux a porté ses fruits et une classe de 25 élèves de 1ère année a été ouverte à la rentrée 2012. Soucieux que ce succès se pérennise, de nouvelles démarches ont été entreprises dès novembre 2012 afin de préparer la rentrée suivante. Une soirée d'information a réuni les élèves de 11e maturité et leurs parents au cours de laquelle le directeur du Lycée, Monsieur Robert et son adjoint M. Amey ont présenté les différentes filières ouvertes au Val-de-Travers (italien, espagnol, économie et droit, biologie-chimie). Le nombre d'élèves préinscrits assure l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée d'août 2013.

3. CENTRE SPORTIF RÉGIONAL ET PISCINE DES COMBES

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Centre sportif régional du Val-de-Travers couplé à la piscine des Combes font partie des installations sportives communales. Tous les collaborateurs s'appliquent à satisfaire les utilisateurs réguliers et la clientèle dans la mesure du possible au travers des valeurs qu'ils partagent, soit « le Centre sportif régional du Val-de-Travers est orienté client et par son esprit d'équipe, veut atteindre l'excellence professionnelle ».

3.2. ACTIVITÉS 2012

Le premier trimestre de l'année 2012 a permis de finaliser la réorganisation initiée l'année précédente. A ce sujet, le comité de pilotage a cessé ses activités le 31 mars et le rapport final d'intervention de la société « LH – solutions Sàrl » a été présenté à la commission de gestion et des finances au mois de juin.

D'un point de vue comptable, les comptabilités du Centre sportif et de la piscine des Combes ont été consolidées.

Il est à noter que parmi les groupes réguliers qui fréquentent le Centre sportif, deux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées y séjournent régulièrement car les infrastructures proposées correspondent particulièrement à leurs besoins.

Les principales manifestations qui se sont déroulées au Centre sportif sont :

Janvier :	Brocante Tournoi de unihockey
Février :	Tournoi de badminton
Mars :	Finale de la coupe neuchâteloise de volleyball
Avril :	Camp de rattrapage scolaire Assemblée générale de la banque Raiffeisen Cocktail des entreprises Coupe des 3 stades d'athlétisme Tournoi de basketball
Mai :	Etape du BCN Tour (course à pied) Souper de soutien ski-club de Fleurier
Juin :	Défi international du Val-de-Travers (course à pied)
Août :	Contes pour enfants à la piscine des Combes Course cycloportive « Jean-Marie Grezet » Nuit du badminton
Septembre :	Championnat cantonal d'athlétisme Souper de soutien du club de patinage artistique Salon du bien-être
Novembre :	Zumba party Exposition « As'trame »
Décembre :	Meeting de natation du club de natation et de sauvetage du Val-de-Travers Repas d'entreprises

A la piscine des Combes, pour la première fois depuis 2009, les travaux de mise en route et de mise en hivernage n'ont pas été effectués par EcoVal. Ce changement a nécessité la mise en place d'une nouvelle répartition des tâches. La piscine a ouvert ses portes au public mercredi 16 mai et les a fermées dimanche 2 septembre, soit 110 jours d'exploitation. Si la météo du mois de juin n'a pas été très favorable, il est à noter que, dès la mi-juillet, les conditions se sont nettement améliorées. Du point de vue de la fréquentation et du chiffre d'affaire, la saison 2012 peut être considérée comme bonne.

Au vu de l'expérience menée l'année précédente et faute d'avoir pu trouver un-e gérant-e pour la buvette, celle-ci a de nouveau été exploitée par nos soins. Le personnel engagé a travaillé à notre entière satisfaction.

3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'EPT engagé est le suivant :

• Direction :	1.0 EPT
• Administration, réservation et réception :	5.1 EPT
• Intendance :	0.4 EPT
• Gardiennage des piscines :	4.1 EPT
• Conciergerie	3.8 EPT
• Buvette de la piscine des Combes	1.0 EPT

Tous les collaborateurs et les collaboratrices travaillent désormais sur les deux sites selon les besoins.

3.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

La mise en place du nouveau système de contrôle d'accès et de billetterie est désormais opérationnelle sur les deux sites (Centre sportif et piscine des Combes).

Les nouveaux plans de maintenance des secteurs de la conciergerie, du gardiennage des piscines et de la réception créés durant l'année 2011 ont été mis en œuvre avec succès. Les horaires « combinés » prévus pour le personnel durant la période d'exploitation de la piscine des Combes ont également bien fonctionné.

Depuis août 2012, l'école-club Migros a repris à satisfaction la gestion des cours dispensés par le Centre sportif. Il est à noter que le nombre de cours dispensés a pratiquement triplé.

La reprise des locaux appartenant à l'Etat de Neuchâtel par l'ECAP se prépare et se finalise au 1^{er} janvier 2013.

Durant le mois de décembre, une enquête de satisfaction a été menée dont les premiers résultats ont été communiqués au Conseil communal. Une information publique sera faite par le biais de notre site Internet et par voie de presse dans le courant du mois de mars 2013.

3.5 QUELQUES CHIFFRES

Le montant global des recettes est de Fr. 376'498.05 qui peut être ventilé en deux parties :

- **entrées installations sportives** pour la somme de Fr. 340'711.81 (voir détail ci-dessous)
- **locations diverses** pour un montant de Fr. 35'786.24.

Pour information, le chiffre d'affaire global a augmenté de 11.01% par rapport à 2011. La mise en place du nouveau système de contrôle d'accès permettra dès cette année d'analyser les résultats de manière plus précise à l'avenir.

Entrées installations sportives

Mur de grimpe 0.88% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements 12 mois	7	0.00	0
Abonnements 3 mois	1	108.00	3.59
10 Entrées	7	306.00	10.16
Entrée	511	2'598.50	86.26
Mur de grimpe	526	3'012.50	100

Piscine CSR 54.32% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements 12 mois	212	31'001.00	16.75
Abonnements 6 mois	121	8'255.30	4.46
Abonnements 3 mois	87	2'419.00	1.31
Abonnements Saison	131	3'415.00	1.85
10 Entrées	1188	30'400.10	16.43
5 Entrées	62	869.00	0.47
Entrée	28567	107'250.80	57.95
15 Entrées CNSVT	62	999.00	0.54
12 Entrées CNSVT	57	0.00	0
12 Entrées CNSVT	15	450.00	0.24
Piscine CSR	30.502	185'059.20	100

Fitness 6.51% du CA			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements 12 mois	14	1'926.00	8.68
Abonnements 6 mois	28	4'284.00	19.31
Abonnements 3 mois	85	10'780.00	48.58
10 Entrées	38	1'962.00	8.84
Entrée	765	3'236.00	14.58
Fitness	930	22'188.00	100

Wellness 5.59% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements 12 mois	5	0.00	0
Abonnements 6 mois	1	295.65	1.55
Abonnements 3 mois	2	465.50	2.44
10 Entrées	43	2'125.00	11.15
Entrée	1333	16'172.00	84.86
Wellness	1.384	19'058.15	100

Piscine Combes 30.98% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements 3 mois	1	110.00	0.1
Abonnements Saison	268	14'187.10	13.44
10 Entrées	114	3'405.00	3.23
5 Entrées	336	2'170.55	2.06
Entrée	18993	85'675.70	81.17
Piscine Combes	19.712	105'548.35	100

Abon. Combinés 1.72% du CA total 1)			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements 12 mois	7	963.90	16.49
Abonnements 6 mois	8	2'162.96	37
Abonnements 3 mois	8	1'641.35	28.08
10 Entrées	10	164.00	2.81
Entrée	61	913.40	15.63
Abon. combinés	94	5'845.61	100

1) Possibilité de cumuler les abonnements proposés. Par exemple : Piscine CSR – Wellness - Fitness

	CA
CA total	340'711.81

Comparatifs

	2012		2011		2010	
	Qté	CA	Qté	CA	Qté	CA
Mur de grimpe	526	3'012.50	---	---	---	---
Piscine CSR	30.502	185'059.20	---	190'583.68	---	230'114.32
Fitness	930	22'188.00	---	---	---	---
Wellness	1.384	19'058.15	---	58'958.34	---	26'267.16
Piscine Combes	19'712	105'548.35	---	80'603.00	25'879 *	88'974.50
Abon. combinés	94	5'845.61	Nouvelle prestation proposée depuis 2012			
Hébergement	2327	74'240.49	3626	61'203.00	2976	79'179.19

4. CRÈCHE COMMUNALE

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Au cours de ces dernières années, la structure de la famille a subi une profonde mutation. De plus en plus fréquemment, les deux parents mènent une activité professionnelle ou une activité similaire, parfois par choix, très souvent par nécessité. Ils sont dès lors contraints de trouver une solution d'accueil pour leurs enfants qui leur permette de mieux concilier travail et obligations familiales. Notre Commune répond à ce besoin avec la Crèche communale basée sur deux sites soit « Les pousse-cailloux » à Fleurier, 16 places et « Espace mille-pattes » à Couvet, 38 places.

La crèche communale a accueilli des enfants des secteurs pré et parascolaires sur les deux sites jusqu'à fin juillet 2012. La forte demande de placement pour des enfants en âge préscolaire ainsi que l'obligation de désenchevêtrer les comptabilités entre le secteur pré et le secteur parascolaire nous a conduits à trouver une solution de placement hors de notre structure pour les enfants de 4 à 12 ans (parascolaires) dès août 2012.

La configuration de l'accueil pré et parascolaire jusqu'à fin juillet était la suivante :

- Accueil préscolaire – 0 à 4 ans –

La crèche communale accueille les enfants de cet âge à Fleurier et à Couvet

La crèche privée de Môtiers, gérée par Joëlle Marion et subventionnée par la Commune de Val-de-Travers.

- Accueil parascolaire – 4 à 12 ans –

La crèche communale accueille des enfants de cet âge à Fleurier et Couvet.

La société « Le Jardin Malin Sàrl » avec laquelle la Commune de Val-de-Travers a contracté un mandat de prestations en 2011 et dont le personnel possède un statut privé offre un accueil de type parascolaire dans les domaines suivants :

- Permanence du matin : prestation gratuite dès lors qu'elle se déroule sur temps d'école, sous la responsabilité de Mme Joëlle Pétremand
- La cantine de midi : prestation payante en fonction des besoins, sous la responsabilité de Mme Marie-Josée Matthey.
- Foyer scolaire et devoirs surveillés : prestation réunissant les élèves de tous les degrés de la scolarité obligatoire. Sous la responsabilité de Madame Sylvie Pluquet.

Dès août 2012, au vu de la demande croissante de parents pour le placement de « bébés », d'une part, et les nouvelles lois sur le désenchevêtrement des secteurs pré et parascolaires d'autre part, décision est prise de ne plus accepter d'enfants en âge parascolaire au sein de la crèche communale. Dès lors, les responsables de la société « Jardin Malin Sàrl » sont contactées afin d'étudier la possibilité d'agrandir l'offre existante et d'accueillir plus d'enfants. Des locaux sont mis à disposition par la Commune dans le collège de Couvet et au Foyer Fanti, grande salle de Couvet. Toutefois, les mamans qui sont certes pleines de bonne volonté réalisent très vite qu'il n'est pas possible de faire face à cette situation avec autant d'enfants. Du personnel formé est alors engagé par Jardin Malin Sàrl pour les encadrer.

En sus, selon la nouvelle loi, l'association des mamans de jour a été reconnue comme une structure d'accueil pour les enfants tant pré que parascolaires. Dès lors tout moyen de garde reconnu par le canton touche une subvention et perçoit une participation communale.

4.2. PRESTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

La crèche reçoit des enfants pendant la journée de 6h30 jusqu'à 18h00 sans interruption.

Les enfants sont accueillis dans des locaux qui sont reconnus par l'OAEF (Office de l'accueil extra-familial). Des contrôles fréquents sont réalisés tout au long de l'année par cet office.

Des normes très strictes fixent le taux d'encadrement minimal de personnel formé et non formé par rapport au nombre d'enfants présents dans la structure.

Les repas de midi sont directement livrés tous les jours par un service traiteur situé à Travers et nommé : « Le Grenier Gourmand »

La Crèche communale a pour mission :

- Accueillir et accompagner les enfants de 4 mois à 4 ans de 6h30 à 18h00 par du personnel qualifié selon les normes cantonales.
- Stimuler et respecter le développement global de l'enfant
- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants
- Aider les parents afin que ceux-ci puissent concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Evaluer de façon régulière et objective les besoins des familles, en matière en d'accueil du jeune enfant.

Durant la journée, les enfants ont la possibilité de développer différents types d'activités dans le cadre de projet pédagogique dans les différentes salles sous la responsabilité des éducatrices.

1. La salle des bébés (0 -2 ans) : éveil des tous petits à travers le jeu et les activités (site de Couvet)
2. Salle des moyens (2-4ans) : projets adaptés aux enfants : développement du langage et de l'autonomie dans EVE, et projet de psychomotricité :youp' là bouge
Projet pédagogique : « Dans mon jardin ». (site de Couvet).
3. Salle des écoliers (4-12 ans). Ateliers de travaux manuels (site de Couvet)
4. Salle pour les enfants de 0 à 6 ans projet de psychomotricité :youp' là bouge, et projet thématique : à la découverte du monde.(site de Fleurier)

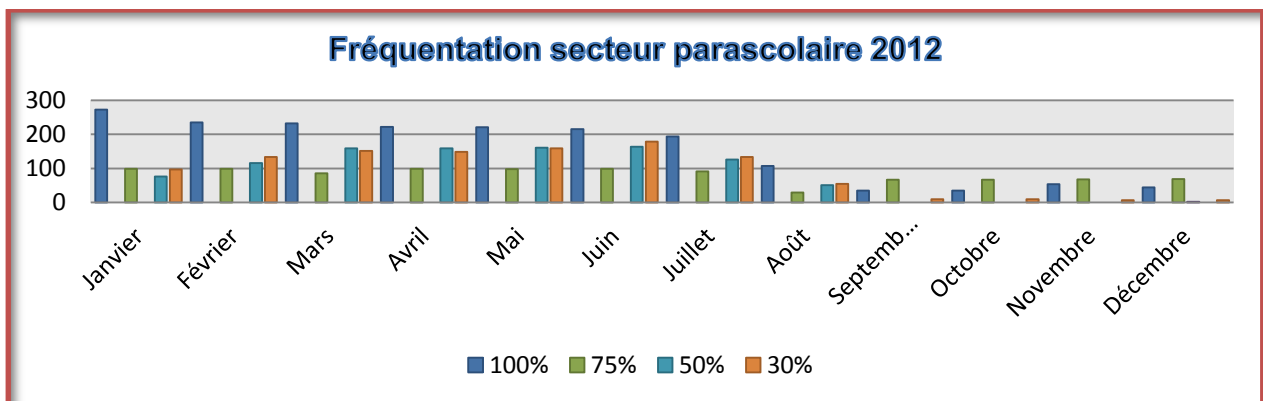
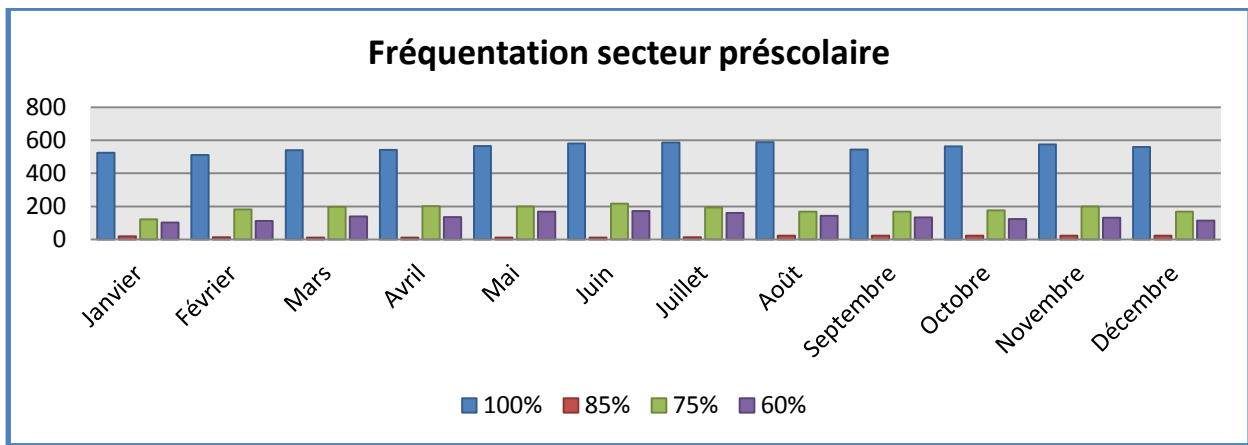
Les enfants prennent le repas de midi ainsi que deux collations dans la journée.

Pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent rester à la crèche toute la journée. Durant les vacances d'été, la crèche ferme deux semaines au mois de juillet.

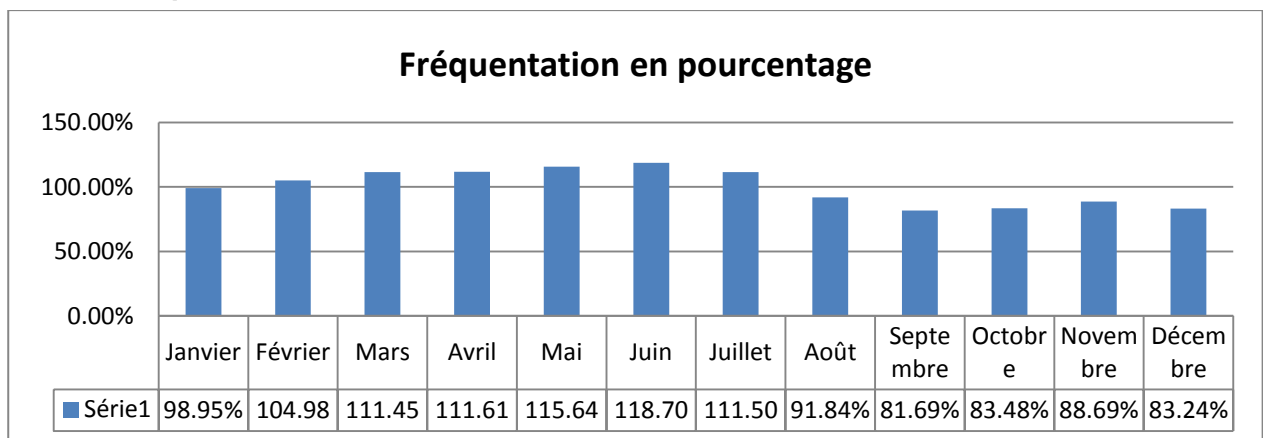
4.3. ACTIVITÉ 2012

Evolution des places facturées pour l'année 2012 selon le barème suivant :

- 100% journée complète
- 85% Journée complète sans repas
- 75% demi-journée avec repas
- 60% demi-journée sans repas.



Taux de fréquentation mensuelle :

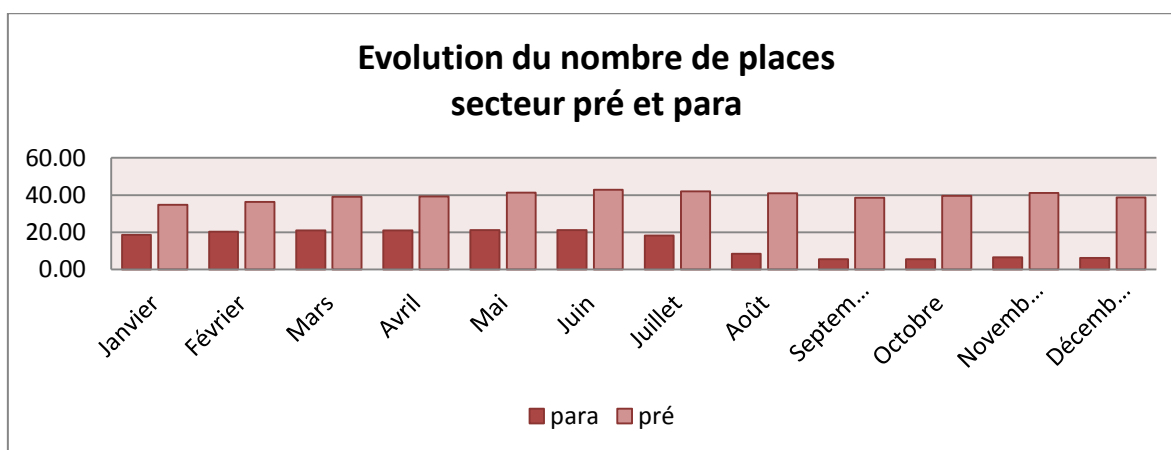


Evolution de la fréquentation entre le pré et le parascolaire en 2012 selon le nombre de places disponibles :

Couvet : 38 places

Fleurier : 16 places

Soit au total : 54 places.



4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'EPT engagé est le suivant :

	au 1.1.2012	au 1.7.2012	au 31.12.2012
Direction	1.50 EPT	1.50 EPT	0.90 EPT
Educatrices diplômées	5.60 EPT	5.80 EPT	6.35 EPT
Auxiliaires	1.45 EPT	1.35 EPT	1.85 EPT
Apprenties et stagiaires	8.00 EPT	7.00 EPT	5.00 EPT

Nous tenons à féliciter chaleureusement Madame Florbella Da Costa pour la réussite de son Master HES en direction et stratégie d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires, Nous félicitons également Madame Mélissa Chédel et Madame Christelle Siffert qui ont obtenu un CFC d'assistante socio-éducative.

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

Projet pédagogique de psychomotricité : youp' là bouge qui a comme objectifs de favoriser et promouvoir la mobilité des enfants 2-4 ans. Améliorer la connaissance de leur corps et leurs proposer des activités adaptées : projet développé sur les deux sites.

- ✓ travaux au sous-sol du site de Couvet, création de nouveaux espaces :
 - espace pour le youp' là bouge,
 - espace de bricolage ou de repos
 - salle pour les éducatrices,
 - WC et espace de rangements.
- ✓ Site de Couvet participation avec l'école primaire au cortège de la fête de la jeunesse
- ✓ Fête de Noël : fête ouverte aux parents avec tous les enfants des deux sites Fleurier et Couvet. Présentation d'un spectacle organisée par Mme Sylvie Gringer animatrice de spectacles musicaux pour enfants à la grande salle de Couvet.
- ✓ Réorganisation de la direction : direction unique pour les deux sites avec la nomination de Madame Florbella Da Costa dès le 1^{er} août 2012.
- ✓ Réorganisation du projet éducatif commun pour les deux sites.
- ✓ Réorganisation de l'équipe éducative des deux sites en fonction des besoins du service.

4.6. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNÉE 2012

La situation de l'accueil des enfants du secteur parascolaire n'est pas satisfaisante. Des réflexions sont menées pour trouver des solutions en collaboration avec Jardin Malin Sàrl.

La prise en charge d'enfants du secteur parascolaire au sein de la crèche communale est envisagée pour l'année 2013.

DICASTÈRES DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENSEIGNEMENT

LA CONSEILLÈRE COMMUNALE



CHANTAL BRUNNER

Dicastère

**du développement territorial,
de la vie associative
et de la culture**

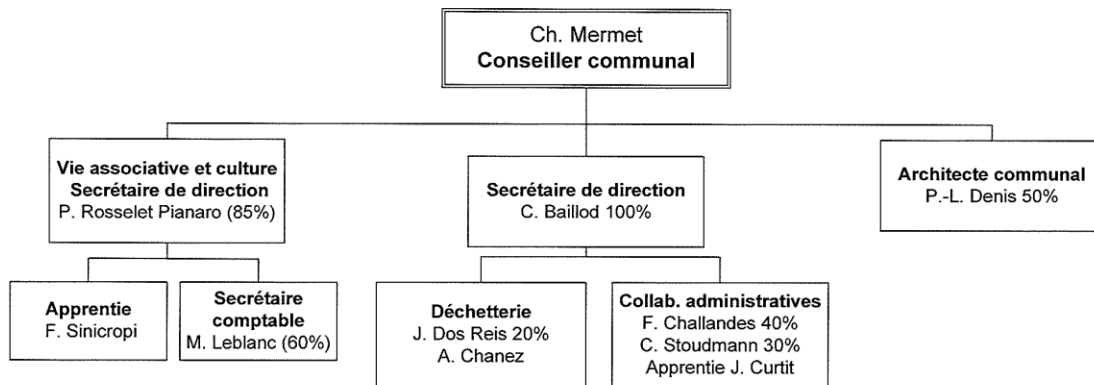
1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture








Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture Etat au 31 décembre 2012



2. SERVICE DE L'URBANISME

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand Rue 38 à Couvet, le dicastère du développement territorial œuvre dans les domaines suivants :

-  Permis de construire
-  Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier
-  Affaires foncières
-  Politique du logement
-  Déchets
-  Energie
-  Jardins communaux





2.2. COMMISSION D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

















La commission, composée de 6 membres, de l'architecte de la Ville de Neuchâtel et de celui de La Chaux-de-Fonds, a siégé à 11 reprises au cours de l'année 2012.

Elle a apporté un appui technique et préavisé de nombreux dossiers comme notamment les rapports concernant le projet de chauffage à distance (CAD) de Couvet, la révision des plans d'alignement communaux du village de Môtiers, secteur Sud-Ouest – Plaine-Fin, la modification partielle du plan d'aménagement local du village de Couvet, secteurs Champs Jaquet et La Tuilerie, la révision des plans d'alignement communaux et plan de quartier du village de Buttes - secteur de Surville, le rapport Mobilidée de Val-de-Travers ainsi que le projet concernant la construction de logements en habitat groupé ainsi que d'une route de desserte à Couvet – La Fontenelle.

Elle a également préavisé 167 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). La commission a également effectué des visions locales lors de cas litigieux ou pour des projets complexes.










2.3. ACTIVITÉS 2012

-  traitement des permis de construire : 180 permis ont été déposés. 66% représentent des demandes simplifiées et 31% des demandes de permis de construire à sanctions définitives. Les 3% restants correspondent à des demandes de préavis. Nous avons, en 2012, diminué le temps de traitement moyen des dossiers. En particulier, nous essayons au maximum de traiter les différents éléments des dossiers en parallèle, ainsi lorsqu'il n'y pas de dérogations à traiter et que les dossiers sont complets et conformes à la réglementation nous sommes en général en-dessous de trois mois pour la délivrance d'un permis de construire.
-  suivi de début et de fin de travaux : C'est une vingtaine de constructions qui ont fait l'objet d'un contrôle, nous organisons aujourd'hui ces visites de manière coordonnée avec la Sécurité publique afin de gagner en efficacité.
-  planification de 11 séances de la commission d'urbanisme
-  mise à jour du registre fédéral des bâtiments (REGBL), comprenant 2'901 bâtiments et 6'002 logements. Cette mise à jour importante a notamment permis l'identification des appartements de manière différenciée au sein des immeubles.





-  réponses à de nombreuses consultations préalables destinées à faciliter et à accélérer les procédures de permis de construire.
-  Conseils et aide à la constitution et à la présentation de dossiers pour les particuliers
-  règlement de différentes affaires foncières (ventes de terrain, servitudes).
-  Plan d'aménagement local de Fleurier
-  Plan d'aménagement local et plan d'alignement pour la Zone industrielle de La Léchère à Couvet
-  Plan d'aménagement local Val-de-Travers
-  Modification partielle du plan d'aménagement local - Champs Jaquet et La Tuilerie à Couvet
-  Modification partielle du plan d'alignement et du plan de quartier - Secteur "Le Pontet" à Couvet
-  Plan d'alignement - valant plan routier pour le prolongement Derrières-les-Jardins - Plaine-Fin Môtiers
-  Modification partielle du plan d'aménagement, bien-fonds 2871 du village de Buttes pour le dézonage pour la manufacture horlogère ValFleurier
-  Révision des plans d'alignement communaux, du plan d'aménagement local et du plan de quartier - Secteur "Surville" à Buttes
-  Stand de tir à Couvet
-  Modification partielle du plan d'aménagement communal "Zone Industrielle 2" – Pisciculture à Môtiers
-  Plan de quartier Bois de Pins à Couvet
-  Modification partielle du plan d'urbanisation de Boveresse "ZI", et modification du plan d'aménagement de Couvet "Secteur La Presta" pour le compte de l'entreprise Etel à Môtiers
-  Possena à Buttes

GESTION DES DÉCHETS

Dans le domaine des déchets, les tâches du DTVAC ont consistées en :

-  Gestion administrative et délivrance des cartes d'accès aux Moloks destinées aux entreprises et aux résidences secondaires
-  contacts avec le service de la protection de l'environnement
-  gestion générale des moloks et contact avec la société
-  mise en place de nouvelles filières (par exemple pour les plastiques)
-  contacts avec les entreprises et les agriculteurs
-  suivi des factures fournisseurs, établissement de la statistique annuelle
-  préparation du mémento annuel
-  contacts avec VADEC
-  facturation de la taxe de base des déchets et préparation pour la facturation au poids prévue en février 2013

Dans le domaine de l'énergie, le dicastère







-  a participé au suivi du dossier de la création de la société NeuchEole validé par le Conseil Général. Les statuts de la société ainsi que la convention d'actionnaires ont été validés courant 2012.
-  Le mandat lancé en 2010 pour la concrétisation d'une société à 2'000 watts a abouti avec un retard dû à notre mandataire. Le rapport définitif sera présenté au public au printemps 2013.
-  a continué à présider le Conseil d'administration de la SEVT. Une analyse approfondie du fonctionnement de la société a été conduite, notamment au travers de l'établissement d'une comptabilité analytique et d'une planification précise des investissements. Des projets sont en cours pour l'augmentation de notre production d'énergie, les projets sont déjà inscrits pour la RPC, et une réflexion est menée sur la gestion du réseau dans l'optique d'une baisse des coûts pour les utilisateurs.
-  En collaboration avec l'entreprise Bourquin SA et Hôpital neuchâtelois, la commune de Val-de-Travers a décidé de réaliser une chaufferie à bois avec réseau de distribution à distance. Ce projet a été approuvé par le Conseil général le 7 mai 2012 et les travaux ont pu dès lors démarrer. La chaufferie sera établie dans l'ancien bâtiment des travaux publics de Couvet. La production de chaleur sera assurée par une chaudière à grille mobile à laquelle sera adjoint un condenseur de fumées. Une chaudière de secours et d'appoint à gaz complétera le système. Le combustible utilisé, environ 4'200m³ de plaquettes forestières par an, soit l'équivalent de 2'300 stères de bois de feu, proviendra pour l'essentiel de forêts de la Commune de Val-de-Travers proches de Couvet. La disponibilité de cette ressource parfaitement renouvelable et se reconstituant année après année, a été confirmée par les services forestiers en charge de fournir ce combustible qui remplacera environ 450'000 litres d'équivalent mazout par an.

Le réseau de distribution de chaleur constitué de conduites doubles enterrées ou traversant des sous-sols reliera la centrale à chacun des clients. La longueur du réseau à construire est de 2 x 1'600 mètres auquel s'ajoutent 2 x 160 m du réseau existant dans le secteur des collèges. Seront raccordés : les bâtiments publics proches de la chaufferie (écoles, salle de spectacles, bâtiments administratifs) ainsi que la fabrique de cartonnage Bourquin et l'Hôpital. Les propriétaires privés bordiers du réseau ont été invités à se raccorder. Ils sont pour l'instant huit à s'être engagés et une enquête supplémentaire en zone sud est actuellement en cours.

Les travaux du bâtiment où se situera la chaufferie sont également en cours et la mise en service est prévue à l'été 2013.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le DTVAC emploie :

-  2.2 EPT administratif
-  0.70 EPT apprentie employée de commerce
-  0.2 EPT pour la déchetterie de Fleurier
-  Une personne, rétribuée à l'heure est chargée d'acheminer les sacs à poubelles des personnes rencontrant des problèmes de mobilité jusqu'aux moloks. Elle remplace également le responsable de la déchetterie en cas d'absence
-  0.70 EPT administratif en contrat ISP
-  1 stagiaire durant 3 mois pour son étude sur la dynamique urbaine du village de Couvet

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

NOUVELLE ORGANISATION DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS

L'année 2012 a été consacrée à la mise à jour des comptes ménagers relatifs à l'introduction de la facturation au poids. Le règlement communal a été adapté en 2011, tout en conservant les mêmes bases de répartition pour la taxe de base que pour l'ancienne taxe forfaitaire. La facturation des déchets encombrants n'a pas été intégrée au règlement, conformément à la volonté du Conseil Général. La taxe au poids avait, elle, été fixée précédemment par le Grand Conseil à 40cts par kg. TTC.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Sur le plan administratif, nous avons procédé à diverses améliorations du système afin de permettre un meilleur suivi des comptes ménages, des collecteurs molok ainsi que de la mise à jour des comptes pour l'envoi des taxes de base et au poids.

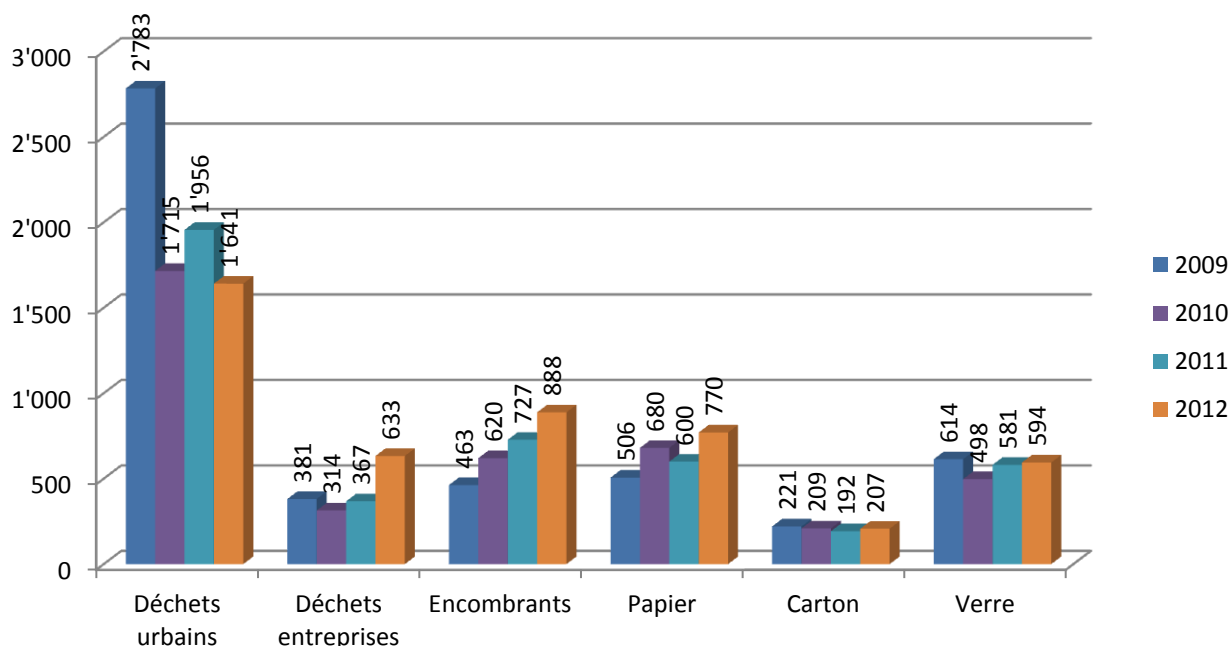
Sur le plan technique nous avons changé l'entier des verrous se trouvant sur les moloks, les sondes ont toutes été contrôlées, le dispositif informatique des niveaux de remplissage des conteneurs a été aménagé afin d'améliorer le tracé du transporteur.

Nous poursuivons nos réflexions au sujet du recyclage et de l'organisation d'une déchetterie. Une motion à ce sujet est d'ailleurs en cours d'étude au sein du DTVAC.

Les horaires des déchetteries ont été harmonisés afin de simplifier leur usage par les citoyens. A Fleurier la grande nouveauté a été l'ouverture d'une nouvelle filière pour les déchets plastiques. Étant donné le volume que nous collectons, cette nouvelle offre semble répondre à une réelle demande. Malheureusement il faut relever plusieurs points négatifs : d'abord il est très complexe de différencier les plastiques recyclables et les non-recyclables. Cela nécessite une présence continue à la déchetterie, ensuite ces plastiques sont transportés et triés. Une partie sera effectivement recyclée et l'autre incinérée après avoir été transportée une deuxième fois. Les coûts cumulés de toutes ces opérations nous amènent à un coût proche des 200.- la tonne, soit pratiquement le coût normal d'incinération à VADEC qui est de 235.- avec le transport. En tenant compte du fait que ces matières sont transportées deux fois au lieu d'une, le bilan environnemental est très faiblement positif.

Un autre élément à relever est la baisse très importante du prix des matières recyclées, en effet, à part pour le verre dont le recyclage est préfinancé, l'afflux de matières comme le carton et le papier sur le marché a fait s'effondrer les cours.

Veillez trouver ci-dessous l'évolution du tonnage des déchets depuis la fusion.



DÉCHETS URBAINS

L'introduction des moloks a induit une baisse importante du tonnage annuel, soit une diminution de l'ordre de 19% entre 2011 et 2012, qui s'ajoute aux diminutions déjà enregistrées depuis 2009. Des conditions particulières pour le maintien du ramassage au porte-à-porte de déchets propres aux entreprises ont été édictées (poids suffisant, absence de molok à proximité pour les zones industrielles et facturation supplémentaire pour une augmentation de la fréquence).

COMPOSTAGE

La gestion complète de ce poste a été confiée à l'entreprise Agri Bio Val si bien que nous ne sommes pas à même de commenter de manière détaillée l'effet des moloks sur ce poste. Par contre nous pouvons relever que les coûts sont maîtrisés et conformes à ce qui avait été annoncé.

ENCOMBRANTS - DÉCHETS INERTES

En date du 24 octobre 2011, le Conseil général a refusé la possibilité de facturation des déchets encombrants pour les personnes privées. En 2012, on observe une augmentation du tonnage des déchets encombrants de 22%, soit 161 tonnes supplémentaires pour un tonnage total de 888.

VERRE

L'augmentation de tonnage pour la récupération du verre usagé se monte à 2.18%. L'évacuation directe chez le recycleur pour éviter une perte sur la ristourne du verre est toujours privilégiée. Cela implique de stocker de manière intermédiaire le verre à St-Sulpice, ce qui nous permet également d'optimiser la logistique avec des transports plus courts entre les différents points de collecte et vidanger uniquement où cela est nécessaire. Globalement, le bilan du verre est neutre.

FER BLANC / ALUMINIUM

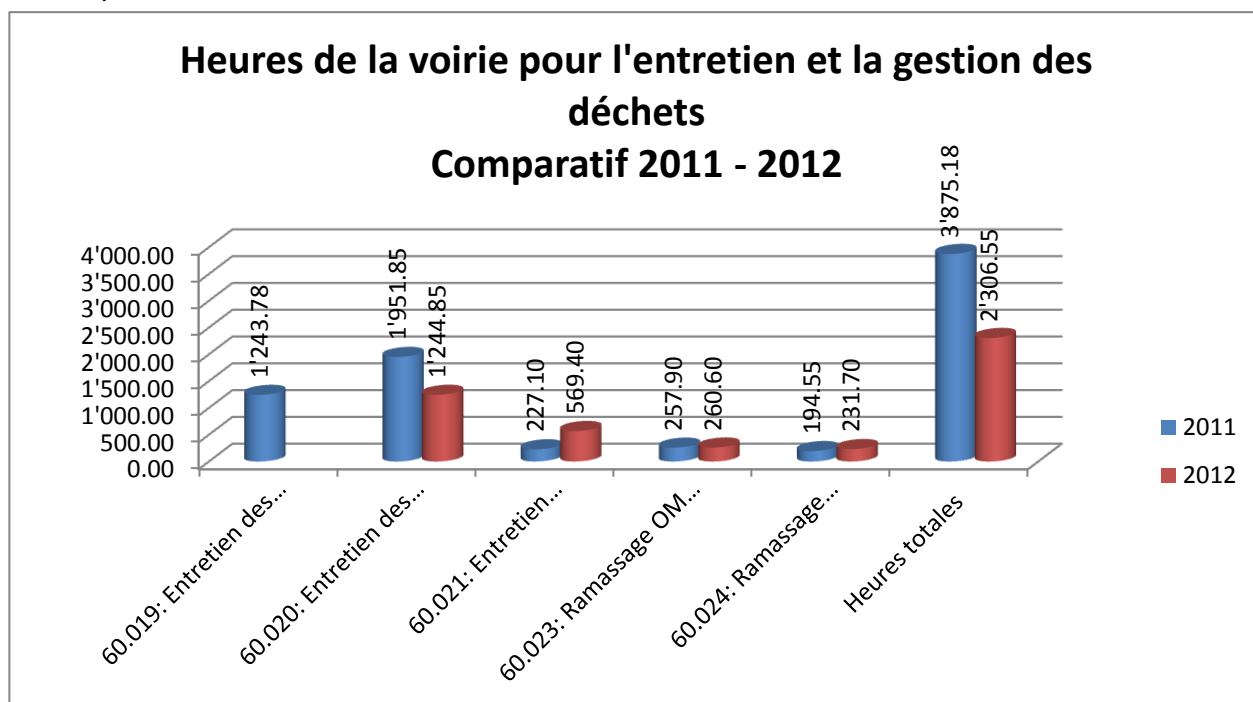
A l'identique du verre, ce poste n'a pas été influencé par la nouvelle gestion des déchets mais nous constatons tout de même une hausse de 8.12 tonnes.

PAPIER/CARTON

En 2012, les frais entre le papier et le carton font l'objet de deux comptes séparés. Dans le prolongement de ce qui a été fait en 2011, nous avons installé, pour diminuer les coûts, des compacteuses à carton à Buttes et aux Bayards, ces installations sont comptabilisées dans le fonctionnement 2012 mais feront baisser les coûts en 2013.

HEURES VOIRIE

Sur le tableau ci-après, vous trouverez le détail des heures effectuées par le service de la voirie pour l'entretien des moloks et le ramassage des différents déchets. En tout, ce sont environ 2'306 heures qui ont été effectuées au service des déchets :



Pour le conseiller communal ainsi que le personnel administratif, de nombreuses heures ont été consacrées à la mise en place de la nouvelle gestion notamment de la nouvelle taxation au poids, de l'envoi et de la gestion des cartes d'accès, de l'information, etc. en plus des tâches usuelles comme la facturation et la tenue de statistiques.

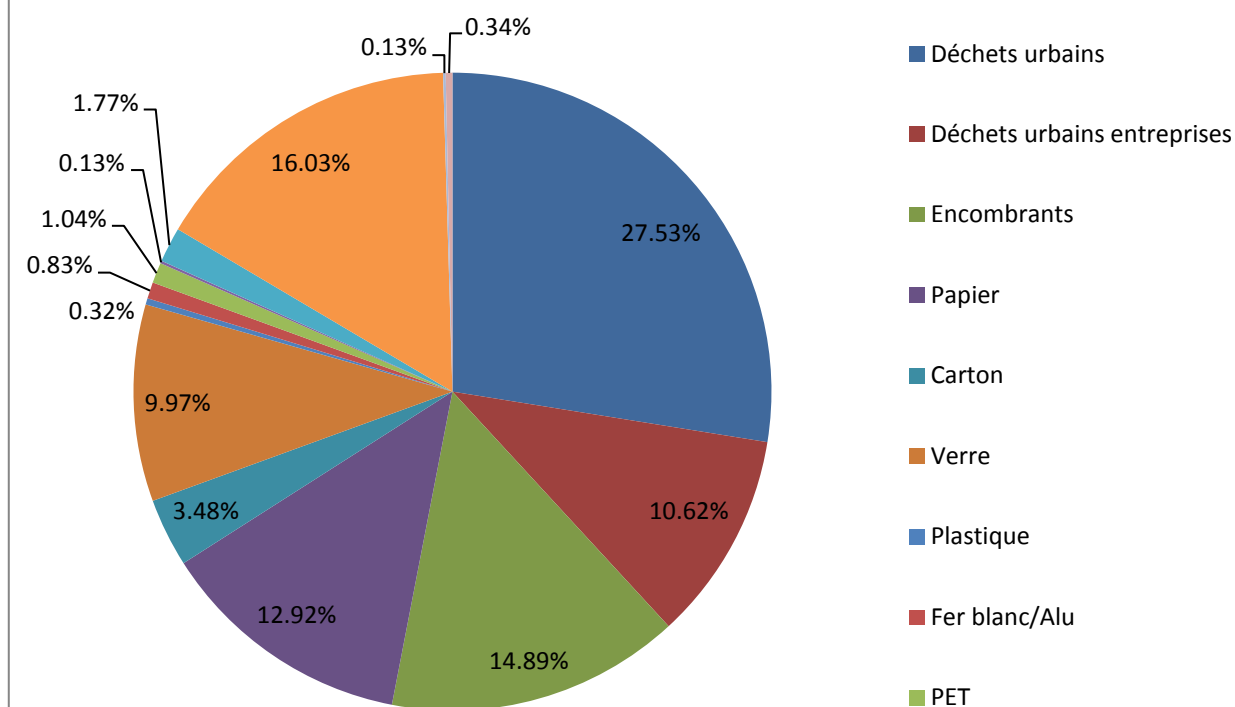
INCIDENCES FINANCIÈRES EN 2012

L'effet de la facturation au poids, combinée avec la non-facturation des déchets encombrants génère un important transfert de charges de la taxe au poids vers la taxe de base. La charge globale pour les ménages reste relativement stable mais nous passons d'une répartition 50%/50% pour les deux taxes à une proportion de 70%/30%

VUE D'ENSEMBLE

... et pour conclure, il nous a semblé intéressant de vous fournir la répartition globale des déchets, tous types confondus.

Répartition des déchets en 2012



REPRÉSENTATION DU DTVAC

En 2012, le service de l'urbanisme, en collaboration avec la société Greenwatt – Groupe E, Agri Bio Val SA ainsi que la SEVT a été présent lors du 26^{ème} comptoir du Val-de-Travers. La présence de la commune a été fort appréciée par la population et les différents acteurs présents ont tous tirés un bilan très positif des différents échanges entretenus sur ce stand.

Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

- Eclairage public
- Chauffages à distance
- Energies renouvelables
- Gestion des déchets

A cette occasion, un film a également été réalisé et diffusé continuellement sur le stand. Celui-ci était séparé en 3 parties distinctes dont une explication sur la biomasse, une sur les énergies renouvelables ainsi qu'une présentation de la SEVT.

3. SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Dicastère de la Culture, des Loisirs et des Sports a été géré jusqu'au 30 juin 2012 par Monsieur le conseiller communal Claude-Alain Kleiner que nous remercions au passage pour son excellent travail. Dès juillet 2012, le dicastère nouvellement nommé Dicastère de la vie associative et culture est placé sous la direction de Monsieur Christian Mermet. Il est à relever que différents services sont alors attribués au DJEE – Centre sportif régional, piscine des Combes et bibliothèque -

Situé à la Rue des Collèges 3 à Couvet, le dicastère de la vie associative œuvre dans les domaines suivants :

- ✚ Sociétés locales
- ✚ Manifestations
- ✚ Gestion du patrimoine culturel
- ✚ Activités des aînés
- ✚ Relations avec les divers acteurs culturels
- ✚ Collaboration à divers événements culturels
- ✚ Forum Transfrontalier

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission du patrimoine et des arts est composée de 12 membres :

- Monsieur Christian Mermet, président
- Madame Antoinette Hurni – Noiraigue
- Madame Ingrid Wilson – Travers
- Monsieur Gilbert Bourquin – Couvet
- Monsieur Didier Strauss – Boveresse
- Monsieur Pierre-Yves Troutot – Môtiers
- Monsieur Daniel Schelling – Fleurier
- Madame Simone Bach Jennings – Buttes
- Monsieur Olivier Pianaro – Saint-Sulpice
- Monsieur Jacques Guyes - Les Bayards
- Madame Gyöngyi Bernaschina, archiviste
- Madame Laurence Vaucher, conservatrice

La commission s'est réunie le 10 janvier, 15 février et le 12 mars. En 2012, elle a mis sur pied une exposition nommée « VAL-DE-TRAVERS UN PATRIMOINE EN COMMUN » qui a eu lieu à la Chapelle de Couvet du 21 avril au 12 mai sous la conduite experte de Madame Laurence Vaucher, conservatrice.

- ✚ La Chapelle a été mise à disposition à titre gracieux par le Centre culturel du Val-de-Travers
- ✚ L'atelier Durieu de Cortailod a géré la publicité et la décoration.
- ✚ L'affiche a été créée par Madame Mathilde Vaucher
- ✚ M. Bernard Colomb s'est occupé de l'éclairage
- ✚ Mme Monika Roulet de Corcelles-Cormondrèche a géré l'aspect scénographie.

- ✚ Mmes Alexandrine Béguin et Morgane Sierra ont été les hôtes d'accueil durant toute la durée de l'exposition.
- ✚ La société Emulation a mis à disposition des cimaises
- ✚ Nous avons pu compter sur le soutien de la BCN et de la Mobilière.
- ✚ Plus de 100 pièces provenant de tous les villages de la Commune de Val-de-Travers ont été exposées.
- ✚ Le vernissage a eu lieu le 20 avril 2012.

Cette exposition a été très appréciée par la population. Au total, plus de 350 personnes l'ont visitée.

En cours d'année, nous avons eu le plaisir d'accepter le don d'une statue de l'artiste Oreste Pellegrini de Travers. Elle peut être admirée à la Rue des Collèges à Couvet.

La commission a également proposé au conseil communal :

«arrêté sur les biens culturels de la Commune de Val-de-Travers concernant l'acquisition et la gestion d'œuvres destinées à enrichir le patrimoine culturel et à l'encouragement des activités culturelles et artistiques par le biais de la Commission du patrimoine et des arts. »

Cet arrêté a été accepté par le conseil communal en date du 7 février 2012.

3.3. ACTIVITÉS 2012

Le dicastère a en outre participé à de nombreuses réunions avec les diverses associations et sociétés. Des réflexions sont en cours pour proposer une coordination des diverses activités et une homogénéisation des aides accordées. Ces démarches, essentielles pour développer le sentiment d'équité entre les acteurs de la vie associative de notre commune, sont freinées par un manque important de disponibilité dans les ressources administratives.

SOCIÉTÉS LOCALES

- ✓ Etablissement d'un plan directeur relatif aux sociétés villageoises constitué de 4 grands chapitres :
 - **Sociétés** : constitue en quelque sorte un annuaire des sociétés connues de la Commune de Val-de-Travers au 1^{er} mars 2012.
 - **Manifestations** : recueil de toutes les manifestations organisées dans les différents villages
 - **Tarifcations des infrastructures communales** : Analyse relative à l'occupation des salles par les sociétés et les coûts y relatifs.
 - **Subventionnement** : Analyse du subventionnement des sociétés en distinguant ce qui concerne l'aide à des manifestations ou les subventions annuelles ou ponctuelles.

Ce plan directeur a été établi avec la collaboration de Madame Elisabeth Spahr. Un important travail de mise en page a été effectué par Madame Christelle Monnier, stagiaire au dicastère.

- ✓ Participation à de nombreux concerts, manifestations sportives et expositions diverses.
- ✓ Fondation du parc Girardier
- ✓ Institut Neuchâtelois
- ✓ Neuchâtois

MANIFESTATIONS

- ✚ Réalisation de l'exposition : Val-de-Travers un patrimoine en commun.
- ✚ Participation du dicastère du développement territorial au comptoir du Val-de-Travers.

MANIFESTATION COMMUNALE "24 FEVRIER"

En collaboration avec le FC Couvet, elle s'est déroulée avec succès. La partie officielle a eu lieu dans le Temple de Môtiers et comprenait les moments suivants :

- ✚ Landsgemeinde : Dépôt d'une résolution émanant de nos jeunes
- ✚ Remise du prix citoyen d'honneur à Monsieur Michel Parmigiani
- ✚ Participation du chœur de l'Amitié pour l'hymne de Val-de-Travers
- ✚ Communes invitées : Sainte-Croix et Auvernier
- ✚ Levée des bans du crû 2012
- ✚ Etiquette et lithographie créée par Madame Marie-France Bitz
- ✚ Animation musicale par la Fanfare l'Espérance

REMISE DU PRIX "MÉRITE SPORTIF"

Le mérite sportif 2012 a été décerné à M. Sandy Jeannin en date du 25 mai 2012 au restaurant de la Fourchette à Couvet. Ancien joueur du CP Fleurier, Sandy Jeannin a été récompensé pour l'ensemble de sa carrière. Après avoir joué deux saisons en ligue nationale B avec La Chaux-de-Fonds, il a évolué à Zurich, Davos, Lugano et depuis 2008 à Gottéron. Il a également participé trois fois aux Jeux olympiques.

MARCHE DU 1ER MARS

Comme de coutume, la marche du 1^{er} mars a eu lieu avec un départ à Couvet grâce à la collaboration de la FSG Môtiers. Elle a été rythmée au départ de Rochefort et Neuchâtel au son du canon de la Batterie 14. Ce sont plusieurs dizaines de marcheurs qui rallient chaque année Neuchâtel où une collation les attend à l'occasion de la pause de midi.

COURSE DES AINES

Une course des aînés est organisée dans chaque village par un responsable dans le courant de l'automne.

Course des aînés 2012 - Récapitulation

Village	Responsable	Date de la course	Lieu de la course
<i>Couvet</i>	Réjane Isler	Judi 6 septembre 2012	Balade dans le Canton de Berne
<i>Fleurier</i>	Marlyse Castellani	Mardi 4 septembre 2012	Repas à Charmey et visite de la chocolaterie
<i>Môtiers</i>	Catherine Zbinden	Mardi 4 septembre 2012	Visite à Rechthalten
<i>Travers / Noiraigue</i>	Michel Blanc / Jacqueline Barbier	Vendredi 7 septembre 2012	Blapbach (Emmental)
<i>St-Sulpice</i>	Maurice Tüller	Vendredi 7 septembre 2012	Jura Vicques
<i>Les Bayards/ Les Verrières</i>	Roland Cand	Judi 6 septembre 2012	Rebeuvelier/ Vicques
<i>Boveresse</i>	Charles Michel	Mercredi 26 septembre 2012	Jura Vicques
<i>Buttes</i>	Huguette Thiébaud	Mercredi 22 août 2012	Farvagny et Fribourg

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Sous la direction de Monsieur Christian Mermet, conseiller communal :

Madame Patricia Rosselet, secrétaire de direction 0,85 (partage avec le DJE)

Madame Manon Leblanc, secrétaire comptable 0.6 (partage avec le DJE)

Madame Fiona Sinicropi, apprentie (partage avec le DJE)

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

MISE EN PLACE D'UNE PRODEDURE POUR LES MANIFESTATIONS

Mise en place par Monsieur Yann Klauser en collaboration avec Madame Manon Leblanc, secrétaire du dicastère, Madame Virginie Bellasai, responsable des réservations, Madame Béatrice Kaeslin, secrétaire à la sécurité publique et Monsieur M. Minisini (programme informatique) d'un processus informatisé pour gérer tous les éléments liés aux manifestations. Cet outil permet aux organisateurs d'identifier plus facilement toutes les questions qui doivent être traitées et parallèlement cela permet de distribuer directement aux divers services de la commune les informations nécessaires au bon déroulement des manifestations.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

Comme le rappelle notre programme de législature, le lien social, notamment au travers de la vie associative, est un point central de la qualité de vie à Val-de-Travers. Beaucoup de points restent ouverts, notamment la construction d'un sentiment d'équité entre les clubs et les sociétés. Nous devons développer la mise à disposition d'outils de coordination entre les acteurs régionaux et faciliter le développement de leurs activités. En ajoutant à cela les mutations qui s'annoncent dans le paysage des musées au Val-de-Travers, nous pouvons mesurer l'ampleur des passionnants dossiers qui devront trouver des réponses en 2013.

DICASTÈRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE

LE CONSEILLER COMMUNAL



CHRISTIAN MERMET

Dicastère des infrastructures

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

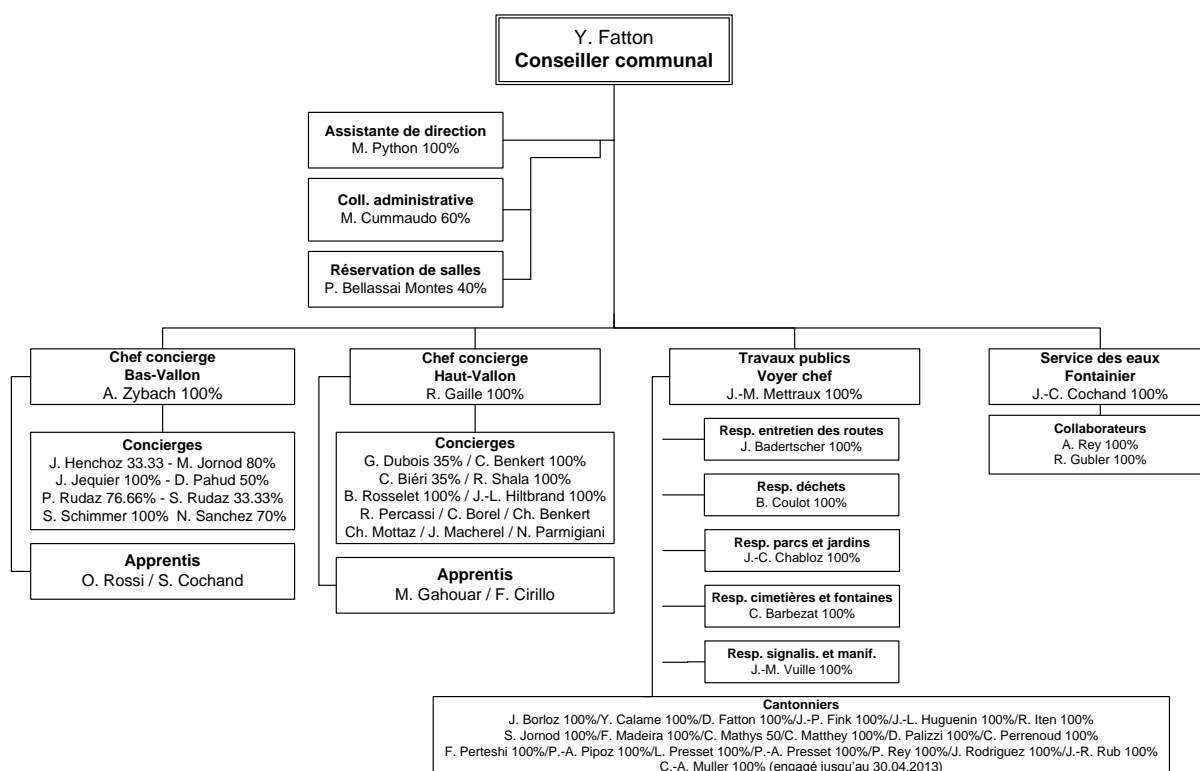
L'année 2012 a été marquée par la modification de la répartition des dicastères suite aux élections communales du printemps. En effet, le dicastère des travaux publics et des bâtiments a laissé place au dicastère des infrastructures, qui regroupe désormais le service des travaux publics, le service de l'eau, le service des bâtiments et la centrale de réservations des salles communales.

Aussi, dès le mois de juillet, le DI s'est attelé à trouver une solution pour le regroupement de tous ses services en un seul endroit. Une réception a été créée au rez-de-chaussée de l'immeuble rue des Moulins 28 à Fleurier, pour y accueillir la centrale de réservations. Une nouvelle cafétéria a été aménagée dans les locaux techniques de la voirie et un atelier, ainsi que des locaux de stockage, ont été libérés pour le service de l'eau.

Cette proximité permet une collaboration et une efficacité optimales entre les différents services.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère des infrastructures Etat au 31 décembre 2012



La direction du dicastère est localisée à Fleurier, rue des Moulins 28.

2. TRAVAUX PUBLICS

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km;
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées);
- Entretien des stations de relevage des eaux usées;
- Entretien des jardins publics;
- Entretien des parcs et promenades;
- Entretien des terrains de sport et de football;
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir;
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations);
- Nettoyage des fontaines;
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines;
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints;
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises;
- Ramassage des sacs à ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes;
- Gestion des caninettes et WC publics;
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale;
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements);
- Contrôle et entretien des hydrants;
- Gestion de l'éclairage public;
- Entretien des buttes des stands de tir;
- Pose et dépose des jalons et pare-neige;
- Service de piquet hivernal;
- Déneigement, salage et évacuation de la neige;
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël;

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 10 juillet 2012. Sa composition est la suivante :

M: Yves Fatton (président)

M. Jean-Noël Bovard

M. Jean-Pierre Gfeller

M. François Oppliger

M. Alexandre Willener

M. Pierre-Alain Wyss

Durant l'exercice 2012, la commission ne s'est réunie qu'à une seule reprise, pour l'étude du dossier relatif à l'assainissement de l'éclairage public de Boverese et Saint-Sulpice et pour la présentation du nouveau voyer.

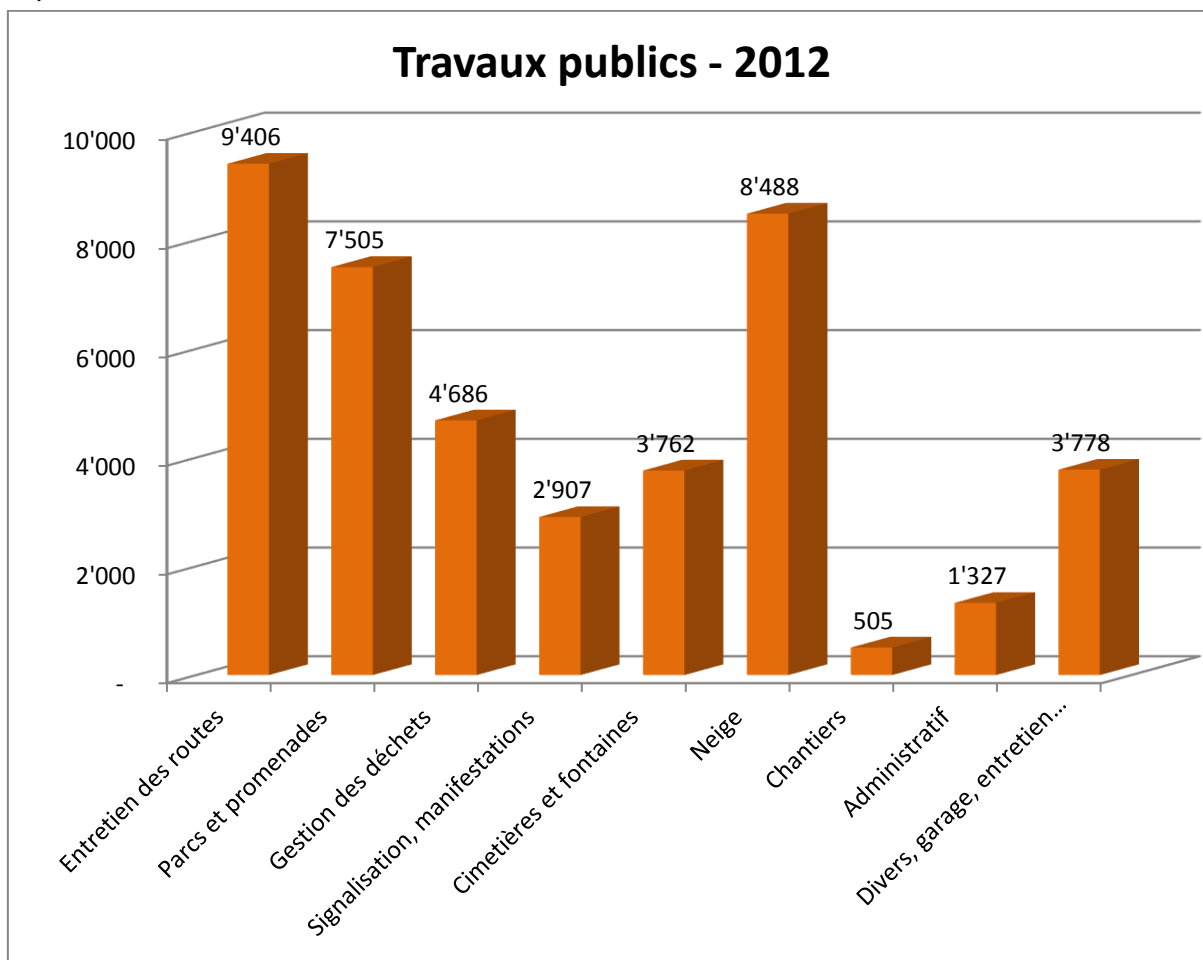
Le chef du dicastère a en outre été actif au sein de la **Commission Régionale des Transports** (CRT), jusqu'au 1^{er} juillet 2012. Il a depuis lors été remplacé au sein de cette commission par M. Christian Mermet.

La sous-commission de mobilité a mandaté l'entreprise Mobilidée pour une étude de mobilité et des besoins de la collectivité de notre district.

Le chef du dicastère est également membre du **Conseil d'administration de la SEVT** et de la **conférence des directeurs communaux des travaux publics, services industriels et déchets**. Il siège en outre au sein de la commission consultative de la cohésion cantonale.

2.3. ACTIVITÉ 2012

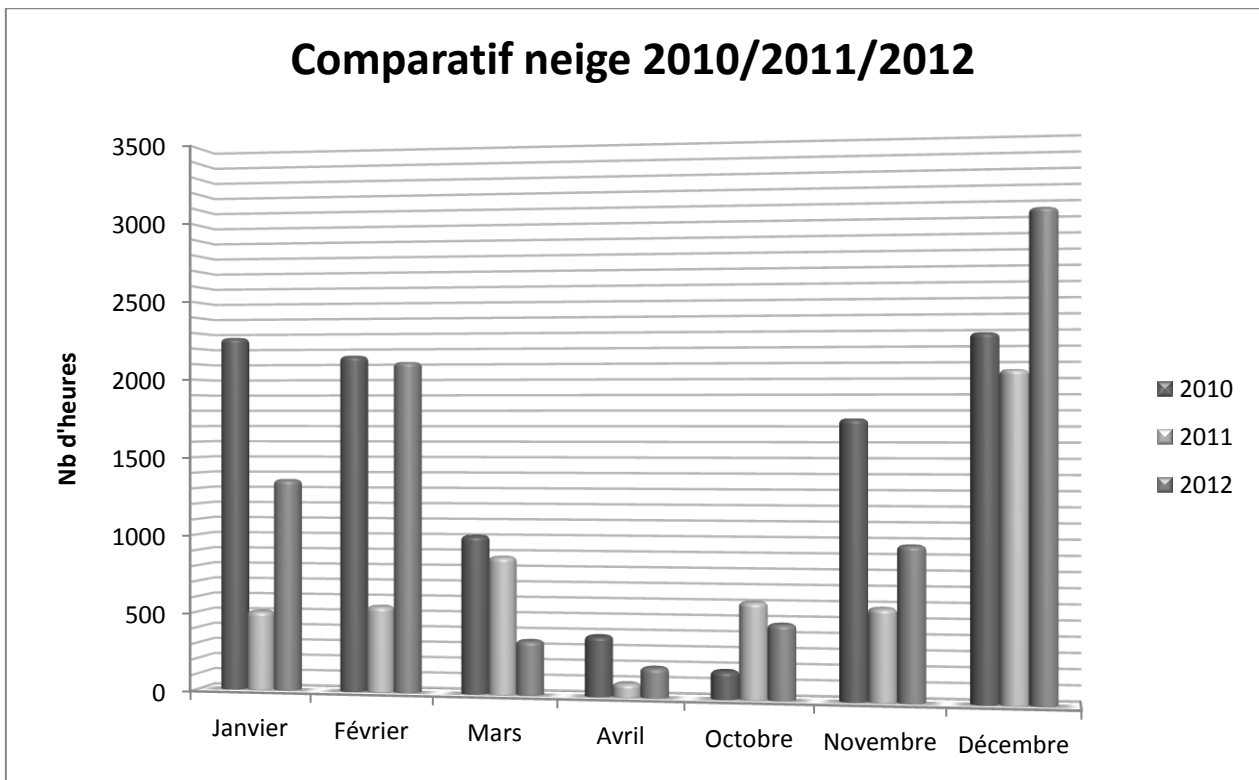
La répartition des heures effectuées courant 2012 est la suivante :



Sur ce total, 2'648 heures ont été effectuées par du personnel placé par l'aide sociale ou par l'ORP, afin de compenser en partie les absences de longue durée pour des raisons de santé.

La direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service. Les chefs d'équipe participent en moyenne une fois par mois à ces réunions.

Pour les missions en relation avec les travaux hivernaux, le début de l'année 2012 peut être qualifié de relativement normal, ce qui n'est pas le cas du mois de décembre, que l'on peut qualifier d'exceptionnel, comme le démontre le graphique ci-dessous :



2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2012, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer 1 EPT

Chefs d'équipe 5 EPT

Cantonniers 18.5 EPT + 1 EPT engagé pour la période hivernale, soit dès le 1.12.2012

A noter que le poste d'adjoint au voyer a été supprimé au 1^{er} janvier 2012, suite à la nomination de M. Mettraux en qualité de voyer communal.

Ainsi, l'effectif du personnel de la voirie est passé de 25.5 à 24.5 EPT. Le service de voirie doit encore relever le triste décès de l'un de ses collaborateurs. Le remplacement de celui-ci interviendra au 1^{er} août 2013.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

- Assainissement de l'éclairage public de Boveresse et Saint-Sulpice
- Réfection de divers tronçons de route par gravillonnage et/ou surfacage
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Mise en place des décorations de Noël et montage des sapins
- Remise en état du jardin public de Môtiers
- Remise en état du jardin public de Boveresse
- Pose d'un jeu au jardin public de Couvet
- Pose des panneaux de la Via Rousseau
- Pose des panneaux de la Route de l'Absinthe
- Aide au démantèlement de l'abri PC de Longereuse
- Travaux de modifications de l'entrée du camping à Fleurier
- Nouvel aménagement au cimetière des Bayards
- Réfection de l'allée du cimetière de Môtiers

- Réfection du revêtement et pose de bordures au Chemin des Prises à Couvet
- Plantation d'une allée d'arbres à la rue du Temple à Fleurier, avec engazonnement
- Réfection d'une fouille SEVT avec engazonnement et nettoyage à la Grand-Rue à Môtiers
- Réfection complète d'un chemin en chaille aux Bayards
- Suivi des travaux de PGEE
- Curage et nettoyage des stations de pompage (eaux usées)
- Remplacement de deux pompes à Travers et à Buttes
- Réparation de la colonne de refoulement de la station de refoulement des Bayards

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

A l'issue de cette première législature, nous pouvons constater que les processus mis en place depuis l'avènement de la nouvelle commune portent leurs fruits. Effectivement, si tout n'est pas encore parfait, le catalogue des missions est connu et défini. Les collaborateurs sont en adéquation avec leurs missions et effectuent quotidiennement un travail de qualité.

3. SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Depuis le 1^{er} septembre 2012, le service de l'eau a été rattaché au dicastère des infrastructures. Depuis lors, le service de l'eau est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

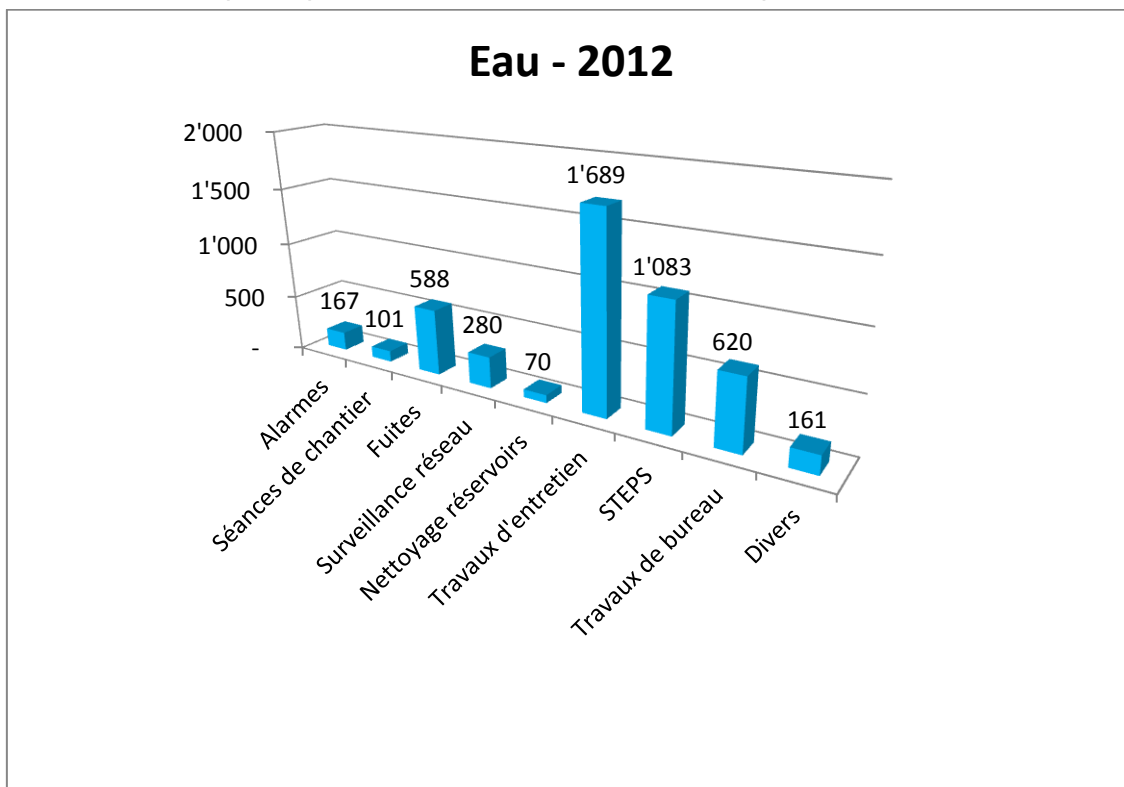
- Surveillance des consommations d'eau par village
- Détection des fuites sur le réseau communal
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les STAPS
- Changement de compteurs
- Changements et transformations de pompe et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Entretien des hydrants
- Entretien des STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Réparation des anomalies
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine
- Etude pour un bon fonctionnement
- Suivi du PGEE

3.3. ACTIVITÉ 2012

Les activités 2012 ont principalement été consacrées aux missions suivantes :

- Pose de conduites, au détournement de conduites dans le cadre des chantiers du PGEE,
- Pose et transformation de nouvelles pompes à Emmer-de-Vattel à Couvet et aux Cornées
- Pose d'un surpresseur au quartier de la Doux à Saint-Sulpice
- Détection de fuites et réparations
- Travail administratif (devis, facturation, etc.)
- Gestion des alarmes 24/24
- Hydrants
- Travail habituel dans les STEPS et stations de relevage, entretien et maintien des installations suivant les saisons
- Pose de conduites d'eau dans la ZI Léchère à Couvet
- Cours et formation continue

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Fontainier 1 EPT

Collaborateurs 2 EPT

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de relevage.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

- Pose de conduites et interconnexion entre le Bois-de-Croix à Travers et le réseau de Couvet
- Suppression du puits du Bois-de-Croix à Travers
- Elimination des débordements du réservoir du Creux-aux-Loups à Travers. L'eau en trop peut maintenant être injectée dans les conduites de Couvet, par transmission
- Amélioration des systèmes de traitement et d'alarmes
- Bouclement du dossier STEP Doubs en France
- Déménagement du service de Couvet à Fleurier et réorganisation des locaux

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

Malgré le peu de recul que nous avons face à ce nouveau service, nous pouvons néanmoins constater une bonne organisation, avec néanmoins quelques difficultés quant au service de piquet, du fait du petit effectif en personnel.

La proximité avec le service des travaux publics a amélioré la collaboration entre les différents services techniques.

4. DICASTÈRE DES BÂTIMENTS

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion complète des immeubles du patrimoine financier;
- Gestion complète des immeubles du patrimoine administratif;
- Gestion et suivi des baux à loyer;
- Entretien et nettoyage des bâtiments;
- Organisation et suivi des chantiers;
- Étude et analyse énergétique des bâtiments;
- Gestion des locations pour les utilisations non sportives des salles

4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 10 juillet 2012. Sa composition est la suivante :

M Yves Fatton (président)

M. Denis Cherbuin

M. Pierre-Alain Devenoges

M. Daniel Dreyer

M. Paul-André Matthey-Doret

M. Loris Vuillomenet

La commission s'est réunie à trois reprises durant l'année 2012. Les principaux dossiers traités concernaient les demandes de crédits relatives au CAD à Couvet, la Maison de l'Absinthe à Môtiers, ainsi que la réfection de l'enveloppe extérieure du CVT.

En sa qualité d'administrateur de la copropriété du centre sportif, le chef du dicastère a en outre participé à trois séances des copropriétaires.

Le chef du dicastère fait également partie de la **commission technique du réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ)**. Dans le cadre de ses activités 2012, la commission a notamment organisé

des conférences sur l'énergie solaire. Ainsi, le 20 juin 2012, 120 personnes ont participé à cette conférence organisée à la Salle Fleurisia.

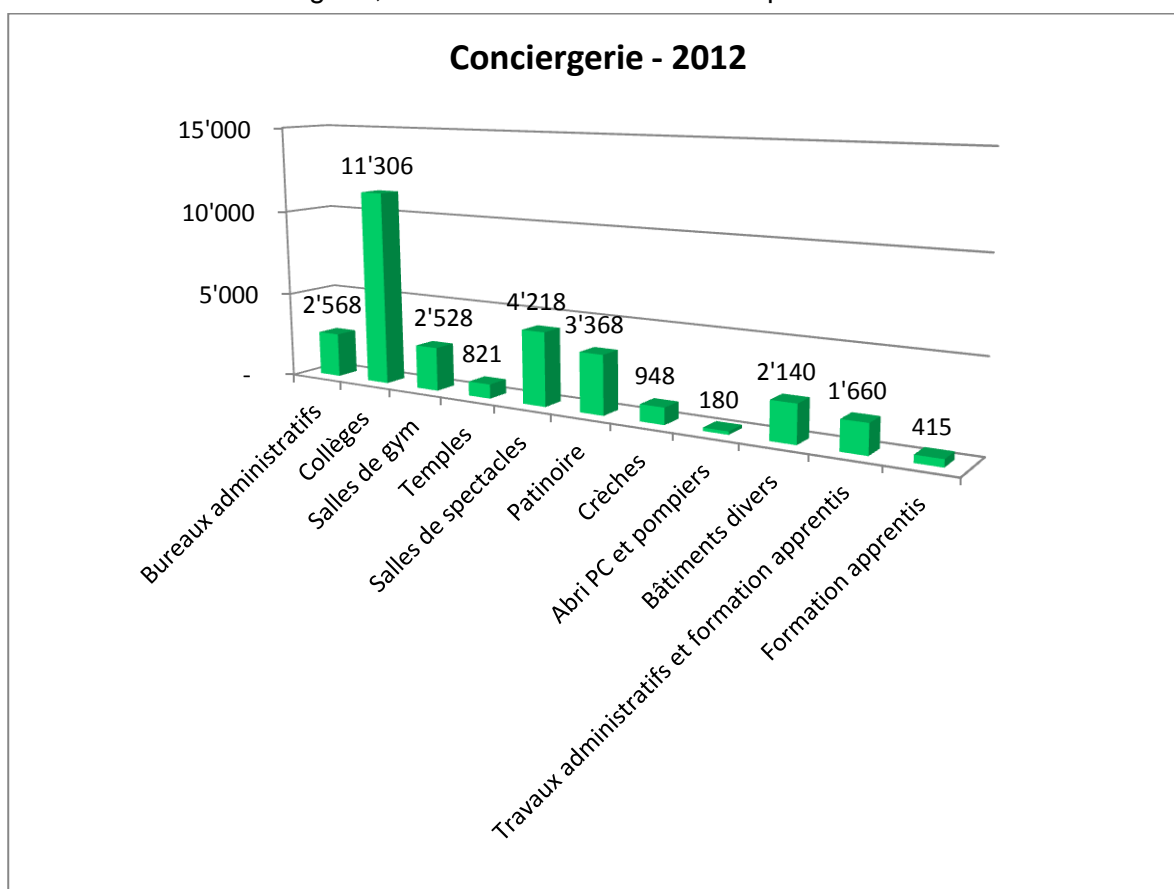
De plus, la commission a travaillé sur la mise en place d'un rapport sur la planification énergétique territoriale. Ce document est toujours en cours de réalisation.

Le chef du dicastère fait aussi partie du **comité de la coopérative de la patinoire** de Belle Roche qui s'est réunie à plusieurs reprises pour l'organisation de la saison d'hiver et qui se penche également sur l'avenir des infrastructures de glace.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec les deux chefs-concierges afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour préparer certains dossiers.

4.3. ACTIVITÉ 2012

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



Sur ce total, 6'257 heures ont été effectuées par du personnel placé par l'aide sociale ou par l'ORP.

APPRENTISSAGE D'AGENT D'EXPLOITATION

En août 2012, le DI a engagé deux nouveaux apprentis agent d'exploitation. Un de ces deux contrats a malheureusement dû être résilié en octobre 2012.

En conséquence, le service de conciergerie forme actuellement trois apprentis en vue de l'obtention du CFC et un apprenti en vue de l'obtention d'une attestation de formation élémentaire.

CENTRALE DES RÉSERVATIONS

Depuis le 1^{er} décembre 2012, le DI a repris dans ses locaux le service de réservations des salles communales (Gelore) et a ainsi dû adapter ses locaux à la rue des Moulins 28 à Fleurier pour recevoir ce nouveau bureau. A noter que les réservations à caractère sportif sont toujours gérées par le Centre sportif du Val-de-Travers.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2012, outre la direction des deux dicastères, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Chefs concierges	2	EPT
Concierges	10.13	EPT

Il est à noter que les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les quatre apprentis (1 en 3^{ème} année, 1 en 2^{ème} année, 1 en 1^{ère} année et 1 en formation élémentaire)

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

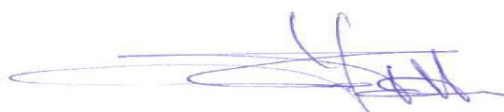
- Mise en conformité électrique du Collège de Buttes
- Pose d'une porte coulissante au hangar du feu de Couvet
- Pose d'une cuisine agencée dans un appartement à la rue des Marronniers à Môtiers et travaux y relatifs (peinture, carrelage, sanitaire)
- Remplacement de la porte d'entrée de l'immeuble Clos-Pury 9 à Couvet
- Travaux de peinture dans le local de rangement des tables suite à l'ouverture d'une porte entre le hall et l'ancien appartement au collège de Buttes
- Etude et préparation du dossier relatif à la rénovation de l'enveloppe extérieure du collège régional à Fleurier
- Etude et préparation du dossier relatif à la Maison de l'Absinthe
- Etude et préparation du dossier relatif au remplacement des fenêtres de la façade sud du collège de Môtiers
- Etude du dossier relatif à la mise en conformité en conformité sanitaire de la cuisine du camping à Fleurier
- Lancement d'une étude énergétique du bâtiment du Lycée à Fleurier
- Remplacement des cylindres mécaniques des halles de gym de Belle-Roche et Longereuse par des cylindres à puce
- Remplacement d'une hotte de ventilation dans l'immeuble de la Poste à Travers
- Remplacement du tapis de protection pour le sol de la halle de Belle-Roche
- Réfection de la peinture d'un salon et d'une salle de bains à St-Sulpice, rue du Pont 4
- Pose de stores dans les bureaux de l'Ancien Collège à Couvet
- Pose d'un lave-vaisselle dans la cuisine de la halle de gym à Saint-Sulpice
- Révision de la citerne à essence du bâtiment des TP à Fleurier
- Révision d'une citerne à mazout au temple de Noiraigue
- Révision d'une citerne à mazout à la rue du Pont 4 à St-Sulpice
- Révision d'une citerne à mazout au collège de Buttes
- Réfection d'un bloc WC au Collège régional (sanitaire, carrelage, peinture, menuiserie)
- Réfection de la peinture d'une salle de bains et d'un salon au collège de Boveresse
- Remplacement du système de fixation des barres de reck à la halle de gym de Belle-Roche
- Pose de carrelage et remplacement des marches à l'entrée du Temple des Bayards
- Remplacement du cadran et révision du mécanisme des aiguilles de l'horloge du Temple des Bayards
- Relevage de l'orgue du temple de Môtiers
- Travaux de peinture à la cafétéria et dans une salle du Lycée à Fleurier
- Mise en conformité électrique du collège jaune à Fleurier
- Contrôles et début des travaux de mise en conformité des abris PC de Buttes et Boveresse
- Réfection de la place goudronnée entre le collège et la halle de gym de St-Sulpice
- Travaux de peinture, pose de parquet et remplacement du boiler dans l'appartement du Château à Travers
- Réfection d'un mur au sud du Collège de Couvet
- Réfection d'un parquet dans un appartement au Collège de Boveresse

- Réfection des toilettes et sanitaires à la vieille halle de gym de Fleurier
- Remplacement du boiler de l'abri PC de Couvet
- Remise à niveau du hangar du feu à Môtiers
- Ouverture d'une porte entre deux classes au collège de Môtiers
- Achèvement des travaux au sous-sol de la crèche à Couvet
- Remplacement d'une partie des pavés de la cour du CVT (skate parc) par du béton coloré
- Création d'une réception au DI et création d'une nouvelle cafétéria pour le personnel technique
- Contrôle de conformité électrique de l'abri PC de Couvet
- Achèvement des travaux de la ludothèque à Couvet
- Révision du moteur du congélateur public
- Remise à niveau de l'ensemble des micros sans fil des différentes salles de spectacles
- Réfection de la peinture d'un appartement à l'ancienne Laiterie de Boveresse
- Contrôle de conformité électrique du bâtiment Ed-Dubied 2 à Couvet et début des travaux de remise aux normes
- Travaux de mise en conformité des installations électriques de la patinoire (1^{ère} partie) et suivi du dossier de construction de la création d'une loge pour le CP Fleurier
- Remplacement de trois pompes de circulation au chauffage du bâtiment Ed-Dubied 2 à Couvet suite à un court-circuit
- Remise à niveau du système électrique de l'ancien hangar des TP à Fleurier (dépôt de sel)
- Désaffectation de l'abri PC de Longereuse à Fleurier

4.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

Le dicastère est stable dans son fonctionnement. Les différentes personnes mises en place ont acquis la vision des missions qu'elles doivent entreprendre dans leurs différents bâtiments. La collaboration entre les différents sites de conciergerie est excellente et efficiente. Il est maintenant nécessaire de réfléchir à l'opportunité de nommer un intendant des bâtiments pour la gestion journalière du patrimoine communal.

DICASTÈRES DES INFRASTRUCTURES
LE CONSEILLER COMMUNAL



YVES FATTON

Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale

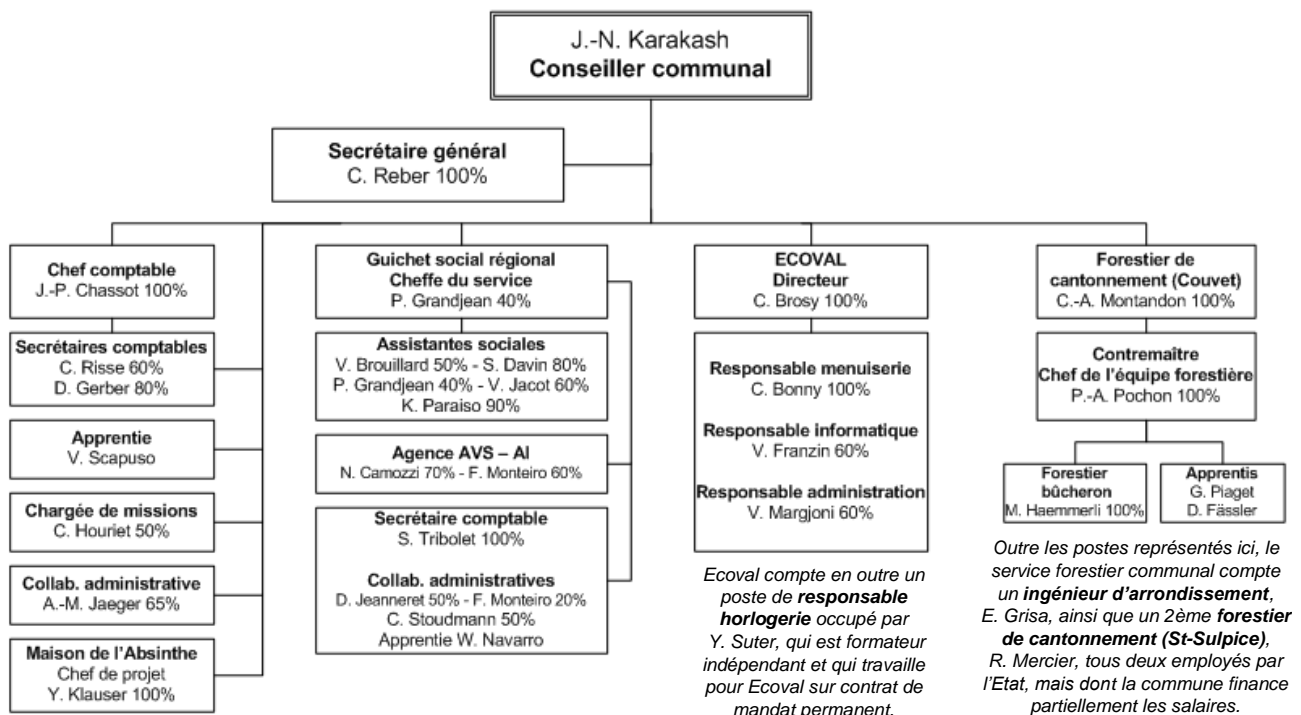
1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale a été créé le 3 juillet par le regroupement du Dicastère de l'économie et des finances et du Dicastère de la prévoyance sociale. Il comprend cinq entités organisationnelles distinctes:

- La direction de l'économie et des finances (DEFI), qui est totalement intégrée avec la comptabilité communale, pour ne former qu'une seule entité.
- Le service forestier, fondé sur la législation cantonale, qui comporte un degré d'intégration élevé avec les structures étatiques de l'arrondissement forestier, qui couvre le district.
- L'équipe forestière communale, qui est une entreprise publique et qui effectue des travaux d'exploitation dans le domaine forestier communal, ainsi que divers travaux d'entretien.
- Le guichet social régional (GSR), qui regroupe le service social et l'agence AVS. Le GSR couvre l'ensemble du district. Il est géré comme un service communal, mais son coût est réparti entre les trois communes du district au prorata de la population. Régi par la législation cantonale, le GSR a une autonomie organisationnelle restreinte.
- EcoVal, qui est un programme d'insertion socioprofessionnelle et dont les activités sont fixées par un mandat de prestation cantonal. Son budget est supporté par l'Etat.

1.2. ORGANIGRAMME



Durant l'exercice 2012, plusieurs mutations, adaptations de temps de travail et renominations de fonctions sont intervenues. En outre, de nouvelles fonctions ont été créées au DEFI (chargée de mission au développement économique) ainsi qu'à Ecoval (responsable horlogerie).

La dotation fixe du dicastère est de 19.85 EPT, chef de dicastère et postes temporaires compris, mais hors mandats externes. Le dicastère compte en outre 4 apprentis.

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances (DEFI) produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de l'intégration sociale

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis Rue des Collèges 2 à Couvet.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Du côté du dicastère des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la Commission de Gestion et des Finances (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF a accepté de jouer également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Composée de 9 membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à 9 reprises en 2012.

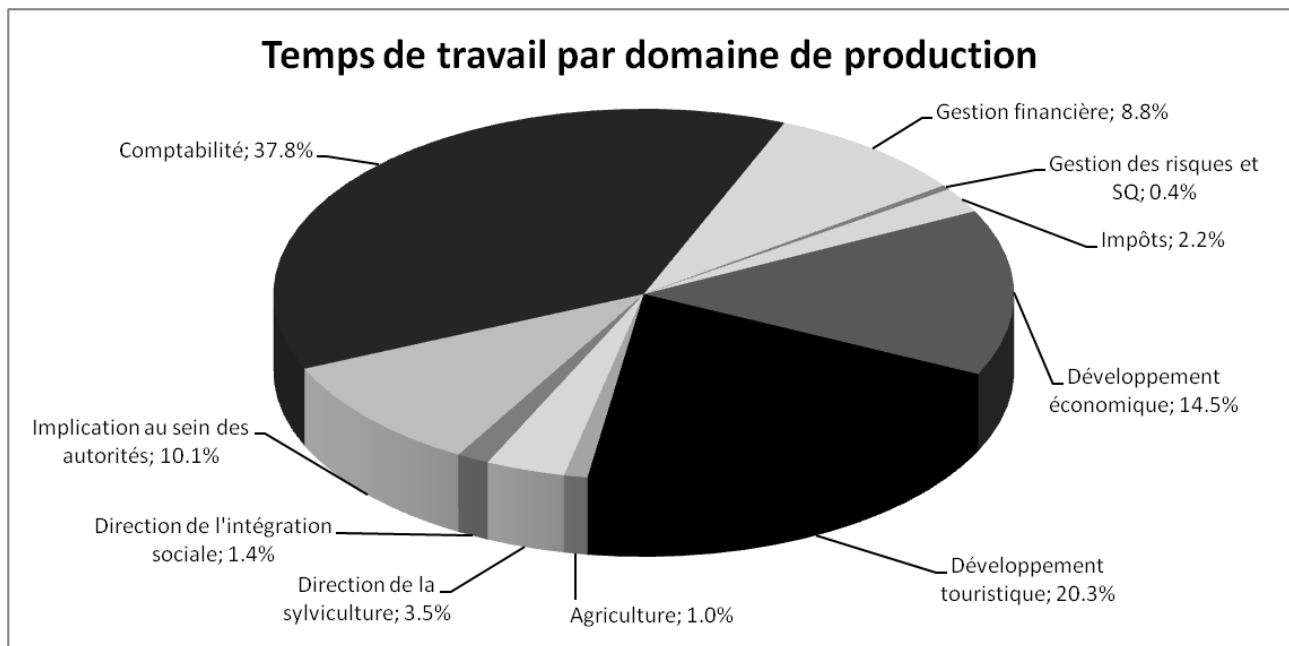
Le dicastère de l'économie bénéficie pour sa part de l'appui d'une commission consultative du Conseil communal pour l'attribution des terres agricoles (CATA). La CATA, présidée par le chef de dicastère, compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal. MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. Après une année 2011 intense, la CATA ne s'est pas réunie en 2012, car aucune attribution n'est intervenue.

En matière de développement touristique, le dicastère organise six fois par an des rencontres de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Tous les acteurs intéressés sont invités et la fréquentation est excellente. Cette plateforme constitue un lien fort entre la commune, Tourisme neuchâtelois et les acteurs du terrain. Elle est un lieu privilégié pour dialoguer et échanger l'information.

En matière de sylviculture, il existe une commission forestière d'arrondissement (CFA), dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite plus loin dans le chapitre consacré au service forestier communal.

Le chef de dicastère assume la présidence de l'ARVT et Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, assume le secrétariat dans le cadre des prestations de base du RUN. Si les activités de l'ARVT ont été normales en 2012, l'année a été marquée par une activité intense au niveau du comité directeur, dans lequel le chef de dicastère représente la région. L'exercice a en effet été marqué par la finalisation puis la mise en œuvre de réorganisations importantes touchant aussi bien RUN que l'ACN. Découlant de ces réformes, des commissions des directeurs communaux CDC ont été créées en début de législature par l'ACN dans tous les domaines d'activité de la commune. Le chef de dicastère siège toujours dans les comités du RUN et de l'ACN, ainsi que dans les nouvelles CDC finances, économie et social.

2.3. ACTIVITÉ 2012



Part du temps de travail affectable du personnel fixe, conseiller communal inclus, mais hors apprentis, stagiaires, etc.

Le graphique ci-dessus est basé sur les heures productives et affectables effectuées par le personnel de la direction en 2012, chef de dicastère compris. Il ne tient pas compte des heures improductives (vacances, maladies, pauses, déplacements, etc.) ou non affectables à un domaine de production (supervision, coordination, archivage, etc.). Ainsi, il donne une idée relativement réaliste du volume relatif de travail effectué par le DEFI dans ses différents domaines de production. A noter que 1% représente environ 100 heures de travail sur l'année.

Environ la moitié de la force de travail de la direction est consacrée aux domaines liés aux finances, avec la comptabilité, la gestion financière, les impôts et la gestion des risques (portefeuille d'assurances). Ces domaines « roulent » et fonctionnent parfaitement bien, malgré une dotation minimaliste en ressources. Il est cependant à craindre que durant les années à venir, les choses se compliquent temporairement par l'effet combiné de départs en retraite planifiés et de l'introduction de MCH2.

Environ 40% des heures sont affectées aux domaines liés à l'économie, avec le développement économique, le développement touristique, la direction de la sylviculture et l'agriculture. Il est à relever que la part de temps de travail consacré au domaine du développement touristique a été largement surpondérée en regard d'un exercice normal, en lien avec le projet de Maison de l'absinthe qui a mobilisé pleinement le chef de projet, mais également de nombreuses heures du chef de dicastère. A l'inverse, le domaine du développement économique a beau être en hausse en regard de l'an dernier, il reste en situation de sous-dotation en regard des objectifs ambitieux de notre commune en la matière.

Environ 10% des heures sont affectées aux autorités, comprenant la participation du chef de dicastère aux séances des autorités, le temps de travail consacré par le personnel de la direction à l'appui aux autorités par exemple dans le cadre de séances de commissions ou encore certaines représentations généralistes assumées par le chef de dicastère. La part de ce domaine est restée stable malgré la progression globale du volume d'heures effectuées par la direction, en raison du surplus de travail engendré par le changement de législature, ainsi que par la nouvelle organisation du RUN et de l'ACN.

La part de la nouvelle rubrique direction de l'intégration sociale est restée très faible en 2012. En effet, seules les heures consacrées à la conduite du GSR et d'Ecoval par le chef de dicastère impactent cette rubrique, qui n'est apparue qu'à partir du milieu de l'exercice.

2.3.1. COMPTABILITÉ

La comptabilité est un service qui a atteint son rythme de croisière. Elle doit pour remplir correctement ses tâches pouvoir suivre un rythme régulier et contrôlé. C'est désormais le cas.

Dès l'origine, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalité, et celles qui sont d'ordre stratégiques, et qui doivent être entre les mains des différents chefs de services.

Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable est faite par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité. Le domaine de la comptabilité *fournisseurs* avait été le premier à trouver son fonctionnement définitif, ceci une année après la fusion déjà. En 2012, la comptabilité fournisseurs a traité environ 9400 factures. Hormis les salaires, la quasi totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application SAI.

L'émission de factures par la commune procède de la même logique. La création des factures est effectuée par les services eux-mêmes. Ils les vérifient et les valident à l'écran. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets ou les taxes de chiens sont imprimées et mises sous pli par le centre d'impression de l'Etat de Neuchâtel à Fleurier. Les factures pour des locations de salles sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située jusqu'à la fin de l'an dernier au Centre sportif régional.

Dans tous les cas le service comptable enregistre ensuite la créance qui en découle à la fois dans le compte de recettes et dans le compte particulier du destinataire de la facture.

On trouve des exceptions pour le service de l'eau, dont la facturation est sous-traitée à la SEVT, et pour l'école, dont le secrétariat est équipé d'un système propre.

Le service comptable a pris en charge 18'717 factures. Ces factures se répartissent comme suit :

10'387	Taxes de déchets ménages
2'508	Factures de déchets d'entreprises
1028	Locations de la gérance
856	Taxes de chiens
816	Interventions d'ambulances
611	Environnement (DTVAC)
466	Contrôle des habitants
225	Sécurité publique
225	Facturation d'impôts
224	Crèches
189	Vente de bois
166	Travaux publics
124	Culture loisirs et sports
81	EcoVal
811	Divers

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

La comptabilité communale fonctionne en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes : CCBB S.A. (chauffage à bois des Bayards), Copropriété du Centre sportif régional du Val-de-Travers et au restaurant du Centre sportif régional.

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières :

Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le DEFI doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. L'objectif prioritaire est clairement la limitation du risque de taux à court, moyen et long terme. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 10 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines du Centre sportif régional et de la Piscine des Combes et sept petites caisses dans différents services. Les *caisses du café* des différents services ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds.
- 3 comptes postaux, 2 comptes étant en outre situés hors comptabilité en tant que *caisses du café* sous la responsabilité des services concernés. Le compte postal du restaurant du Centre sportif régional est également hors comptabilité, mais les droits de signature sur ce compte sont gérés depuis le DEFI.
- 3 comptes à la banque cantonale. Rappelons que nous en avons 29 au jour de la fusion. Le compte BCN du restaurant du Centre sportif régional ne figure pas au bilan communal, de même que les quatre comptes du guichet social régional. Les droits de signature sur ces cinq comptes sont gérés par le DEFI.
- 1 compte au Crédit suisse, 1 à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- 1 compte sociétaire à la Raiffeisen.

Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun dans la commune. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le Conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine hebdomadaire. Elle l'est également par la mise à disposition de l'outil Argos, qui permet à chaque service d'accéder aux comptes qui le concerne. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la compta.

Dans le domaine du contrôle, le DEFI intervient également en contrôlant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général.

Il supervise et complète également toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets. Loin de l'exhaustivité, nous relèverons par exemple la collaboration à la mise en place d'une solution durable pour l'accueil parascolaire, la participation au comité de pilotage pour l'implantation d'un parc éolien, la contribution à la rédaction de la convention pour le cercle scolaire ou un travail de codification pour les nouveaux outils de comptabilisation de la paie des enseignants.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Le portefeuille d'assurances non liées aux ressources humaines ayant été intégralement revu en 2009, le domaine de la gestion des risques est resté nettement moins gourmand en temps de travail... et en moyens financiers, puisque la facture globale des assurances communales a diminué encore plus fortement que nous ne l'avions anticipé.

En 2012, l'activité a visé à stabiliser la gestion des inventaires. Initialement construits pour le calcul des primes d'assurances, les inventaires sont devenus pour le DEFI d'importants instruments de contrôle et de suivi du patrimoine communal.

Pour le reste, il s'est surtout agi d'adapter la couverture en fonction de l'évolution de l'organisation communale :

- Les acquisitions et cessions de véhicules sont suivies au fur et à mesure, avec un contrôle global annuel. La couverture en est standardisée.
- Le statut de la contrôleuse des champignons a évolué. Cette personne est désormais couverte par les assurances communales en cas de problème de responsabilité.
- Le chantier du chauffage à distance a fait l'objet d'une couverture spécifique.

La dénomination de ce chapitre montre que nous avons pour ce domaine des ambitions plus larges que la simple administration du portefeuille d'assurances, notamment en termes d'assurance-qualité et de gestion des risques au-delà de leur couverture par assurance.

L'avenir nous permettra peut-être de dégager des forces pour développer ces tâches.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique. Depuis 2012, les récupérations suite à des soustractions fiscales sont également facturées par l'administration cantonale.

Dix demandes de remises nous sont parvenues en 2012, à propos desquelles nous avons préavisé favorablement dans quatre cas.

Le DEFI se charge depuis l'été 2012 de faire taxer puis d'encaisser l'impôt des personnes qui partent à l'étranger.

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaille l'évolution des impôts directs et la structure de nos contribuables, nous ne nous étendons donc pas ici sur le sujet.

Le DEFI assure par contre lui-même la perception de plusieurs « petits » impôts :

- L'impôt foncier
- La taxe des chiens
- La taxe de séjour pour appartements de vacances et chambres d'hôtes

L'impôt foncier a frappé en 2012 septante-quatre contribuables, pour une valeur cadastrale totale de 75,0 millions de francs. Le taux étant de 1,5 ‰, l'impôt foncier a généré un revenu global de 112'468 francs.

Du côté de la taxe des chiens, le montant est resté fixé au niveau de 90 francs arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 93'515 francs l'an dernier. De cette somme, 32'520 francs ont été reversés à l'Etat.

Finalement, la perception de la taxe de séjour des chambres d'hôtes et appartements de vacances est perçue par la commune pour le compte de Tourisme neuchâtelois. Le montant encaissé s'est élevé à 1014 francs. Quinze pourcents de la somme restant à la commune pour la dédommager de son travail.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat, y compris la planification d'infrastructures de proximité dévolues au développement économique.

Les tâches de représentation sont également conséquentes et doivent dès lors être mentionnées.

L'année 2012 a été marquée par une activité extrêmement intense dans ce secteur d'activité.

La bonne marche des affaires dans plusieurs secteurs de l'industrie a induit une activité soutenue en matière d'appui aux projets de développement et d'implantation d'entreprises. A l'inverse, la pression sur le secteur du commerce de détail a induit un travail important dans un contexte économique très difficile, afin d'attirer ou de retenir des acteurs commerciaux dans la région. Avec un succès mitigé sur les dossiers les plus visibles, puisqu'aucun repreneur durable n'a été trouvé pour le magasin ex-Manor de Fleurier malgré les efforts déployés, tandis que l'on peut se réjouir que le magasin Otto's ait finalement décidé de développer ses activités à Couvet plutôt que de quitter la région.

Parallèlement à ces actions « de terrain », pas moins de trois rapports majeurs ont été produits à l'attention du Conseil général avec le dossier sur le développement économique et la création d'un pôle de développement régional, le nouveau crédit-cadre NPR et le rapport sur la promotion économique et démographique de la région.

En outre, de très nombreux projets de promotion et valorisation issus notamment du cycle 2011-2012 des 7 à 9 de l'économie et du projet Intégraval ont été engagés. Des bases solides ont ainsi été posées en matière de développement économique pour toute la législature qui s'ouvre et les années à venir seront consacrées à la mise en œuvre.

Finalement, la plateforme de collaboration entre partenaires publics et entreprises mise en place en 2010 a poursuivi ses travaux en 2012. Alors que l'année 2011 avait été consacrée à la réflexion sur différents thèmes, l'exercice sous revue a été principalement consacré à la mise en œuvre des mesures. Trois « 7 à 9 » de l'économie ont été organisés en janvier, juin et novembre, ainsi que le désormais traditionnel cocktail des entreprises, qui a attiré environ 250 personnes en avril.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La commune assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional. En premier lieu par les rencontres de la Table ronde touristique, que la commune organise en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, l'organisation cantonale en charge de la promotion et de l'accueil touristique.

La commune s'implique également activement au sein des organes de Tourisme neuchâtelois et des réseaux d'acteurs que sont Destination Val-de-Travers, Pays de l'absinthe et le programme de Suisse Tourisme Enjoy Creux-du-Van. La commune apporte également un soutien financier à ces différents réseaux.

Du côté de Destination Val-de-Travers, les ventes des forfaits touristiques Pass'temps Val-de-Travers ont poursuivi leur vertigineuse ascension avec plus de 1700 ventes, contre un peu plus de 1200 l'année précédente et seulement 250 par année auparavant.

Du côté de la Route de l'Absinthe, projet conduit par le Pays franco-suisse de l'absinthe, l'année 2012 a été marquée par l'aboutissement du projet Interreg. Dans ce contexte de transition vers une organisation pérenne, les tensions intervenues entre les parties suisse et française en lien avec les démarches IGP ont constitué une sérieuse menace durant plusieurs mois, avant que la situation ne se détende.

Du côté d'Enjoy Creux-du-Van finalement, le projet lancé en 2012 regroupe les principaux acteurs actifs sur le site sous l'égide des organisations touristiques professionnelles Tourisme neuchâtelois et Suisse Tourisme. Un catalogue de mesures a été établi, qui seront mises en œuvre durant les années à venir.

La commune apporte également des contributions financières ponctuelles à des projets privés de développement et elle soutient de manière régulière différentes structures ou manifestations touristiques, telles que TBRC, Défi Val-de-Travers, musées,... L'année 2012 a été marquée par deux anniversaires ayant généré une activité touristique importante : le tricentenaire Rousseau et les 300 ans des Mines d'Asphalte de la Presta.

Par ailleurs, la commune détient elle-même certaines structures à vocation touristique, notamment les piscines, le centre sportif régional et sa capacité d'hébergement, le camping, ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

En termes de développement de l'offre, la commune est fortement impliquée dans la valorisation des thématiques de l'absinthe et de l'identité horlogère. Ces deux axes forts doivent compléter l'orientation « verte » du tourisme sportif et familial, qui constitue notre fonds de commerce. Dans cette perspective, l'année 2012 a été marquée par l'avancement du projet de Maison de l'Absinthe, qui est entré en fin d'année dans sa phase de concrétisation avec la production et la présentation publique du rapport final au Conseil général, débattu au début de l'exercice suivant.

Du côté de l'accueil touristique, le point d'information nouvellement situé à la gare de Noiraigue continue à donner pleinement satisfaction et constitue une très belle réussite. Rappelons que l'exploitation est confiée à Goût & Région par un mandat conjoint de Tourisme neuchâtelois et de la commune. Toujours dans ce domaine, une démarche pilote de promotion de la qualité menée conjointement avec Tourisme neuchâtelois a permis à de nombreux acteurs de bénéficier d'un cours-qualité et d'obtenir un label reconnu à l'échelle nationale.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

L'année 2012 a été marquée par un niveau d'activité très faible. Quelques modestes travaux d'entretien ont été effectués sur les réseaux de drainages et en matière de lutte contre les plantes invasives.

Le seul projet important mené durant l'année a été l'élaboration du plan de gestion intégré (PGI) du « communal des Bayards », démarche couplée à la mise en place d'un réseau écologique couvrant toute la zone située au nord des villages des Bayards et des Verrières. Grâce à ces démarches, les prairies sèches inscrites à l'inventaire national sur le communal des Bayards pourront être pérennisées.

Pour ce qui est de la gestion des terres communales, 406 hectares de terres et quelques bâtiments sont loués à 52 exploitants ou communautés d'exploitants de la région.

Les objets comprenant des bâtiments sont dénommés comme des domaines. La commune en compte cinq, qui figurent dans le tableau ci-après :

<i>Domaine</i>	<i>Lieu</i>	<i>Exploitant</i>	<i>SAU</i>	<i>Fermage</i>
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	47.30	SFr. 13'500.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian & René Jeanneret	16.06	SFr. 4'070.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	6.05	SFr. 2'628.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	12.28	SFr. 2'500.00
Oeillons	Noiraigue	Régine Oppel	11.33	SFr. 9'000.00
			93.02	SFr. 31'698.00

Quant aux champs, prés et pâturages, ils sont loués aux différents exploitants de la commune conformément au règlement sur l'attribution des terres et domaines communaux.

A fin 2012, la situation par fermier de la commune était la suivante :

<i>Terres affermées</i>	<i>Lieu</i>	<i>Exploitant</i>	<i>SAU</i>	<i>Fermage</i>
Pâturages	Bayards	Fritz & Nicolas & Frank Keller	24.40	SFr. 3'928.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse & Couvet	Daniel & Claude-Alain Dreyer	21.01	SFr. 7'882.00
Pâturages	Bayards	Pierre-André Hainard	18.91	SFr. 3'044.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Stéphane Perret	14.74	SFr. 4'759.00
Pâturages	St-Sulpice	Walter Erb	13.34	SFr. 2'488.00
Champs, prés et pâturages	Fleurier	Pascal Thiébaud	13.29	SFr. 3'017.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Pascal Montandon	11.64	SFr. 4'226.00
Pâturages	Bayards	Daniel Cand	10.83	SFr. 1'745.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Xavier & Bernard & Fabrice Menoud	10.50	SFr. 4'596.00
Pâturages	Bayards	Thierry Fotton	10.50	SFr. 1'690.00
Pâturages	Bayards	Jean-Bernard & Pascal Staehli	9.98	SFr. 1'607.00
Pâturages	Bayards	Alain Jeannin	9.84	SFr. 1'584.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Beat Schmidlin	8.70	SFr. 3'839.00
Pâturages	Bayards	Jean-Paul Chédél	8.50	SFr. 1'368.00
Pâturages	Bayards	Daniel Favre	8.06	SFr. 1'298.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Eric Schopfer	7.06	SFr. 2'734.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	7.00	SFr. 2'862.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	6.51	SFr. 2'209.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Joëlle Maire	6.37	SFr. 1'769.00
Pâturages	Bayards	Thierry Jeanneret	6.31	SFr. 884.00
Pâturages	Bayards	Eve Chédél	6.30	SFr. 882.00
Pâturages	Bayards	Anouk & Luc Ducommun-Dit-Verron	5.98	SFr. 837.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	5.18	SFr. 1'848.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Jean-Daniel Erb	5.05	SFr. 1'542.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	André Rosselet	4.98	SFr. 1'307.00
Pâturages	Bayards	Alain Kaenel	4.96	SFr. 695.00
Pâturages	Bayards	Liliane Benoit	4.96	SFr. 931.00
Pâturages	Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	4.39	SFr. 615.00
Champs, prés et pâturages	Fleurier & Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	4.17	SFr. 1'368.00
Champs, prés et pâturages	St-Sulpice	Patrick Schlub	4.17	SFr. 987.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Charles Thiébaud	3.71	SFr. 1'165.00
Champs, prés et pâturages	Noiraigue	Félix Derendinger	3.51	SFr. 1'212.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	3.23	SFr. 1'157.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Bernard Bähler	3.20	SFr. 1'191.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Jämes & Jean-Pierre Duvanel	3.16	SFr. 1'360.00
Champs, prés et pâturages	Travers	François & Raphael Beck	2.96	SFr. 1'324.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Marc Duvanel	1.74	SFr. 400.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	1.74	SFr. 754.00
Champs, prés et pâturages	Bayards	Daniel Gerber	1.29	SFr. 270.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Pierre Pellaton	1.13	SFr. 182.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	François Blanchet	1.12	SFr. 387.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Denise Leuba	1.10	SFr. 397.00
Champs, prés et pâturages	Noiraigue	Francis Dénervaud	0.99	SFr. 443.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Robert-André Pellaton	0.69	SFr. 309.00
Pâturages	Travers	Marilyn & Michel Bettex	0.55	SFr. 76.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Christine Borel	0.36	SFr. 86.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Francis Zurcher	0.25	SFr. 70.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	0.21	SFr. 51.00
Pâturages	St-Sulpice	Olivier Currit	0.20	SFr. 28.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Sylvain Grisel	0.18	SFr. 80.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Jean-François Pellaton	0.13	SFr. 49.00
Objets en cours de résiliation et divers petits terrains faisant l'objet de convention			3.03	SFr. 350.00
			312.09	SFr. 79'882.00

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFI joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière communale. Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui.

En outre, le DEFI est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois. Tous ces éléments sont cités et commentés dans les rapports de gestion du service forestier et de l'équipe forestière communale.

L'exercice 2012 a vu la reconduction de la journée des naissances. Cet événement a pour but de réunir les familles domiciliées dans la commune et ayant accueilli un nouvel enfant durant l'année écoulée. A cette occasion, les parents prêtent main forte à l'équipe forestière pour finaliser une réalisation liées à la préservation et à la valorisation de notre environnement naturel, réalisation qui est ensuite dédiée aux nouveau-nés de l'année écoulée. En plus de souligner l'attachement de la région à ses enfants, cette manifestation symbolique est une occasion importante de mettre une population réceptive en contact avec notre environnement naturel et, plus spécifiquement, forestier. La réalisation dédiée aux enfants lors de cette deuxième édition a été la haie de Plaine Fin à Môtiers.

Compte tenu du poids des forêts communales dans l'arrondissement forestier du Val-de-Travers, le canton a accepté d'intégrer le Chef de dicastère dans le processus de sélection d'un nouvel ingénieur d'arrondissement. M. Jean-Michel Oberson, qui a géré nos forêts durant 38 années (soit plus que Henry Biolley !) a été remplacé au printemps par M. Ennio Grisa.

2.3.9. DIRECTION DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Ce nouveau domaine au sein du DEFI couvre l'ancien dicastère de la prévoyance sociale. Les tâches effectuées dans ce domaine se limitent à la supervision, par le chef de dicastère, des deux services rattachés que sont le GSR et Ecoval. En outre, le domaine comprend différentes représentations, assurées également par le chef de dicastère.

L'intégration du domaine au sein du dicastère s'est bien déroulée. La supervision du GSR et d'Ecoval est rythmée par des entretiens hebdomadaires entre chef de dicastère et responsables des services.

Des projets communs ont impliqué le GSR et Ecoval, notamment au sein du réseau sociosanitaire mis en place par la commune. C'est notamment le cas de la production par Ecoval du mémento santé-social en ligne, qui référence l'ensemble des acteurs du réseau sur le site web communal et constitue ainsi un annuaire pratique et fonctionnel.

Egalement issue des travaux du RSS, la soirée des jeunes retraités organisée par l'agence AVS du GSR a vécu en 2012 sa deuxième édition, marquée une nouvelle fois par un franc succès. Une quinzaine d'institutions ont tenu des stands dans la grande salle de Couvet pour présenter leurs prestations et activités à une soixantaine de jeunes retraités présents.

De plus, les synergies potentielles entre le domaine social et l'économie apparaissent progressivement. Les premières avancées concernent notamment le partage des réseaux de contact au sein des entreprises entre l'économie et Ecoval, dans le but d'améliorer le taux de retour à l'emploi des bénéficiaires d'Ecoval.

Il est à relever encore la bonne collaboration intervenue entre les finances et la direction d'Ecoval pour mettre en place une comptabilité analytique des différents ateliers d'insertion.

Les rapports de gestion du GSR et d'Ecoval renseignent de manière complète quant aux activités de ces deux entités.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Durant presque toute l'année 2012, le DEFI a compté sur une dotation de 6,55 EPT :

Chef de dicastère	1 EPT	Jean-Nat Karakash
Secrétaire général	1 EPT	Christian Reber
Chef comptable	1 EPT	Jean-Pierre Chassot
Secrétaires-comptables	1,4 EPT	Catherine Risse (60%) Daniel Gerber (80%)
Chargée de mission à l'économie	0,5 EPT	Caroline Houriet (50%)
Secrétaire administrative	0,65 EPT	Anne-Marie Jaeger (65%)
Chef de projet <i>Maison de l'Absinthe</i>	1 EPT	Yann Klauser

En cette année d'élections, la stabilité à la tête du dicastère est le premier élément à relever !

Talon d'Achille du DEFI jusque-là, le domaine de l'économie a été renforcé au début de l'année par l'arrivée de Mme Caroline Houriet. L'économie reposait en effet jusqu'alors principalement sur les épaules du chef de dicastère. La création d'un poste à 50% de chargée de mission a permis de consolider différentes démarches communales dans ce domaine stratégique. Elle a également permis aux projets en cours de se poursuivre malgré l'élargissement du dicastère à la prévoyance sociale. La commune dispose désormais d'une base stable permettant d'assurer durablement un service minimal pour répondre aux nombreuses sollicitations d'entrepreneurs souhaitant se développer ou s'installer. Par contre, la dotation affectée demeure encore insuffisante en regard des objectifs de développement ambitieux de la commune.

Le chef de projet pour la Maison de l'Absinthe est organiquement rattaché au DEFI, même si ses tâches sont liées à la réalisation du projet. Ce poste disparaîtra ensuite lorsque sera créée la fonction de directeur de la Maison de l'Absinthe par la Fondation qui porte le projet. Yann Klauser abandonnera alors son statut d'employé communal pour devenir employé d'une structure externe, à laquelle la commune confiera certains mandats dans le domaine du tourisme et de la promotion.

Le service peut compter sur l'apport d'un apprenti employé de commerce. Au tout début de l'année il s'agissait d'une apprentie, Mlle Abetare Ilazi, à laquelle a succédé M. Yann Giussani jusqu'en août, puis, depuis la rentrée scolaire, c'est Mlle Vanessa Scapuso qui nous apporte sa force de travail en échange d'une expérience en comptabilité. Un civiliste a par ailleurs accompli un service d'un mois dans nos locaux en faveur surtout du projet *L'Heure by Fleurier*.

De manière globale, le service est correctement doté pour assumer ses tâches courantes et une optimisation dans l'affectation des forces en interne devrait permettre d'assurer également un suivi acceptable des projets dans tous les domaines d'action, moyennant que certaines tâches secondaires puissent être externalisées.

Par contre, il s'agira à l'avenir d'améliorer la capacité à faire face aux absences et départ. La suppléance reste en effet un des points faible du DEFI. Un enjeu d'autant plus important que trois titulaires au moins quitteront l'équipe durant la législature, dès lors qu'ils atteindront l'âge légal de la retraite. Dans un contexte très particulier, puisque le secteur financier devra faire face à deux défis majeurs jusqu'en 2015 :

- L'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé, qui implique la création de plusieurs états financiers supplémentaires et une refonte du plan comptable.
- La mise en place d'un nouvel outil informatique. Avec son cortège de paramétrages, de saisie, de contrôle et de formation.

Compte tenu de ce qui précède, un appoint de personnel sera probablement nécessaire durant deux à trois ans dans le domaine financier, tandis que les départs qui interviendront devront être mis à profit pour flexibiliser et optimiser l'allocation des forces de travail aux différents domaines d'activité du service.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

2.5.1. COMPTABILITÉ

La comptabilité est un domaine que travaille plus sur une gestion opérationnelle qu'à partir de projets.

On peut relever tout-de-même le déploiement d'un système de facturation harmonisé à l'échelle du canton pour les crèches et les institutions parascolaires. En plus de devoir s'accommoder de la mise en place laborieuse du nouveau système de facturation ETIC-AEF, la comptabilité prend la responsabilité de contrôler la capacité contributive des parents. De cette capacité dépend en effet le prix de l'accueil.

Le secrétaire de direction s'est engagé durant l'année au sein d'un comité de sélection chargé de choisir le nouvel ERP financier. Cet acronyme se traduit en français par progiciel de gestion financière intégré. C'est en somme un logiciel comptable élargi au point que la comptabilité représente moins de la moitié de ses fonctionnalités. Cette application équipera les différentes communes neuchâteloises à l'exception de la Chaux-de-Fonds. La solution choisie se dénomme Abacus. Elle a été élaborée par la société du même nom, dont le siège central est à Saint-Gall. Elle sera déployée en deux ou trois vagues d'ici à 2015.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés dans le domaine de la gestion financière ont été, dans l'ordre chronologique :

- Boucllement des comptes 2011.
- Etablissement du budget 2013 et révision de la planification quadriennale.

En matière de gestion financière, le secrétaire général participe au groupe de travail pour l'introduction dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

Relevons dans ce paragraphe la lourde implication du chef de dicastère pour sauver la péréquation verticale dans le canton.

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Aucun projet important n'a occupé le DEFI dans ce domaine durant l'exercice sous revue.

2.5.4. IMPÔTS

Aucun projet important n'a occupé le DEFI dans ce domaine durant l'exercice sous revue.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement économique ont été, dans l'ordre chronologique :

- Cycle 2012 des 7 à 9 de l'économie, avec trois plénières (janvier, juin et novembre) ainsi que diverses séances de finalisation des travaux des deux groupes actifs en 2011 sur la promotion d'image et la promotion de la formation
- Rapport au Conseil général sur le développement économique, comprenant sept arrêtés relatifs à trois projets d'extension ou d'implantation (Valfleurier, Etel, Cartier) ainsi qu'un crédit de 2,4 millions de francs pour l'équipement du pôle de développement régional de la Léchère, à Couvet.
- Planification des travaux d'équipement de la zone de la Léchère, acquisition de deux parcelles privées et obtention d'une aide NPR de 58'000.- francs à fonds perdus et de 1,77 millions de francs sous forme de prêt sans intérêt.

- Lancement de diverses études relatives à l'offre commerciale dans la région, afin d'appuyer les démarches de prospection auprès d'acteurs commerciaux.
- Cocktail 2012 des entreprises.
- Appui au lancement d'un nouveau magazine semestriel L'Heure by Fleurier, dans le cadre de la valorisation de notre identité horlogère.
- Rapport au Conseil général sur la mise en œuvre de la politique régionale avec demande de crédit-cadre de 1,5 millions de francs.
- Obtention d'une aide NPR de 100'000.- francs au profit de la commune, au titre de contribution aux frais de participation au concours Europan 12, dans lequel la commune a inscrit le site Dubied.
- Rapport au Conseil général sur la promotion économique et démographique de la commune, avec demande de crédit de 1,0 million de francs.
- Dépôt en partenariat avec le réseau des fleurons d'une demande d'aide NPR à fonds perdus de 60'000.- francs en faveur de la promotion de la formation professionnelle au Val-de-Travers

En outre, une dizaine de projets privés d'implantation ou de développement d'entreprises ont fait l'objet de séances de travail, de conseils ou d'appuis divers.

En matière de développement économique, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, parmi lesquelles :

- Réseau des fleurons du Val-de-Travers
- Conseil d'administration de Neode S.A. (représentation des collectivités neuchâteloises)
- Conseil de fondation de la Fondation Qualité Fleurier (représentation de la région)
- Conseil de fondation de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers (ex-fondation Jequier)
- Conseil cantonal de l'emploi
- Diverses sociétés dans lesquelles la commune détient des participations

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement touristique ont été, dans l'ordre chronologique :

- Poursuite et finalisation des études relatives à la Maison de l'Absinthe, obtention d'une aide NPR de 390'000.- francs à fonds perdus au profit de la fondation de la Maison de l'Absinthe ainsi que d'un prêt NPR sans intérêt de 1 million de francs au profit de la commune, pour la rénovation du bâtiment de l'Hôtel de District.
- Lancement du projet Enjoy Creux-du-Van sous l'égide de Tourisme neuchâtelois, grâce à un soutien de Suisse tourisme.
- Promotion du tricentenaire Rousseau et du 300ème anniversaire de l'exploitation des mines d'asphalte de la Presta
- Organisation de diverses actions de promotion de la région et de la Route de l'absinthe, ainsi que d'une exposition de Haute couture de la Fondation Sorbier durant la belle saison.
- Action pilote de promotion de la qualité : grâce à un partenariat entre la commune et Tourisme neuchâtelois, une quinzaine de prestataires de la région ont bénéficié gratuitement d'un cours de sensibilisation à la qualité et ont pu obtenir, pour la plupart d'entre eux, le label Q de Suisse tourisme.
- Pérennisation du financement de la route franco-suisse de l'absinthe au sortir d'Interreg.

En matière de développement touristique, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment :

- Comité de Tourisme neuchâtelois
- Comité de l'association Destination Val-de-Travers
- Comité de l'association Pays de l'Absinthe
- Copil Enjoy Creux-du-Van

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

Le seul projet important mené en 2012 a été l'élaboration du PGI du communal des Bayards

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Les principaux projets menés par la direction de la sylviculture ont été, dans l'ordre chronologique :

- Première conférence organisée dans le cadre de la journée internationale de la forêt
- Deuxième édition de la journée des naissances.
- Participation au processus de sélection du nouvel ingénieur forestier d'arrondissement

En matière de sylviculture, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment :

- Conseil d'administration de l'Association forestière neuchâteloise
- Commission forestière d'arrondissement
- Assemblée générale de l'association Lignum
- Assemblée générale de l'association AOC Bois du Jura

2.5.9. DIRECTION DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Les projets ont été menés par les services rattachés à ce domaine d'action.

2.6 ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2012

Le bilan 2012 est très satisfaisant pour le DEFI, qui est parvenu à assumer ses missions et à mener les nombreux projets ouverts.

Même si la dotation demeure insuffisante dans les domaines rattachés au dicastère de l'économie, le renforcement intervenu en début d'année a apporté une véritable amélioration en regard de la situation antérieure. Une réallocation des forces de travail au sein du DEFI devrait permettre à l'avenir d'assumer l'ensemble des tâches à dotation constante. Toutefois, un appoint temporaire sera peut être nécessaire, notamment pour faire face aux grands chantiers qui vont s'ouvrir dans le domaine de la gestion financière avec l'introduction de MCH2.

Dans le domaine touristique, le départ programmé du chef de projet Maison de l'Absinthe se traduira par la réduction d'un EPT de dotation. La commune ne comptera plus aucun employé dédié au développement touristique et travaillera donc uniquement par mandats de prestations.

A l'avenir, les synergies entre le domaine de l'intégration sociale et celui du développement économique devront être renforcées. En effet, il existe un potentiel d'optimisation de l'effort d'aide à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois que de telles synergies pourraient permettre de réaliser.

Il s'agira également de préparer avec le GSR le déploiement, courant 2013, du projet ACCORD, qui prévoit l'intégration d'un guichet unique au sein des GSR comme point d'accès aux prestations sociales basées sur le revenu (subsides Lamal, avances sur contribution d'entretien et bourses en plus de l'aide matérielle). Cela nécessitera l'engagement de ressources supplémentaires.

3. SERVICE FORESTIER

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des 5 arrondissements forestiers du Canton. Dirigée par l'ingénieur forestier d'arrondissement, cette entité de gestion comprend 4 cantonnements placés sous la responsabilité de 4 gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et privées (57% de l'aire boisée totale).

Pour réaliser une partie des travaux, le service forestier peut compter sur une équipe communale (2 hommes et 2 apprentis), entreprise formatrice de forestiers-bûcherons à l'instar de l'équipe de l'Etat localisée dans la région. Tout le reste est attribué aux entreprises de bûcheronnage et de débardage de la région après mise en soumission des travaux.

L'ingénieur forestier assure la bonne marche du service et est le coordinateur entre le Service de la Faune, des Forêts et de la Nature, les conseils communaux et les propriétaires de forêts. Il est à la fois sylviculteur, aménagiste, ingénieur des travaux d'amélioration et responsable de l'application de la loi forestière. Il veille à l'application des principes de gestion durable du patrimoine forestier régional, qui doit remplir durablement et de manière exemplaire ses multiples fonctions. Il contrôle le suivi des travaux envisagés dans le cadre des accords de prestations conclus entre le Canton et la Commune durant la période 2012-2015, qui octroient une aide cantonale et fédérale de CHF 340'465.- par année. Il prépare avec les communes, les forestiers de cantonnement et l'Etat les budgets annuels pour les domaines forestiers publics de l'arrondissement et présente chaque année un bilan des résultats obtenus.

Le forestier de cantonnement, véritable chef d'entreprise, est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au mesurage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans son cantonnement, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police).

Deux forestiers de cantonnement sont responsables du bon fonctionnement et de l'efficacité des deux équipes communales et cantonales, tout en veillant à l'application stricte des règles de sécurité du travail. Dans la formation professionnelle, deux forestiers assument les fonctions de moniteurs de bûcheronnage et de sylviculture, ainsi que d'experts aux examens de fin d'apprentissage de forestier-bûcheron.

Le forestier du cantonnement de Môtiers garantit le bon fonctionnement du centre régional de déchiquetage de la Presta qui approvisionne en bois d'énergie le CSR de Couvet et une dizaine de chaufferies privées. Avec sa formation de « Ranger », M. Claude-André Montandon traite en outre de la gestion du public dans les milieux naturels de l'ensemble du territoire communal.

En forêt privée, ils agissent en tant que conseiller technique auprès des 500 propriétaires de la région en marquant entre 20'000 et 30'000 m³ de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent un appui précieux. De plus, dans leur secteur d'activité, les forestiers de cantonnement assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes selon le tableau suivant (situation 2012) :

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier	50% *	50%
4 forestiers de cantonnement	47%**	53%
1 équipe forestière communale (2 fo-bû + 2 apprenants)	100%**	0%
1 équipe forestière cantonale (3 fo-bû + 1 apprenant)	0%**	100%

*selon dispositions légales

**selon le nombre d'heures effectives de travail

3.2 COMMISSION FORESTIÈRE

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes:

Autorité représentée	Nombre de commissaires
Département de la gestion du territoire	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de la Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêt privée	3

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution
- préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Elle se réunit deux fois par année pour prendre connaissance du rapport annuel de l'ingénieur d'arrondissement et pour visiter des forêts ou des industries de transformation du bois.

3.3 ACTIVITÉ 2012

La commune de Val-de-Travers est la deuxième plus grande commune forestière du Canton. La surface boisée communale s'étend sur 2'166 ha et représente une possibilité annuelle d'exploitation de 13'740 sylves (m³) de bois.

Depuis 2011, le domaine forestier communal comprend 2 cantonnements placés sous la responsabilité de Claude-André Montandon et Roland Mercier, forestiers de cantonnement. Dominique Piazza ne s'occupe plus que des forêts cantonales et de forêts privées. De plus, il garde le dossier des plantes invasives en tant qu'agent-nature référent pour l'ensemble du district du Val-de-Travers. Antoine Pochon, en plus de sa fonction de garde forestier de la commune des Verrières, assume la fonction de suivi de la formation professionnelle au niveau cantonal.

Les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier et de Buttes sont certifiés FSC et PEFC. Cette certification est pour l'heure reconnue sur 57% de la propriété forestière communale. Pour les autres massifs, cette question sera examinée lors de la prochaine campagne de labellisation en 2013. Les autorités communales prévoient que tout le domaine forestier de la commune soit certifié dans le futur.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2012 aura permis de réaliser le programme annuel des travaux établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement et les gardes, programme issu des plans de gestion et des accords de prestations 2012-2015 (RPT).

Par cantonnement, l'activité peut se résumer ainsi:

	Volumes exploités et commercialisés			Produits		
	Résineux	Feuillus	Total	Bois de Service	Bois d'Industrie	Bois Énergie
Cantonement de Môtiers	5035	1754	6789	4862	749	1180
Cantonement de St-Sulpice	5668	2070	7738	5758	1575	403
Total commune Val-de-Travers	10703	3824	14527	10620	2324	1583

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente plus du 70% du volume total façonné qui assure le 60% des recettes totales. Par rapport à 2011, le prix de vente moyen de sciage sapin/épicéa (9'400 m3 de bois sain vendus) a subi une moins-value de 7,2%, passant de CHF 97.- à CHF 90.-/m³.

L'année 2012 n'a recensé aucun travail d'amélioration ou construction de chemins et piste et aucun nouveau plan de gestion forestier n'a été établi.

3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

L'année 2012 a vu des changements au niveau du personnel forestier. Après 38 ans de services à la tête de l'arrondissement du Val-de-Travers, Monsieur Jean-Michel Oberson a pris une retraite méritée. Depuis juin 2012, c'est Ennio Grisa qui a repris l'arrondissement en qualité d'ingénieur forestier.

A continuation, le taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers des personnes actives dans la gestion forestière.

Fonction	Employeur	Tx d'activité pour la commune
1 ingénieur forestier	Etat	33%
1 forestier de cantonnement	Commune	65%
1 forestier de cantonnement	Etat	75%
1 contremaître-forestier	Commune	100%
1 forestier-bûcheron	Commune	100%
2 apprentis forestiers- bûcherons	Commune	100%

3.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

3.5.1 PROJETS RÉALISÉS EN 2012

Le projet le plus important réalisé au niveau de l'arrondissement est sans conteste la finalisation des accords de prestations 2012-2015 (programme RPT).

3.5.2 PROJETS INITIÉS EN 2012

- Participation à l'élaboration du projet de chauffage à distance de Couvet (CAD-Couvet)
- Initiation du plan de gestion du domaine de Môtiers qui sera terminé en 2013

3.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

Suite à la fusion des 9 communes, le service forestier a gagné en efficacité en ayant un seul répondant politique pour l'ensemble de la propriété communale. Les missions du service forestier n'ont bien évidemment pas changé, mais sa tâche est devenue plus aisée par la centralisation des décisions.

L'année 2012 aura permis de faire les premières expériences après l'uniformisation des différentes procédures liées principalement à l'attribution et au contrôle des travaux forestiers dans les 2 cantonnements de la commune de Val-de-Travers.

Ce regroupement a permis de créer une unité de gestion plus performante en améliorant les mécanismes de rendement et l'engagement des ressources de l'entreprise forestière communale.

L'arrivée du nouvel ingénieur forestier demandera un temps d'adaptation, afin de lui permettre de se familiariser avec les tâches qui lui sont confiées et de créer des liens de confiance avec les autorités communales, les entrepreneurs forestiers et du bois de la région et le personnel forestier en place.

4. ÉQUIPE FORESTIÈRE

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les rôles et fonctions des agents du service forestier communal sont décrits dans le rapport de gestion établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Il concerne l'ingénieur d'arrondissement et les 4 gardes forestiers qui se répartissent la surface de l'arrondissement, forêts communales, cantonales et privées. (7704 Ha)

Nous parlerons par conséquent dans le présent rapport, de l'équipe forestière communale et du lien avec le forestier de cantonnement qui dirige l'équipe.

L'équipe forestière communale, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux forestiers sur une partie des domaines forestiers communaux.

Sous la conduite du contremaître forestier, Pierre-Alexis Pochon, l'équipe :

- Participe au martelage des coupes de bois.
- Participe à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente.
- Exécute les coupes de bois.
- Exécute les travaux de soins à la jeune forêt.
- Exécute les travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières.
- Entretien le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail.
- Entretien le parcellaire et les limites de propriétés.
- Entretien les sentiers pédestres et à thème.
- Effectue des travaux de génie forestier selon la demande.
- Participe aux plans de gestion par la saisie des inventaires forestiers périodiques.
- Procède aux travaux d'élagage et d'abattages des grands arbres en milieu urbain.
- Vient en renfort au service de la voirie, spécialement pour le service hivernal.
- Confectionne des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions).
- Exécute des travaux de tailles et d'abattages pour le compte de privés dans les parcs arborisés.
- Est active dans la formation professionnelle avec en permanence 2 apprentis en formation et l'engagement de certains membres de l'équipe (tout comme le forestier de cantonnement) dans différentes missions de formation professionnelle comme moniteur et expert.

4.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commune n'a pas organisé de commission forestière communale.

4.3 ACTIVITÉ 2012

En 2012, l'équipe forestière :

- a exploité 3928 sylvies de bois (3798 m³ de produits commercialisables), ce qui représente son activité principale. Ces exploitations se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, St-Sulpice et Noiraigue.
- a effectué des soins à la jeune forêt dans 14 divisions pour une surface de 73 ha.
- s'est chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage.

- a été active, dans les travaux d'intérêts publics, pour le maintien des espaces d'accueil en forêt pour le public, notamment les sentiers pédestres, les sentiers à thèmes et les places d'accueil.
- a fourni des prestations contre rémunération pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés. Ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF sur le tronçon Noiraigue-Les Verrières.
- est venue en renfort du service de la voirie pour le service hivernal.

Plusieurs cours ont été dispensés par le contremaître et le forestier de cantonnement contre facturation.

Les activités de l'équipe forestière, pour laquelle les coûts salariaux sont une partie du cpte 812.301.00, sont exprimées ci-dessous en pour cent du taux d'activité :

Exploitation des bois	37 %
Martelage	3 %
Traitement des bois	1 %
Soins à la jeune forêt	4 %
Entretien de la desserte	5 %
Mise à jour du parcellaire	2 %
Travaux d'intérêts publics (sentiers, objets récréatifs)	18 %
Travaux pour des tiers, CFF, Expo Môtiers, construction abri forestier	6 %
Cours contre rémunération	4 %
Travaux pour autres services, Voirie	8 %
Divers, admin, prot forêt, produits accessoires, entretien centre forestier atelier, chauffage.	12 %
Total	100 %

4.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

L'équipe forestière est placée sous la responsabilité du forestier du cantonnement de Môtiers, Claude-André Montandon.

La conduite de l'équipe est assurée par le contremaître, Pierre-Alexis Pochon, qui organise et conduit le travail sur le terrain. Il est également le formateur pour les apprentis. Il fonctionne comme moniteur dans différents cours, et comme expert aux examens.

Michaël Hämmerli travaille comme forestier-bûcheron ; il a suivi en 2011 la formation de maître d'apprentissage et d'expert aux examens. Il seconde le contremaître lorsque celui-ci dispense des cours de formation.

François Piazza a terminé avec un grand succès sa formation de forestier-bûcheron. Il travaille actuellement en entreprise privée et se prépare à la formation de garde forestier.

Gilles Piaget effectue sa deuxième année d'apprentissage.

Dominik Fässler a commencé son apprentissage en août 2012.

Plusieurs stagiaires ont été accueillis au sein de l'équipe pour découvrir le métier de forestier-bûcherons et pour certains, se porter candidat pour une place d'apprentissage.

4.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

- Collaboration avec le service de la voirie reconduite pour le service hivernal. Et introduction d'un appui pour l'élagage mécanisé des chemins forestiers, à l'aide des épaveuses de la voirie.
- Un civiliste a fait son service durant un mois auprès de la Commune.
- Décision a été prise d'engager un stagiaire pour une période de 7 mois en 2013 au sein du service pour aider à la réalisation de missions particulières et d'actualité, propre au service. Ce stagiaire, Romain Blanc, se destine à la formation de garde forestier dès janvier 2014.
- Un cours de protection civile a eu lieu dans les forêts de Couvet pour la mise à niveau du sentier de la Chauderette – Bas des Roches. Et la remise en état des barrières de sécurité par de la chaîne.
- Sur le plan de la communication externe, la date de la journée internationale de la forêt, le 21 mars, a été retenu pour organiser une conférence sur le thème de l'évolution de la Société en lien avec la forêt et les espaces naturelles. Conférence produite par Alain Tschanz (forestier-bûcheron et ranger dans l'équipe cantonale du Creux-du-Van) et Claude-André Montandon.
- La journée des naissances a eu lieu à Môtiers ; la plantation d'une haie à Plaine Fin a symbolisé les naissances de 2011 au sein de la Commune.
- Plusieurs visites à l'intention d'un public forestier, ont eu lieu dans les forêts de Couvet. Notamment de France et du Monténégro.
- Le forestier de cantonnement communal participe au projet de chauffage à distance de Couvet ; il sera responsable de l'approvisionnement en bois jusqu'à la chaufferie.

4.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

Les modifications structurelles effectuées en 2009 consécutivement à la fusion des Communes, ont perduré jusqu'à la fin de la législature. On peut compléter l'analyse par les points ci-dessous :

- Des missions ont évolué comme, par exemple, le suivi de l'entretien des objets récréatifs sur l'ensemble de la Commune, confié au contremaître et à son équipe. (mis à part quelques objets spécifiques confiés à des organisations externes.) Nous sommes dans la phase de rodage de cette mission.
- Son effectif n'a pas changé. Mais l'acquisition d'un tracteur d'occasion d'aide au bûcheronnage permet de gagner en efficacité dans la bienfaisance des chantiers et en sécurité pour la main-d'oeuvre.
- Ses secteurs d'interventions évoluent dans le sens du périmètre étendu de la nouvelle Commune.
- La communication entre le contremaître, le forestier de cantonnement et le chef du dicastère (y compris le secrétaire de direction) est mise en place sous le signe de la transparence des informations de part et d'autres et permet en tout temps un bon degré d'information qui induit une réalisation fluide des opérations forestières.
- Un accent particulier est mis sur la sécurité des travailleurs et des tiers, par l'élaboration de dossier pour chaque chantier ; il ressort qu'aucun accident n'est à déplorer pour 2012 en lien avec l'équipe communale.

La collaboration de la direction jusqu'aux apprentis doit se maintenir pour faire face aux missions de base du service forestier communal ainsi qu'aux missions temporaires.

Il y a des défis importants dans la gestion forestière actuelle ainsi que pour la gestion des objets nature hors forêt et c'est dans cet esprit de collaboration et de confiance qu'on pourra les relever et les résoudre ensemble dans l'intérêt de tous.

5. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

SERVICE D'ACTION SOCIALE

Le service d'action sociale applique la loi cantonale sur l'action sociale LASoc et dispense ainsi l'aide sociale selon les normes en vigueur dans le canton de Neuchâtel. Le service remplit également un rôle de prévention, d'information, d'orientation et de soutien.

AGENCE AVS-AI

L'Agence AVS-AI est le lien, dans les communes, entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation. Elle a pour mission de collecter toutes les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur les prestations fournies par la Caisse cantonale de compensation, notamment en ce qui concerne :

- les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
- les demandes de rente AVS ou AI
- les demandes de calcul d'une rente future
- les demandes de rente de survivants
- les demandes de certificat AVS
- les affiliations à l'AVS/AI
- les demande d'allocations familiales et de naissance

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission du Conseil communal.

5.3. ACTIVITÉ 2012

LE SERVICE D'ACTION SOCIALE

Au 31 décembre 2012, le service gérait 369 dossiers d'aide sociale actifs, soit une augmentation de 46 dossiers par rapport à la fin de l'année 2011 (une augmentation quasi identique avait été observée entre 2010 et 2011).

273 personnes se sont adressées au service dans le courant de l'année 2012 pour des demandes d'aide sociale, soit une diminution de 10 personnes par rapport à l'année 2011. 152 de ces demandes ont débouché sur l'ouverture d'un dossier d'aide sociale et l'une d'entre elles sur l'ouverture d'un dossier de gérance, soit 15 ouvertures de moins que pour l'année 2011.

Nous observons donc que les dossiers d'aide sociale sont de plus en plus nombreux alors que les demandes d'aide sociale et les ouvertures de dossier connaissent une petite diminution. L'explication réside d'une part dans la complexification des situations et d'autre part dans le fait que la durée de vie des dossiers se prolonge.

La part communale de la dépense d'aide matérielle 2011, répercutée dans les comptes 2012, s'élève à Fr. 284.36 par habitant, soit pour Val-de-Travers une dépense de Fr. 3'087'292.55. Ceci représente une augmentation de Fr. 26.82 par habitant en comparaison à l'année précédente pour une augmentation totale de Fr. 297'596.15 pour la commune.

Cette hausse s'explique non seulement par l'augmentation du nombre de dossiers dans le canton, mais également par la dégradation de la conjoncture depuis le début de l'année 2009, ainsi que par le durcissement des législations fédérales en matière sociale qui provoque des reports de charges sur l'aide sociale (notamment la nouvelle LACI), et finalement par l'augmentation des frais découlant de l'exécution des mesures pénales échappant à la maîtrise de l'aide sociale.

L'AGENCE AVS-AI

Pour 2012, l'Agence AVS-AI a géré au total 761 dossiers de prestations complémentaires contre 726 en 2011 et a traité 187 nouvelles demandes contre 166 en 2012. De plus, 428 avis de mutation ont été effectués. Là aussi une augmentation du nombre de dossiers traités est à relever. Le service à domicile, mis sur pied pour les personnes à mobilité réduite suite à la concentration de l'Agence AVS-AI sur le site de Couvet, est peu utilisé par les bénéficiaires des prestations complémentaires : en 2012, les préposées de l'Agence AVS-AI ont effectué deux déplacements à domicile.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le GSR emploie 11 personnes :

- 2 préposées à l'Agence AVS-AI et accueil GSR, totalisant 1.5 EPT
- 1 secrétaire comptable pour 1 EPT
- 2 secrétaires sociales, totalisant 1 EPT
- 5 assistantes sociales, totalisant 3.6 EPT (dont 0.4 EPT dévolus au poste de chef de service)
- 1 apprenante

Le poste de chef de service a été augmenté de 0.3 à 0.4 EPT depuis le 1^{er} août 2012.

Le GSR a été renforcé par deux soutiens extérieurs durant l'année 2012 :

- Une ambulancière de la Commune (ayant également une formation d'employée de commerce) qui ne pouvait plus exercer en tant que telle pour une courte période a complété notre équipe durant les premiers mois de l'année 2012. Elle a fait un travail important pour le contentieux du service d'action sociale, notamment.
- Un employé de commerce, placé dans le cadre d'un emploi temporaire au sens de l'article 64a LACI depuis le 12 novembre 2012 et ceci pour une durée de 6 mois, est venu renforcer notre équipe dans l'optique de la mise en place du système de gestion électronique des données (GED).

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

ANTENNE ACCORD

L'antenne ACCORD s'inscrit dans le cadre de la 3^{ème} étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales et sera la porte d'entrée à toute demande de prestation sociale cantonale :

- subsides d'assurance-maladie (OCAM)
- office de recouvrement des pensions alimentaires (ORACE)
- bourses d'études (OBE)
- mesures d'intégration professionnelle (OFET)
- aide sociale (GSR)

Depuis 2009, le Service d'action sociale est associé au *groupe de travail GSR utilisateurs*, qui, à la demande du Conseil d'Etat, a pour mission d'aborder sous un angle pratique la mise sur pied de l'antenne ACCORD. Cette dernière sera intégrée à chaque GSR du canton au 1^{er} janvier 2014.

RSS, MEMENTO SANTÉ-SOCIAL

Le RSS (réseau socio-sanitaire) a vu naître sa première réalisation dans le courant de l'année 2012. En effet, lors de la première rencontre de ses membres en 2009, l'idée d'un annuaire complet référençant les différents acteurs sociaux et/ou sanitaires et leurs domaines d'intervention avait été évoquée.

Depuis le mois de septembre 2012, un mémento santé-social est en lien sur le site de notre commune.

GESTION ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES (GED)

Depuis quelques années le SIEN penche sur la question d'une GED pour l'action sociale. En 2012, la facture des coûts de maintenance SACSO a fortement augmenté car les coûts liés à la GED y ont été inclus. Partant de ce premier élément et partant également du constat que la place en matière d'archivage allait venir à manquer dans nos locaux, le service d'action sociale a choisi de déployer une GED aussi rapidement que possible. Après une phase-pilote qui a eu lieu dans les services sociaux des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel et après un démarrage concluant en début d'année 2012 pour ces deux services, nous avons souhaité leur emboîter le pas. Une phase-pilote a débuté au mois de décembre 2012 dans le but d'intégrer la GED durant le premier trimestre 2013.

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

Concernant le Service d'action sociale, l'augmentation du nombre de dossiers entre 2010 et 2011 puis entre 2011 et 2012 montre une situation qui tend à se détériorer. En effet, si les effets attendus par la nouvelle LACI n'ont pas été aussi importants qu'attendus en 2011, ils ont été visibles durant l'année 2012. Non seulement le chiffre des ouvertures de dossiers a largement augmenté depuis 2011 (167 en 2011 et 152 en 2012 contre 103 en 2010, par exemple), mais en plus les dossiers deviennent de plus en plus souvent des dossiers de longue durée. Les problématiques sont multiples, les demandes se complexifient. L'attente sur l'aide sociale est importante alors que les personnes qui émargent à nos services ont d'abord eu recours à d'autres assurances sociales. Dans le but de diminuer les charges liées à l'aide sociale, il ne s'agit pas seulement de se questionner sur les prestations données et sur les mesures en matière d'insertion proposées, mais il s'agit également de réfléchir à des réponses qui devront être apportées en amont.

Quant à l'Agence AVS-AI, nous pouvons constater que le nombre de dossiers gérés ainsi que le nombre de nouvelles demandes a également augmenté. En parallèle, le nombre de rentiers n'a pas augmenté dans la même proportion. Ceci pourrait s'expliquer notamment par le fait que la population est mieux renseignée sur ses droits et que les personnes pouvant bénéficier des prestations complémentaires en font de plus en plus souvent la demande.

6. ECOVAL PROGRAMME D'INSERTION

6.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

EcoVal est un service communal d'insertion professionnelle et sociale, qui a vu le jour le 4 janvier 2010. Elle fournit des prestations au Service de l'Emploi, de l'aide sociale et de l'assurance invalidité du canton de Neuchâtel.

Depuis son ouverture cette institution a dû adapter plusieurs fois ses prestations pour répondre à des besoins de l'économie locale, ainsi qu'à ceux de nos mandants.

Les bénéficiaires proviennent :

- De l'aide sociale ISP (contrat d'insertion socioprofessionnel)
- De l'assurance chômage Art.64a LACI (convention d'emploi temporaire)
- Des mesures d'intégration professionnelle MIP (fin de droit de chômage)

Ces placements restent provisoires. Ils peuvent permettre aux bénéficiaires de trouver un emploi plus rapidement dans le marché du travail.

Les buts des différents ateliers sont :

- Reprendre un rythme de travail
- S'intégrer dans une équipe
- Acquérir de nouvelles compétences professionnelles et personnelles
- Transmettre ses connaissances et autres acquis professionnels aux autres bénéficiaires
- Prendre conscience que ses qualités personnelles (comme la présentation, le dynamisme, la persévérance, l'intérêt et la curiosité) jouent un rôle important dans la recherche d'un emploi.

Durant l'année 2012 nous avons pu mener à bien deux projets pilotes avec la collaboration du service de l'emploi du Canton de Neuchâtel.

Deux ateliers d'insertion professionnelle qui permettent un retour direct à l'emploi. Les besoins ont été ciblés et développés avec la collaboration d'entreprises du canton.

Ces deux ateliers sont :

- L'atelier mise en situation horlogère (ouverture le 1^{er} septembre 2012)
- L'atelier de poseur en menuiserie (ouverture le 1^{er} janvier 2013)

Ces projets pilotes sont prometteurs, ils ont permis à 6 des 9 premiers bénéficiaires de notre atelier d'horlogerie de retrouver un emploi pendant leurs contrats (durée maximum 6 mois).

Nos ateliers d'informatique et notre administration se sont orientés vers une insertion socioprofessionnelle, qui permet à nos bénéficiaires de reprendre une activité, adaptée à leurs capacités à reprendre un travail.

Durant l'année 2012, 67 personnes ont intégré notre programme, elles ont pu participer à de nombreuses formations et activités leur permettant d'étoffer leurs bagages professionnels.

A l'heure actuelle, les responsables d'EcoVal ont pour objectif de poursuivre leur mission de soutien des demandeurs d'emploi et d'augmenter les partenariats avec les entreprises du canton.

6.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune commission du Conseil Communal n'a été créée pour le programme d'insertion.

6.3. ACTIVITÉ 2012

L'INFORMATIQUE

Cet atelier comporte 3 secteurs d'activités défini ainsi :

1. *Secteur Logistique*
 - a. Recherche d'entreprise pouvant donner leur matériel informatique
 - b. Réception du matériel donné par les entreprises
 - c. Nettoyage du matériel, tri, recyclage
 - d. Tenue de l'inventaire
 - e. Gestion du stock

2. *Secteur de préparation et d'installation du matériel pour la vente*
 - a. Formatage des disques durs
 - b. Installation complète d'ordinateur
 - c. Test du matériel divers (écran, souris, clavier, imprimante,...)
 - d. Dépannage

3. *Secteur de vente*
 - a. Mise en place du magasin
 - b. Mise en place des prix de vente
 - c. Service après-vente
 - d. Vente sur le site internet : www.anibis.ch
 - e. Création de Flyer publicitaire
 - f. Préparation et vente lors de divers événement commerciaux

L'idée générale : Faire des activités en lien avec les métiers de gestionnaires du commerce de détail, magasiniers vendeurs et de l'informatique.

Pour compléter cela, des formations théoriques seront mises en pratique durant toute la période de la formation.

Ces activités permettront à nos bénéficiaires de développer de nouvelles compétences sur des pratiques de travail actuel, recherchées par de nombreuses entreprises.

Quelques chiffres :

Nombre de PC vendus avec écran	44
Nombre de PC vendus sans écran	119
Nombre de clients	211
Nombre de dépannages	46
Nombre de ventes de matériel divers	198
Chiffre d'affaire 2012	Fr. 26133.-



L'ADMINISTRATION

Trois personnes œuvrent dans ce secteur sous la direction d'une responsable.

Notre administration est divisée en deux secteurs. Elle permet aux bénéficiaires d'accomplir différentes tâches et missions.

Cet atelier comporte 2 secteurs d'activités définis ainsi :

Secteur administration

- Mise à jour du site du Mémento santé-social.
- Tenue du journal le P'tit Eco.
- Planification et gestion des heures de présences des bénéficiaires.
- Correspondance.
- Soutien à la recherche d'emploi.
- Tenue d'un journal de caisse – comptabilité simple.
- Coordination de bénévoles pour la distribution alimentaire de Table Suisse au centre de réfugiés à Couvet.

Secteur réception

- Réception téléphonique.
- Accueil des visiteurs et clients.
- Divers travaux de secrétariat.

Pour compléter cela, des formations théoriques seront mises en pratique durant toute la période de la formation

Ces activités permettront aux bénéficiaires de développer de nouvelles compétences sur des pratiques de travail actuel, recherchées par de nombreuses entreprises.



L'ATELIER DE POSEUR EN MENUISERIE

Durant l'année 2012 EcoVal a contacté de nombreuses entreprises du bâtiment pour définir avec elles des compétences recherchées dans ce secteur.

Il a ainsi été possible, avec la collaboration du Service de l'Emploi et du CPMB (école des métiers du bâtiment), mettre sur pied les formations et activités suivantes.

- Agenceur
- Poseur en fermeture
- Poseur de parquet



Des formations théoriques seront mises en pratique durant toute la période de la formation

Plans de formation :

Formation théorique

- Dessin technique
- Mathématiques
- Connaissance de base des matériaux

Formation pratique d'agenceur

- Pose d'un agencement de cuisine
- Pose d'armoire 3 vantaux
- Pose d'agencement de salle-de-bain
- Divers travaux
- Machine

Formation pratique pour poseur en fermeture

- Pose de fenêtre
- Pose de volet
- Pose de porte
- Divers travaux
- Machine

Formation pratique pour poseur de parquet

- Pose de parquet flottant
- Ponçage de parquet
- Pose de parquet collé
- Machine



Ces modules correspondent à de nouvelles activités en développement et sont en lien avec l'assainissement de bâtiments qui devront répondre aux normes Minergie promotionnées dans nos régions. Ils correspondent aussi à de nouvelles activités de rénovations de bâtiments soutenus par l'Etat, ne demandant pas des compétences approfondies en menuiserie, mais un savoir-faire dans la pose d'éléments préfabriqués en grande série.

Cet atelier est en adéquation avec les besoins du marché du travail régional. Des collaborations avec des entreprises horlogères de la place, ont permis de définir quelques compétences recherchées dans la production horlogère.

Voici les activités entraînées depuis le 1^{er} septembre 2012:

Encartage d'aiguilles de montres

But : pratique du maniement des brucelles

Pose d'appliques / Mise en plaques

But : pratique du maniement des brucelles et cabron

Démontage / montage mouvements

But : pratique du maniement des brucelles et tournevis horloger

Mesure de pièces

But : maîtrise des outils de mesure (micromètre, comparateur, pied à coulisse,..)

Visitage / empierrage binoculaire

But : tri de pièces, empierrage à la brucelle sur micro-fil

Montage de maillons de bracelets

But : pratique du tournevis horloger

Ebavurage

But : pratique de l'utilisation de la lime

Des formations théoriques seront mises en pratique durant toute la période de la formation, qui comprennent notamment ces points :

- L'ergonomie, hygiène
- Apprendre une base du vocabulaire horloger
- Outillage horloger
- Identification des pièces d'un mouvement de base
- Identification des pièces qui composent le bracelet
- Lecture de plan
- Matériaux



LE PLAN DE FORMATION 2012/13

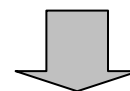
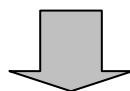
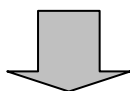
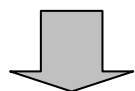
Des formations internes ont été mises sur pied dans les trois secteurs d'activités. Ces formations sont certifiées EduQua.

Horlogerie

Menuiserie

Informatique

Administration



Formations techniques spécifiques à chaque atelier

7 secteurs d'activités :

Encartage d'aiguilles

Pose d'appliques

Montage mouvement

Mesure de pièces

Travaux au binoculaire

Montage de bracelets

Ebavurage

Nos formations sont composées de pratique et théorie

3 secteurs d'activités :

Agenceur

Poseur en fermeture

Poseur de parquet

Nos formations sont composées de pratique et théorie

3 secteurs d'activités :

Logistique

Préparation et installation

Vente

Nos formations sont composées de pratique et théorie

2 secteurs d'activité :

Secteur administration

Secteur réception

Nos formations sont composées de pratique et théorie

Formations communes données selon les besoins individuels de nos bénéficiaires

La sécurité au travail (SUVA)

L'ergonomie, les toxiques, l'électricité et ses dangers, les protections individuelles, transport et stockage, ect.

Formation spécifique

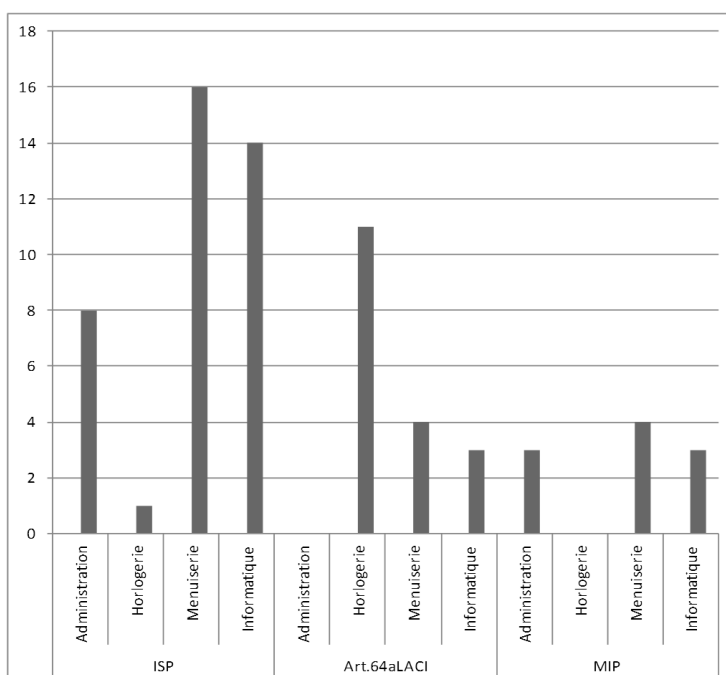
Premier entretien d'embauche, prévention des dépendances, comportement en entreprise, soutien en mathématiques, soutien en français, etc.

Visites d'entreprises régionales, de centres de formation, participation à des congrès sur le thème de l'emploi

BILAN DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL 2012

Durant l'année 2012, 67 personnes ont intégrées le programme.

Nombre de contrats par provenance et par secteur d'activité en 2012		
ISP	Administration	8
	Horlogerie	1
	Menuiserie	16
	Informatique	14
Art.64aLACI	Administration	0
	Horlogerie	11
	Menuiserie	4
	Informatique	3
MIP	Administration	3
	Horlogerie	0
	Menuiserie	4
	Informatique	3
Total		67



BILAN DES PERSONNES AYANT RETROUVÉ UN EMPLOI EN QUITTANT ECOVAL

Situation des bénéficiaires provenant de l'office des emplois temporaires (Ass. Chomage) et de l'aide sociale (ODAS) Situation au 31 décembre 2012			
Provenance	OFET	ODAS	OFET + ODAS
Nbre total ayant transité par EcoVal	28	39	67
Nbre restant à EcoVal	11	7	18
Nbre total ayant quitté EcoVal	17	32	49
Nbre de résiliations de contrat	1	16	17
Nbre ayant quitté EcoVal pour d'autres raisons	10	15	25
Nbre ayant retrouvé un emploi	6	1	7
Pourcentage de réinsertion	35.29%	3.13%	14.29%

Nous voyons sur ce tableau que sur 49 personnes qui ont quitté notre établissement 7 personnes ont retrouvé un emploi, ce qui correspond à un taux d'insertion de 14.29 %.

6.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Quatre ateliers sont actuellement en fonction au sein de l'entreprise EcoVal, à savoir :

1. Atelier Informatique, qui occupe une responsable à 60% et cinq stagiaires.
2. L'Administration, qui occupe une responsable à 60% et trois stagiaires.
3. Atelier menuiserie, qui occupe un responsable à 100% et six stagiaires.
4. Atelier horlogerie, qui occupe un responsable à 70% et neuf stagiaires.

Et une direction à 100% pour la direction, la formation et le remplacement.

Le personnel d'encadrement comprend actuellement 5 personnes pour un taux d'occupation de 390%

6.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2012

MISE EN PLACE D'UNE GPAO

La mise en place d'une GPAO (gestion de la production assistée par ordinateur) est au début d'une mise en place dans notre atelier informatique.

Cet outil nous permettra :

- De tenir un inventaire correct des marchandises non transformées et non contrôlées et des marchandises transformées prêtes à la vente ainsi qu'une base de données clients.
- Enregistrement, contrôle du matériel reçu des entreprises et ainsi que le matériel neuf.
- Etiqueter tout le matériel transformé et prêt à la vente.
- Anticiper les ruptures de stock et trop-plein de matériel en proposant des ventes spéciales ou des collectes spéciales.

Il permettra aussi à nos bénéficiaires de développer des compétences recherchées dans divers domaines, de la logistique, gestion de stock, ventes de commerce de détail, informatique, etc.

COLLABORATION AVEC DES ENTREPRISES REGIONALES

Durant l'année 2012, la direction a effectué différentes visites d'entreprises de la région. Ces visites ont permis de mettre en place certaines collaborations.

Les personnes ayant fait leurs preuves chez EcoVal ont pu effectuer des stages en entreprise. Ces stages leur permettent de se confronter aux exigences du marché du travail et leur permettent d'obtenir des attestations, certificats, et des références qui leur donneront des atouts importants dans la recherche d'un emploi.

Ces collaborations avec certaines entreprises et des maisons d'intérim ont permis de placer plusieurs personnes dans notre économie régionale.

RECONNAISSANCE DE NOS FORMATION PAR DES ENTREPRISES REGIONALES

EcoVal veut fournir des prestations répondant au mieux aux besoins du marché du travail.

Dans ce but elle est en étroite collaboration avec des entreprises du canton, pour développer des compétences recherchées par les employeurs.

Le programme est au début d'une procédure de reconnaissance de ses formations pour tous les modules des ateliers d'horlogerie et poseur en menuiserie.

Ces reconnaissances permettrons de délivrer aux bénéficiaires des attestations de formation certifiées EduQua et validées par des employeurs potentiels.

6.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2012

Les comptes d'EcoVal se clôturent avec un prélèvement à la réserve de Fr. 8700.– ce prélèvement est dû à la réorganisation des activités.

Ce prélèvement est transitoire il sera compensé par des subventions complémentaires.

Un mandat de formateur externe à été retenu pour l'encadrement du nouvel atelier d'horlogerie ouvert en septembre. Ces coûts sont validés par le Service cantonal de l'emploi et pris en compte dans les subventions.

Les bénéfices des années précédentes ont été déposés sur un compte de réserve, qui peut couvrir des coûts non prévus. Il peut aussi financer quelques prestations extraordinaires que fournit EcoVal.

DICASTÈRES DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET
DE L'INTÉGRATION SOCIALE

LE CONSEILLER COMMUNAL



Jean-Nathanaël Karakash